

UNIVERSITE DE YAOUNDE I

CENTRE DE RECHERCHE ET DE
FORMATION DOCTORALE EN
« SCIENCES HUMAINES,
SOCIALES ET EDUCATIVES »

UNITE DE RECHERCHE ET DE
FORMATION DOCTORALE EN
SCIENCES HUMAINES ET
SOCIALES

DEPARTEMENT D'HISTOIRE



THE UNIVERSITY OF YAOUNDE I

*POSTGRADUATE SCHOOL FOR
SOCIAL AND EDUCATIONAL
SCIENCES*

*DOCTORAL RESEARCH UNIT FOR
SOCIAL SCIENCES*

DEPARTMENT OF HISTORY

**PERSONNEL FRANÇAIS DE LA COOPERATION
TECHNIQUE AU CAMEROUN : CAS DES
ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT
SECONDAIRE (1960-1989)**

Mémoire de Master en Histoire soutenu le 31 Juillet 2023

Spécialisation : Histoire des Relations Internationales

Par

Thomas Didyme ESSOMBA MESSOMO
Licencié en Histoire

Sous la direction de

Philippe Blaise ESSOMBA
Professeur

Jury

Président : Pr. Achille Elvice BELLA (Maitre de Conférence)

Rapporteur : Pr. Philippe Blaise ESSOMBA (Professeur titulaire)

Examineur : Dr. Jean Louis NDOA ABE (Chargé de cours)



Juin 2023

À

**La mémoire de mon père, Pie Omgba Zibi de regretté. A ma mère, madame veuve
Radegonde Marie Solange Bisse**

REMERCIEMENTS

Nous tenons à exprimer notre reconnaissance à tous ceux qui ont, de près ou de loin, contribué à la réalisation de cette recherche.

Notre gratitude et notre plus haute considération vont d'abord à l'endroit du directeur de ce mémoire, le Professeur Philippe Blaise Essomba, pour sa bienveillance, sa disponibilité et son engagement tout au long de ce travail. Ses conseils ont été des soutiens précieux et ont permis de conduire cette étude **à son terme**.

Nos remerciements s'adressent ensuite à tout le corps enseignant de la Faculté des Arts, Lettres et Sciences Humaines (FALSH) de l'Université de Yaoundé I en général et particulièrement aux enseignants du Département d'Histoire, pour tous les sacrifices consentis dans le cadre de notre formation.

Nous exprimons également nos remerciements à tous nos informateurs, en particulier tout le personnel archiviste à la bibliothèque centrale du Lycée Leclerc de Yaoundé pour leur accueil chaleureux et leur disponibilité à fournir la documentation nécessaire à la réalisation de ce mémoire. Que Monsieur Vital Bene Tama et Monsieur Eugene Désiré Eloundou soient également remerciés pour leur générosité et leur disponibilité lors des entretiens.

Nous remercions de tout cœur Serge Onana et Monique Marina Ndoye Alene malgré leurs préoccupations multiples, ont accepté de nous relire en portant une appréciation critique.

Nous tenons également à exprimer notre immense reconnaissance à madame Angela Caroline Nemabiana Nkoa, pour son soutien moral, ses conseils, ses encouragements et ses critiques qui nous ont permis d'aller jusqu'au bout.

Qu'il nous soit permis d'adresser un vibrant merci à Ghislain Philippe Blaise Essomba pour son soutien aussi bien moral que matériel, ses conseils, ses encouragements et surtout son affection sans limite.

Nous remercions sincèrement les membres de notre famille, en particulier nos frères et sœurs qui nous ont soutenus depuis toujours et dans toutes les circonstances. Un merci particulier à notre frère Casimir Messi pour son dévouement, et ses encouragements ; nous le remercions d'être à nos côtés chaque jour et de nous apporter le soutien et le bonheur.

SOMMAIRE

DEDI CACE	I
REMERCIEMENTS	II
SOMMAIRE.....	III
LISTE DES ACRONYMES ET SIGLES	IV
LISTE DES ILLUSTRATIONS	VI
RESUME	VIII
ABSTRACT.....	IX
INTRODUCTION GÉNÉRALE	1
CHAPITRE I : CADRE GÉNÉRAL DE LA COOPÉRATION CAMEROUN-FRANCE	17
A. FONDEMENT DES ACCORDS DE COOPÉRATION FRANCE-CAMEROUN	18
B. ELARGISSEMENT DES ACCORDS DE COOPÉRATION	23
CHAPITRE II : MISE EN SERVICE DES COOPÉRANTS.....	37
A. COOPERANTS ARRIVENT.....	38
B. AFFECTION ET MUTATIONS DU PERSONNEL DE L'ASSISTANCE TECHNIQUE FRANÇAISE DANS LES LYCÉES	44
CHAPITRE III: COOPERANTS ET LES MATIERES ENSEIGNEES.....	57
A. COOPERANTS ET LES MATIERES ENSEIGNEES.....	58
B. ENSEIGNEMENTS DISPENSES PAR LES COOPERANTS DANS LES LYCEES.....	80
CHAPITRE IV: LA VIE EXTRA-SCOLAIRE DES COOPERANTS AU CAMEROUN	90
A. VISION DES ACTEURS LOCAUX SUR LES ASSISTANTS TECHNIQUES	91
B. MOYENS DE DEPLACEMENTS.....	98
CONCLUSION GENERALE	113
ANNEXES	117
SOURCES ET REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES	147
TABLE DES MATIERES.....	157

LISTE DES ACRONYMES ET SIGLES

A.E	: Assistance d'Education
A.L.O	: Archives du lycée d'Obala
A.N.Y	: Archives Nationales de Yaoundé
ACP	: Afrique, Caraïbes, Pacifique
ALGLY	: Archives du Lycée Général Leclerc de Yaoundé
ATF	: Assistance Technique Française
BEI	: Banque Européenne Institutionnelle.
CAPES	: Certificat d'Aptitude pour l'enseignement secondaire
CEE	: Communauté Economique Européenne
CES	: Collège d'Enseignement Général
CET	: Collège d'Enseignement Technique
CNC	: Centre National d'Education
CNE	: Centre National d'Education
DCCE	: Direction Culturelle de la Coopération à l'Etrangère
DEA	: Diplôme d'Etudes Approfondies
EAMA	: Etats d'Afrique et Malgache Associé
EC	: Education Civique
ENS	: Ecole Normale Supérieures
EPS	: Education Physique et Sportive
ESIG	: Ecole supérieure Internationales de Guerre
FAC	: Fonds d'aide et de Coopération
FED	: Fonds économique de Développement
IAM	: Identité et Accès Ménagement
IC	: Instruction Civique
IDEN	: Inspecteur Départemental de l'Education National
MINEDUC	: Ministère de l'Education

MINESUP	:	Ministère des Enseignements Supérieurs
OIF	:	Organisation Internationale de la Francophonie
PCT	:	Physique Chimie et Technologie
PE	:	Personnel Enseignant
PEGC	:	Professeur d'Enseignement Général au Cameroun
PFCTC	:	Personnel Français de la Coopération Technique au Cameroun
RI	:	Relations Internationales
TM	:	Travail Manuel
VSNA	:	Volontaire de Service National Actif

LISTE DES ILLUSTRATIONS

A. CARTE

1 : Carte Administrative du Cameroun	9
--	---

B. PHOTOS

1 : Professeurs De Mathematiques Au Lycee General Leclerc De 1982 A 1983.....	65
2 : Anciens Eleves Du Lycee Leclerc En Salle De Cours En 1968.....	81
3 : Professeurs de physique chimie au lycee leclerc, annee scolaire 1982-1983.....	83
4 : MADAME JOSETTE EBANGA, CENSEUR AU LYCEE LECLERC (1982-1983).....	97
5 : renault 4	99
6 : supermarche printania face cathedrale yaounde	100
7 : laurent serge etoundi ngoa, ancien eleve du lycee de sangmelima, actuellement ministre de l'education de base.....	104
8 : joseph ndzomo-mole, ancien eleve du lycee d'obala	109
9 : lazare essimi menye, ancien eleve du lycee d'obala et ancien ministre de l'agriculture..	111

C. TABLEAUX

1 : effectifs scolaires dans le secondaire (1965-1966, 1972-1973).....	30
2 : croissance quantitative de la scolarisation dans l'enseignement secondaire général au cameroun 1974 à 1976.....	32
3 : croissance quantitative de la scolarisation dans l'enseignement secondaire technique au cameroun 1974 à 1976.....	33
4 : evolution et répartition des effectifs des coopérants au cameroun (1963-1974).	34
5 : affectation des enseignants dans les lycées : (année scolaire 1979-1980).....	45
6 : personnel de la coopération technique affecté dans les lycées (1979)	46
7 : affectation des enseignants dans les lycées : année scolaire (1964-1965).....	49
8 : affectation des enseignants dans les lycées (1965-1966).....	50
9 : affectation des professeurs dans les lycées techniques (1965-1966).....	51
10 : affectation des cooperants français dans les lycees (1986-1987)	53
11 : affectation des cooperants français dans les lycees (1986-1987) mathématiques	54
12 : les professeurs de français annees (1972-1985).	59

13 : les professeurs d'histoire-geographie et d'instruction civique (1970-1973).	60
14 : les professeurs d'anglais.	61
15 : les professeurs d'allemand et d'espagnol.	61
16 : les professeurs des physiques et technologies.	62
17 : les professeurs des sciences naturelles.....	63
18 : les professeurs des mathematiques.	63
19 : les professeurs d'education physique et de musique.	66
20 : les programmes scolaires (1963-1972).	67
21 : les differents chefs d'etablissement au lycee classique d'edea 1973-1978	88

RESUME

A la veille des indépendances des années 60, l'Afrique sort progressivement dans l'enfermement colonial dans laquelle l'ont confinée les puissances européennes. Suite à la loi cadre de 1957, date à laquelle le traité de Rome est signé, la France en particulier donne l'autonomie interne. Le Cameroun est sous tutelle de l'ONU et confié à la France. C'est à partir de ce moment qu'on peut établir les premiers accords des coopérations. C'est dans cette optique qu'a été formulé ce sujet de recherche intitulé : « Personnel français de la coopération technique au Cameroun : cas des établissements de l'enseignement secondaire (1960-1989) ». L'objectif poursuivi par cette thématique est d'évaluer l'apport des coopérants français dans le système éducatif camerounais. Ce sujet pose le problème de l'importance des coopérants français dans les établissements d'enseignement secondaire. Pour réaliser ce travail, il a fallu avoir recours à de nombreuses sources d'archives déposées dans les lycées à Yaoundé et à Obala. Les sources orales ont également été un grand apport afin de permettre à de nombreux acteurs impliqués dans l'enseignement de faire revivre la période étudiée. Après confrontation des sources, il a été possible de proposer quelques synthèses. D'abord, plusieurs coopérants français sont arrivés au Cameroun entre 1970 et 1986. Ils ont été en poste dans des lycées.

Mots clés : Coopération, coopérant, personnel enseignant, établissement

ABSTRACT

On the eve of independence in the 1960s, Africa gradually emerged from the colonial confinement in which the European powers confined it. Following the framework law of 1957, when the Treaty of Rome was signed, France in particular granted internal autonomy. Cameroon is under the trusteeship of the UN and entrusted to France. It is from this moment that we can establish the first cooperation agreements. It is in this perspective that this research topic entitled : French technical cooperation personnel in Cameroon : case of secondary education establishments (1960-1989) was formulated. The objective pursued by this theme is to evaluate the contribution of French development workers in the Cameroonian education system. This subject raises the problem of the importance of French development workers in secondary schools. To carry out this work, it was necessary to have recourse to numerous archival sources deposited in high schools in Yaoundé and Obala. Oral sources have also been a great contribution to allowing many actors involved in teaching to revive the period studied. After confrontation of the sources, it was possible to propose some syntheses. First, several French aid workers arrived in Cameroon between 1970 and 1986. They were posted in high schools.

Keywords: Cooperation, cooperators, teaching staff, establishment

INTRODUCTION GENERALE

I. PRESENTATION DU SUJET

La coopération entre l'Europe et l'Afrique est le résultat d'un type particulier de relation lié à la fois à la création de la Communauté Economique Européenne (CEE) et à la décolonisation au cours de la décennie 1950¹. Les objectifs des accords signés entre l'Union Européenne (UE) et les Pays d'Afrique, Caraïbes et Pacifique (ACP) sont fondés sur un certain nombre de principes communs notamment promouvoir le développement économique et social des pays et territoires d'Outre-mer et également le libre-échange entre l'UE et les pays dit ACP². En réalité, tout commence à la signature du traité de Rome du 25 mars 1957, où la CEE a prévu d'associer les territoires ayant entretenu ou entretenant les relations coloniales avec les six pays signataires du traité notamment la France particulièrement et acteur principal de ce travail, suivi de la Belgique, de l'Italie, de Luxembourg, de l'Allemagne et le Pays-Bas³.

Le thème de ce travail de recherche s'intitule « Personnel français de la coopération technique au Cameroun : cas des établissements de l'enseignement secondaire 1960 à 1989 ». Il s'inscrit dans le domaine de l'enseignement au Cameroun pendant la période poste coloniale.

Dès 1960, les Etats africains en général et le Camerounais en particulier prennent de nouveaux défis et s'engagent à signer des nouveaux accords politiques, économiques, socioculturels et diplomatiques avec la France. Les objectifs des accords de coopération culturelle et d'assistance technique en matière de personnel signés entre la France et les Pays africains se fondent sur un certain nombre de principes communs : promouvoir la connaissance mutuelle du patrimoine culturel entre Etat et aussi œuvrer ensemble pour l'épanouissement des sciences, des arts, et des lettres pour mieux faciliter les échanges culturels et le passage des étudiants d'un Etat à un autre⁴. En réalité, les pays africains sous tutelle français étaient d'emblée attachés à leur modèle culturel avant l'indépendance. Mais, après les indépendances, ces Etats se retrouvent à une carence en personnel enseignant qualifié pour accompagner les jeunes africains à l'âge de la scolarisation dans le domaine de l'éducation et aussi à la formation des cadres d'où l'« africanisation ». Il paraît nécessaire pour la France de garantir une certaine stabilité pour les apprenants africains désireux poursuivre leurs études en France et également pour consolider son pré-carré et étendre son identité culturelle sur les territoires

¹R. Ebalé, *Les accords de partenariat économique entre l'union européenne et les pays ACP (Afrique, Caraïbes, pacifique), les cas de l'Afrique centrale et du Cameroun*, L'Harmattan, Paris, avril 2016, P.10.

² <http://www.caim.inforevue-civitas-euro> , consulté le 14 mai 2022 de 6h 01min à 6h 30 min.

³ Ebalé, *Les accords de partenariat économique ...*, p.22.

⁴ <http://www.openeditionjournals.org> sur l'article de Laurent Manière, « La politique française pour l'adaptation de l'enseignement en Afrique après les indépendances (1958-1964) », l'enseignement dans l'empire colonial français (XIXe-XXe siècle), consulté le 10 janvier 2023 de 10h 14min à 11h.

nouvellement indépendants⁵ . C'est dans ce cadre que se situe la coopération technique Cameroun-France en matière d'éducation.

Quelles sont les raisons qui ont amenées le choix de ce thème ?

II. LES RAISONS DE CHOIX DU SUJET

Le choix d'un thème ne se fait pas de façon hasardeuse. Il est justifié par un certain nombre de motifs fondamentaux qui sont à la fois personnels et scientifiques.

1. Raisons personnelles

De prime à bord, la spécialisation en histoire des relations internationales et mes connaissances précédentes ont influencé le choix de cette thématique car, il s'agit de mener une étude sur la coopération technique française en matière de personnel au Cameroun. En réalité, dans nos Unités au programme de la 3^{ème} année dans la filière histoire des relations internationales à l'Université de Yaoundé 1, une étude était faite sur la politique étrangère du Cameroun. Les instructions dans le cadre de cette étude ont excité en moi un esprit de curiosité qui pousse à la réflexion. L'ambition personnelle réside également de montrer la nouveauté qu'à apporter les coopérants français dans la culture camerounaise. Ainsi, qu'approfondir les acquis sur la présence de ce personnel français sur le territoire Camerounais, leurs apports dans la culture Camerounaise notamment dans la formation de l'opinion publique. Ensuite, montrer de cette coopération Cameroun-France en matière d'éducation de 1960 à 1989.

2. Raisons scientifiques

Le Cameroun, depuis son acquisition de l'autonomie le 1^{er} janvier 1960, est devenu un acteur des relations internationales. Ce statut lui donne la souplesse de signer des accords de partenariat aussi bien bilatéral que multilatéral avec d'autres pays, tout comme avec des organisations internationales. Ces conventions sont signées pour des raisons multiples, dont les principales se résument en des aides multiformes sur le plan politique, économique et socioculturel⁶. Toutefois, la France autrefois qui a assuré le mandat et la tutelle sur le territoire camerounais sous le contrôle de la SDN après la première guerre mondiale 1919 et l'ONU après la deuxième guerre mondiale 1945 devient dès lors un partenaire d'importance capitale. En fait, la France est l'un des partenaires qui participe de façon visible au développement du Cameroun dans tous les domaines précisément dans le secteur socio-culturel. Aussi, on s'est

⁵ <http://www.journalopenedition.org> , consulté le 24 avril 2022 à 14h 15min.

⁶ L. A. Bidjogo, « Relations Cameroun-Allemagne : cas des facilités accordées aux étudiants camerounais par l'Allemagne (de la période coloniale A 2000) », Mémoire de Master en Histoire, Département d'histoire, Université de Yaoundé de 1, 2020, P.112.

rendu compte qu'aucune étude sur le personnel français de la coopération technique au Cameroun de la période post coloniale n'a encore été menée dans l'historiographie camerounaise. De fait, la quasi-totalité des travaux de recherche qui sont soutenus d'années en années au département d'histoire de l'Université de Yaoundé I, ne présente pas des travaux sur la question du personnel français de la coopération technique au Cameroun. Et pourtant, le Cameroun a bel et bien eu une histoire dans le cadre de la formation des jeunes dans le domaine l'enseignement avec la France. Etant passionné par l'enseignement et souhaitant évoluer dans ce domaine, cette thématique est une étape franchie dans ce long cursus de formation supérieure.

III. INTERET DU SUJET

Ce travail présente un double intérêt : un intérêt personnel et un intérêt scientifique.

1. Intérêt personnel

L'intérêt de cette recherche réside sur l'apport des coopérants français dans le système éducatif camerounais notamment, l'enseignement secondaire. Ainsi, présenter d'abord le cadre général de la coopération Cameroun-France, les différents accords et conventions signés entre les deux nations. L'effectif des coopérants sur le terrain, leurs actions menées dans les établissements enseignés, leurs modes de vie, ou dirigés par certains, leurs différentes matières à dispenser (programme de cours), leur sérénité au sein de l'établissement, puis enfin les fruits obtenus. Dans cette analyse, il est question d'étudier les tenants et les aboutissants de la mise en pratique de ces personnels français dans le système éducatif camerounais. C'est cet état des choses qui permet de s'intéresser à la formation des élèves et cadres administratifs. Il s'agit de voir quelle répercussion, elle a eu la capacité d'innovation au fil du temps. En outre, l'application de ce personnel français sur le terrain reste la préoccupation de tous.

2. Intérêt scientifique

Du point de vue scientifique, c'est une contribution à l'étude des sciences historiques sur la coopération des deux Etats qui sont liés par l'histoire et la géographie. Il se fonde sur la volonté manifeste de vérifier l'effectivité des initiatives prises sur le plan socioculturel par les autorités politiques. Cet intérêt scientifique permet également d'écrire l'histoire des coopérants français au Cameroun dans le cadre de l'instruction des citoyens camerounais en matière de développement scientifique et socioculturel. Car les nations prospères en civilisation, et sont celles qui ont remporté le pari de l'instruction universelle.

Un travail scientifique ne peut pas être conduit sans la définition préalable des concepts.

IV. DEFINITION DES CONCEPTS

La coopération, d'après le Dictionnaire petit Larousse illustré, désigne dans son sens premier, une méthode d'action économique par laquelle des personnes ayant des intérêts communs constituent une entreprise où les droits de chacun à la gestion sont égaux et où le profit est reparti entre les seuls associés au prorata de leurs activités⁷. Pour le lexique de politique, elle est une politique et scientifique entre les Etats de niveau de développement inégaux.

D'après Robert Keohane, la coopération est un processus qui harmonise les relations à l'intérieur des régimes internationaux pour un service commun⁸. D'après l'auteur, c'est ce service qui entretient les relations interétatiques. Dans la même perspective, Joseph Grieco souligne que « La coopération n'est qu'un jeu d'intérêt entre les Etats. En réalité, les Etats sont plus attirés vers les gains de la coopération ».

Cette définition, bien qu'ajustée au contexte de la coopération Cameroun-France, ne fait pas l'assentiment de tous les auteurs.

Henry Kissinger, estime que « La coopération n'est pas une faveur qu'un pays concède à un autre (...). Elle sert l'intérêt des deux parties »⁹. Observation que corrobore François Roche, lorsqu'il affirme que : « La coopération stricto sensu, induit que deux sujets placés dans une place position théorique d'égalité contribuent également à la réalisation d'un projet commun »¹⁰. Il poursuit cependant en montrant que « La coopération est devenue le maître mot des relations culturelles, l'influence ou la promotion constitue des axes de politiques qu'il rend plus discrets au moins sur la scène extérieure »¹¹.

Selon Robert Charvin et Pierre François la coopération est en elle-même « Un mode des relations internationales qui implique la mise en œuvre d'une politique, donc d'une stratégie et une tactique poursuivie pendant la durée et destinée à rendre plus intime, grâce à des mécanismes permanents, des relations internationales dans un ou plusieurs domaines déterminés, sans mettre en cause l'indépendance des unités concernées ». Par ailleurs, les

⁷ C. Debbasch, *Lexique de politique*, 7^{ème} édition, Paris, Dalloz, 2001, p.117.

⁸ D. Battistella, *Théorie des relations internationales*, Paris, presses des sciences politique, 2006, p.24.

⁹ H. Kissinger, *La nouvelle puissance américaine*, Paris, Fayard, 2003, p.163.

¹⁰ F. Roche. (dir), *Géopolitique de la culture : espaces d'identités, projections, coopération*, Paris, l'Harmattan, 2007, p.51.

¹¹ Ibid.

auteurs montrent les nécessités d'une bonne coopération à travers cette définition qui, selon eux, restent le choix d'une stratégie et des exigences capables de poser des jalons d'une coopération accomplie et réussie¹².

Toujours sous le même sillage, Roger Samuel Zangvoit la coopération comme un moyen permettant de connaître un pays et l'ensemble de potentialités dont il dispose afin de savoir comment les utiliser au mieux pour atteindre ses objectifs¹³.

Dans la même lancée, Koffi Atta Annan disait, « La seule voie qui offre quelque espoir d'un avenir meilleur pour toute l'humanité est celle de la coopération et le partenariat ». Lors de son discours à l'Assemblée Générale de l'ONU tenue le 24 septembre 2001, il montrait la nécessité d'une coopération sur tous les plans, politiques, économiques, financières, culturelles et techniques mise en œuvre à l'échelle internationale entre les pays industrialisés et les pays en développement.

Le personnel peut être compris comme étant un ensemble d'individus exerçant en commun une fonction. D'après le dictionnaire Larousse¹⁴, le personnel est ce qui est propre et particulier à chaque personne.

L'enseignement est issu du latin « éducation », lui-même dérivé de « *exdurece* » qui veut dire « guider, conduire, commander ».

Selon l'UNESCO, l'éducation peut se définir comme étant l'ensemble des méthodes de formations humaines ou de manière plus étroite, en tant que processus d'acquisition des connaissances dans les institutions spécialisations¹⁵.

Platon, quant à lui la définit comme étant le fait d'apprendre à être civique et à respecter scrupuleusement les lois de la cité dont la vraie richesse n'est pas la fortune et des biens matériels de ses individus, mais elle est dans leur vertu¹⁶.

Pour Emile Durkheim, l'éducation est l'action exercée par les générations adultes sur celles qui ne sont pas encore mûres dans la vie sociale. Elle a pour objet de susciter et de développer chez l'enfant un certain nombre d'états physiques, intellectuels et mentaux que

¹² R. Charvin et P -F Gonidec, *Relations internationales*, Paris, Mont chrétien, 3è éd, 1981, p.290.

¹³ R .S. Zang, « La coopération sud-sud : le cas du Brésil et Cameroun 1972-1988 », thèse de Doctorat de 3^e cycle, IRIC, juin 1999, p.5.

¹⁴ Dictionnaire Larousse, édition 2022, P. 120.

¹⁵ <http://www.unesco.org>. Consulté le 11 avril 2022 de 16h20.à 17h.

¹⁶ Platon, *philosophe grec*.

réclament de lui et la société politique dans son ensemble et le milieu social auquel il est particulièrement destiné¹⁷.

Dans le cadre de cette recherche, l'enseignement est l'ensemble des règles de conduite sociale et formation des facultés physiques, morales et intellectuelles qui président à la formation de la personnalité. Autrefois réservée uniquement à une certaine élite, la pédagogie va se démocratiser avec la création des écoles. C'est cette école occidentale qui était enseignée par les coopérants Français.

Coopérant est un personnel travaillant pour un Etat et détaché dans un pays allié, en particulier pour concourir à des missions de développement¹⁸.

Formation vient du mot grec « *fomare* » qui veut dire « Fabriquer à l'aide d'un moule » c'est le processus d'acquisition des connaissances théoriques, pratiques, et techniques, nécessaires pour l'exercice d'un métier¹⁹.

Coopération Technique c'est un processus qui harmonise les relations entre deux nations dans le but d'accomplir une tâche commune. C'est également un ensemble des procédés que les Etats mettent en œuvre pour réaliser un exploit commun²⁰.

Pour le dictionnaire universel, la coopération se conçoit comme « L'action de coopérer ; une politique d'aide d'économique, culturelle et technique aux pays en voie de développement »²¹. Cette politique peut avoir un aspect sous-jacent. Aussi, la coopération peut-elle facilement s'assimiler à la prise en compte des problèmes de l'autre, pour appuyer son processus de développement, à une histoire, à une répétition, à une dynamique et à la planification. L'on peut par ailleurs prendre ce mot dans plusieurs sens des diverses étapes et événements franchie entre la France et le Cameroun au cours de la période allant de 1960 à 1989.

V. DELIMITATION GEOGRAPHIQUE-TEMPORELLE DU SUJET

Henri Bergson (1859-1941), philosophe français du début du XXème siècle, disait que l'espace et le temps constituent des données immédiates de notre conscience bien qu'ils

¹⁷ <http://www.ekldata.com>, consulté le 11 avril 2022 de 14h à 15h 30 min.

¹⁸ <http://www.fr.wikipedia.org/wiki/éducation>, consulté le 11 avril 2022 de 4h à 6h.

¹⁹ Ibid.

²⁰ Ibid.

²¹ C. Braucourt-Sahlas, (ed), *Dictionnaire universel*, p.277.

puissent être aussi le produit de l'intuition et de la pensée²². Le besoin de se situer par rapport à ces deux paramètres est toujours ressenti. C'est dans ce sens que cette étude se circonscrit dans une période donnée de l'histoire et dans un espace géographique également délimité.

1. Cadre géographique

L'espace qui couvre cette recherche est le Cameroun poste colonial. Le Cameroun est un pays d'Afrique centrale. Celui-ci s'allonge du Golfe de Guinée au Lac Tchad sur 1250 Km entre le 2^{ème} et le 13^{ème} degré latitude Nord et se tire du 9^{ème} 16^{ème} degré de longitude Est sur 890 Km. Ses frontières terrestres le séparent de 6 Etats limitrophes, à l'Ouest, par le Nigeria (1690 Km), à l'Est par le Tchad (1094) et la république du Cameroun centrafricaine (797 km), et au Sud par la Guinée Equatorial (189), Le Gabon (289 Km), et le Congo (523 km), au Sud-Ouest par l'océan Atlantique sur une côté longue de 400Km. De forme triangulaire, le pays couvre une superficie de 475 442 Km², ayant une taille environ moyenne dans le contexte africaine²³. Il compte au total 10 régions, 58 départements et 360 arrondissements²⁴ (cf. Carte n°1).

²² H.Bergson., « Durée et simultanéité », paru en 1922, in « Microsoft encarta, 2009, [DVD], Microsoft corporation, cité par Mepongo Fouda P.F, « L'intégration sous régionale en Afrique centrale sous le prisme des complexes d'aires protégées transfrontalières : cas du Cameroun, du Congo, du Gabon et de la République centrafricaine 1999-2013 », Thèse de Doctorat /Ph.D, en Histoire , Université de Yaoundé I, 2015,p.220.

²³ Ibid.

²⁴ J.Criaud, *Géographie du Cameroun et de l'Afrique*, Versailles, les classiques africaines, 1992, p.15.

2. Délimitation temporelle

L'importance de l'utilisation des bornes chronologiques dans un thème d'histoire des relations internationales n'est plus à démontrer. La précision sur le choix temporel permet de canaliser l'étude en la circonscrivant dans une période historique précise. De ce fait, le présent thème s'étend de 1960 à 1989.

L'histoire étant l'organisation par l'intelligence des données qui se rapprochent à la temporalité²⁵, ce travail se base sur les limites chronologiques bien précises. L'année 1960 est une année importante dans l'histoire du Cameroun, elle établit l'indépendance du Cameroun français le 1^{er} Janvier 1960. C'est au cours de cette même année que la France signe avec le Cameroun un accord de coopération et d'assistance technique²⁶. C'est cet accord qui va susciter l'avènement des coopérants français au Cameroun.

Quant à l'année 1989, elle marque la réélection à la magistrature suprême du président de la République du Cameroun son excellence Paul Biya, pour son 2^e mandat. Elle marque aussi la fin de contrat du personnel français de la coopération technique du territoire camerounais.

VI. REVUE CRITIQUE DE LA LITTERATURE

Très peu d'écrits ont déjà été produits sur le personnel français de la coopération Technique au Cameroun en ce qui concerne le domaine de l'éducation. On peut néanmoins trouver des travaux abordant cette thématique.

R. Ebale²⁷, consacre les pages sur les conventions qui ont permis l'instauration des coopérants Français à l'exercice de l'enseignement au Cameroun. Il penche son champ d'étude sur les accords de partenariat économique entre l'union européenne et les pays ACP. Il met aussi en exergue les perspectives historiques de la coopération ACP-EU, le partenariat entre UE et les pays ACP qui est le résultat d'un long processus historique lié à la fois, à la création de la communauté économique Européenne (CEE) et la décolonisation au cours de décennie 1950. Cependant, son étude ne s'étend pas dans le domaine de l'enseignement secondaire, surtout dans le cas du personnel français de la coopération technique au Cameroun.

²⁵ P.Veyne, *comment on écrit l'histoire ?*, paris, Le seuil, 1971, P.33.

²⁶ R.Ebalé, *Les accords de partenariat Economique entre l'union européenne et les pays...*, p.23.

²⁷Ibid., P.22.

G.R. Eloundou Zobo²⁸, parle de l'enseignement de la période du mandat à celle de la 2ème guerre mondiale. S'agissant à la période qui l'intéresse, il fait allusion à l'organisation scolaire élaborée par les autorités Françaises dès 1960, il montre aussi l'étroite collaboration qui existait entre l'enseignement officiel et l'enseignement privé. Malheureusement, son étude ne sonde pas les structures du personnel français de la coopération technique au Cameroun le cas des enseignants de lycée.

B.E. Ngando²⁹, présente l'enseignement réservé aux filles. Elle met aussi en exergue l'école fut à l'origine de l'émancipation des filles scolarisées pendant la période de mandat. Mais, Son étude ne s'étend pas sur la coopération technique française au Cameroun.

J-L. Ewangué³⁰, montre la complexité des situations et des problèmes liés aux enjeux géopolitiques de l'Afrique centrale. Il permet d'avoir une vision sur la charge économique et politique dont le Cameroun exerce dans sa sous-région.

C. Marchand³¹, s'intéresse à l'orientation que devait prendre les leçons dispensées notamment les cours d'histoire et Géographie. Sa recherche ne fait pas mention des dispositions communes à toutes les écoles, ni des devoirs des maîtres vis-à-vis de l'administration et des élèves. Cependant, sa vision n'est pas penchée sur le personnel technique français au Cameroun.

A.E.Bella³², pose une problématique majeure et d'actualité sur l'histoire des savoirs constitués au Cameroun débuté timidement au 19^{ème} siècle avec l'académie royale Bamoun. Son démantèlement par l'administration coloniale française crée les conditions de l'émergence de l'université moderne au Cameroun. Dans un article avec pour titre : « L'expérience universitaire au Cameroun : entre, tradition, bilinguisme et ouverture »³³le même auteur souligne que l'université camerounais repose fondamentalement et structurellement sur le paradigme français. Seulement elle a su tirer meilleur parti de son triple héritage négro-africain

²⁸ G.R. Eloundou Zobo, « Education et formation professionnelle au territoire du Cameroun sous mandat français de 1921 A 1945. Approche historique » Mémoire de Master en Histoire, Université de Yaoundé 1, 2020.

²⁹ B.E. Ngando, « Le personnel enseignant autochtone au Cameroun sous régime français, 1916-1960 », Mémoire de Maitrise en Histoire, Université de Yaoundé 1, 1999.

³⁰ J-L. Ewangué, *Enjeux géopolitique en Afrique centrale*, Paris, l'Harmattan, 2003.

³¹ C. Marchand, « L'enseignement au Cameroun sous mandat français (1921-1939) », thèse de maitrise en Arts, Université de Laval, Québec, 1970, p. 14.

³² A. E.Bella, « L'Institution Universitaire au Cameroun : dynamiques, ruptures et permanence d'une réalité plurielle. Des origines à 2001 ». Thèse de doctorat/hp.D, Université de Yaoundé I

³³ In P.B.Essomba, (s/dir), *Regards sur l'histoire économique et sociale du Cameroun*, Editions Connaissances et Savoirs, France (Paris), 2017 , pp.245 – 269.

et anglo-saxon. Elle a été un acteur à part entière de la diplomatie camerounaise après 1960. Qu'en est-il de l'enseignement secondaire ?

Mise en place, avec le concours de la France par le biais de la FFESC (Fédération Française des Ecoles de Sophrologie Caycédienne), la jeune institution a dû faire face à ses premiers problèmes alors qu'elle s'engageait dans un processus de camerounisation intervenu consécutivement à la fermeture de la FFESC. Ce travail renseigne les différends dont l'université Camerounaise devait faire face aux lendemains des indépendances nouvellement acquises.

P. Mbahen Bobo³⁴, aborde la situation de la jeune fille dans la vina avant l'implication de l'Unesco. Il présente le rôle de l'Unesco à la scolarisation de la jeune fille dans le département de la vina. Toutefois, Bobo n'oriente pas sa recherche sur le personnel français de l'assistance technique française au Cameroun.

S. Ewane³⁵, présente une étude sur les objectifs et les enjeux de la coopération entre le Cameroun et la CAF dans le domaine du football. Il fait une analyse sur les acteurs de la coopération entre le Cameroun et la Caf. Néanmoins, il n'oriente pas son champ de recherche dans le cadre de la coopération technique Cameroun : cas des enseignants de lycée.

Marcel Merle³⁶, permet de comprendre qu'un Etat ne peut survivre en vase clos. Le fonctionnement du monde international montre que tout Etat a toujours besoin de maintenir des contacts avec le monde extérieur. Etant en relation avec les autres, certains Etats cherchent à maximiser la vision réaliste dans les relations internationales. Pour cela, ils mettent en place un ensemble de moyens susceptibles pour leur permettre de répondre aux attitudes d'autres acteurs internationaux dans la visée d'atteindre son objectif. Ces éléments correspondent à la politique étrangère qui renseigne sur la politique extérieure des Etats sur la scène internationale.

J. Léonard Thierry Mbassi Ondigui³⁷, aborde le problème de coopération entre l'OIF et le Cameroun. Son champ d'étude ne touche pas la coopération technique en personnel enseignant.

³⁴ P.A. Mbahen Bobo, « La coopération Cameroun-Unesco et la scolarisation de la jeune fille : cas de la vina (1984-2011) », Mémoire de Master en Histoire, Université de Yaoundé 1, 2016.P.7.

³⁵ S.C.Ewane, « La coopération entre le Cameroun et la CAF de (1963-2015) : Approche historique », Mémoire en Histoire, Université Yaoundé 1, 2016. P.57.

³⁶ M. Merle, *La politique étrangère*, Paris, 1984.

³⁷ J. Léonard Thierry Mbassi Ondigui, « Coopération entre l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF) et le Cameroun (1975-2008) », Mémoire de Master II en Histoire, Université de Yaoundé I, 2010.

Notre étude se propose d'apporter un éclairage supplémentaire à la question éducative après l'indépendance du Cameroun. Les éléments de son contenu découlent essentiellement des sources de première main que représentent les rapports annuels. C'est pourquoi ce travail repose sur une méthode bien précise et se servant des sources.

VII. PROBLEMATIQUE

Les relations entre le Cameroun et la France sont anciennes. Elles remontent à la période coloniale. Ancien territoire sous-mandat de la SDN et sous-tutelle de l'ONU, le Cameroun a su garder les relations avec la France après son accession à l'indépendance dans les années 1960. A partir de cette période la nature des relations qui lient ces deux coopérants, implémente une politique d'échanges bilatéraux à valeur plus ou moins égale. Dans le cadre de la présente étude, l'accent est davantage mis sur l'aspect culturel de la coopération entre les deux nations, notamment dans la formation des jeunes camerounais. A travers l'angle choisi, il est question d'analyser les différents atouts dont ont bénéficié ces étudiants en particulier et le peuple camerounais en général de 1960 jusqu'en 1989. C'est cet état de chose qui conduit à une problématique centrale : les coopérants français arrivent en grand nombre alors que le Cameroun entretient les relations avec d'autres partenaires européens, Pourquoi ? Cela a-t-il permis à long terme la « camerounisation » des cadres ? Quelles conséquences d'ordre politique et social une telle situation peut produire ?

VIII. CADRE THEORIQUE

Le réalisme est un courant qui cherche à décrire le monde et les hommes tel qu'ils sont de manière objective et sans illusion et non telle que l'imagination peut les idéaliser. Il se démarque du romantisme et de l'impressionnisme, il est apparu au IX^e siècle, en 1830. Dans le système des Relations Internationales (RI), les réalistes considèrent que les organisations internationales et les acteurs transnationaux ont une influence faible parce qu'ils ne sont pas souverains. L'environnement anarchique implique que les Etats ne peuvent pas se faire confiance les uns, les autres³⁸.

L'approche réaliste consiste à étudier la réalité telle qu'elle. Elle est souvent décrite comme une théorie explicative, ne cherchant pas à influencer les cours des évènements mais, à en analyser les causes³⁹. Les principales doctrines qui fondent les analyses des relations internationales se reposent sur deux principes fondamentaux : l'équilibre fondamental avec

³⁸ <http://www.erudit.org.2004>, consulté le 25 juin 2022 à 3H45.

³⁹ Ibid.

l'idée que la scène internationale est régulée par une puissance ; et aussi la spécificité de la société internationale au regard de la société politique interne.

Selon certains auteurs, parmi les six principes de réalismes, l'intérêt national est l'un des principes les plus importants dans les relations entre Etats. Le réalisme cherche toujours à défendre un intérêt national. Certains auteurs pensent que le recours à la force n'est pas une fatalité. Il doit avoir une inter-indépendance entre les Etats. Ces auteurs insistent sur le rôle formateur des normes, de la coopération et des institutions internationales. Cet apprentissage pourrait tempérer l'anarchie pour aboutir à la constitution d'une société internationale ayant un certain nombre de pratiques et d'intérêt communs. La coopération favorise la pacification des relations entre les Etats sur la scène internationale et la paix sur le libre-échange. Le réalisme entre dans le cadre de la coopération Cameroun-France en matière de personnel technique car, chacune des deux nations avait un intérêt particulier qui lui permettait de coopérer avec l'autre. Pour le Cameroun, il y a carence en personnel enseignant et cadres qualifiés pour la formation de sa jeunesse à l'âge de la scolarisation, d'où la « Camerounisation » des cadres. Par contre, la France étant en concurrence avec l'Allemagne voulait consolider son pré-carré, c'est-à-dire maintenir sa domination sur le Cameroun et étendre son influence culturelle à travers l'enseignement de la langue française dans les programmes au détriment des langues locales camerounaises.

A côté du réalisme, on peut également évoquer le constructivisme, considéré comme l'un des plus importants courants de pensée. Il aborde les relations internationales comme des relations sociales. Pour les auteurs⁴⁰, la réalité est intersubjective, c'est-à-dire qu'elle dépend du sens que lui donnent les acteurs. Autrement dit, l'intérêt national d'un Etat se construit en fonction de son identité, de la représentation qu'il se fait de lui-même, des autres et de sa perception dans son environnement. Le constructivisme entre dans le cadre de ce travail dans la mesure où la coopération Cameroun-France en matière de personnel a produit des effets, car de nombreux Camerounais ont suivi les traces de leurs maîtres Français (cf. chapitre IV).

IX. DEMARCHE METHODOLOGIQUE

Pour atteindre les objectifs définis dans la problématique, la démarche pour écrire et parvenir à des synthèses obéit à une méthodologie à la fois diachronique et synchronique. Cette méthode de recherche historique est basée sur les investigations, la confrontation des données, et la collecte des informations relatives à ce sujet. Et pour cela, toute la documentation

⁴⁰ Nicolas Onuf, Alexander Wendt.

nécessaire à la réalisation de ce labour a été réunie. Une variété de sources a été consultée et analysée.

Les sources primaires : le travail repose en grande partie sur ces sources. Et ceci est passé par l'exploitation des documents d'archives considérés comme sources de « première main » ; le Lycée général Leclerc, dans les services des archives et de documentations, avait fourni une grande partie de documents et de lettres. Ainsi que le Lycée d'Obala qui avait également fourni quelques bulletins et tableau chronologique des responsables de cet établissement des années 1961 à 1976.

S'agissant des sources secondaires, elles ont été consultées en parcourant les archives privées, à l'exemple des archives privées de Ernest Bilonga, ancien surveillant d'externat au lycée général Leclerc 1978-2009, sis au quartier Nsimeyong, Yaoundé, où il a fourni un certain nombre de document pour la réalisation de ce mémoire. . Il y avait aussi les archives privées d'un anonyme, qui a fourni une grande quantité et qualité de documentation. Le professeur Eugène Désiré Eloundou, quant à lui a donné un document ayant les informations allant sur la thématique et bien d'autres sources. Dr Abdon Beyama Beyama, a aussi fourni un document contenant quelques informations sur la thématique notamment sur la création de l'Ecole Normale Supérieure de Yaoundé I.

Plusieurs enquêtes ont été menées auprès des témoins oculaires de cette période à l'instar de Vital Bene Tama, enseignant d'espagnol au lycée d'Obala en 1968 et au lycée Leclerc ; Jean Baptiste Ntsawa, un ancien élève du lycée de Bertoua 1970 et ancien commissaire divisionnaire retraité ; Joseph Ndzomo-Molé ancien élève du lycée d'Obala 1971-1979 et autochtone de la localité, enseignant à l'Ecole Normale Supérieure de Yaoundé ; Marie Ndjjudje, enseignante au département de sociologie à l'université de Yaoundé I, ancienne élève au lycée de Fouban à l'Ouest 1970 ; Eugène Désiré Eloundou, professeur des universités, enseignant à l'Ecole Normale Supérieure de Yaoundé ; Jean Owona Atangana, censeur au lycée d'Obala, ancien élève du dit lycée 1985-1986. Les informations fournies par ces derniers ont été d'un apport indéniable pour l'ensemble de l'œuvre. Paul Roger Nkoa, technicien de contrôle non destructif (CND) a été spécialiste dans la vérification des produits métallurgiques. Lucie Florence Ada, chef de service des Arts et Lettres au ministère des Arts et de la Culture. Annie Baony Batende, magistrat retraité.

IX. DIFFICULTES

Cette recherche ne s'est pas réalisée sans embûches. On sait généralement que tout travail scientifique est confronté à des difficultés mais l'essentiel est de les contourner pour trouver des solutions. Aux archives du Lycée d'Obala, il a fallu retrouver des bulletins et rapports annuels malgré le mauvais classement des archives qui sont dans un état de délabrement avancé, ce qui a permis d'avoir certaines informations qui ont apportées un éclairage supplémentaire dans ce mémoire. De même, au Lycée Leclerc, il a fallu se rendre à la bibliothèque centrale pour dépouiller les archives malgré le mauvais classement.

En outre, la dispersion des témoins de cette période dans l'ensemble du territoire n'a pas été de nature à favoriser l'approfondissement de cette recherche. La plupart des élèves de cette période fréquentaient dans des collèges privés catholiques, car il n'y avait pas encore assez de lycées créés. Malgré les difficultés, les enquêtes ont porté sur quelques acteurs et témoins de la période, ce qui permet l'élaboration d'un plan.

X. PLAN DU TRAVAIL

La planification du travail est d'une utilité permanente, elle accompagne toutes les phases de l'élaboration d'un mémoire. Malgré les difficultés rencontrées, on construit une armature qui repose sur quatre chapitres.

Le premier chapitre intitulé : « Le cadre général de la coopération Cameroun-France », présente les fondements des accords de la coopération Cameroun-France et les conventions de cette coopération sur le plan socioculturel et technique.

Le second chapitre quant à lui porte sur : « La mise service des coopérants », illustre l'arrivée des coopérants, leur mutation et leurs effectifs dans les établissements.

Le troisième chapitre intitulé : « Les coopérants et les matières enseignées », se propose de voir l'activité des coopérants sur le terrain et les matières enseignées.

Le quatrième et dernier chapitre intitulé : « La vie extra-scolaire des coopérants français au Cameroun », montre la vision des deux nations, des relations sociales et familiales des coopérants et les fruits de cette coopération.

**CHAPITRE I : CADRE GENERAL DE LA COOPERATION
CAMEROUN-FRANCE**

Les relations entre États ne sont pas une génération spontanée, mais s'enracinent dans des liens complexes à la fois historiques, mais aussi liées à de nombreux intérêts politiques et économiques. La coopération Cameroun- France entre dans cette perspective depuis 1960 et intégrant tout personnel français, désigné sous le vocable personnel technique. Peut-on connaître ces accords et leur contenu ? Et quelle place occupe réellement l'assistance technique en matière d'éducation ?

A. FONDEMENT DES ACCORDS DE COOPÉRATION FRANCE-CAMEROUN

A la veille des indépendances des années 1960, l'Afrique sort progressivement de l'enfermement colonial dans lequel l'ont confinée les puissances européennes. Suite à la loi cadre (1957), la France en particulier donne l'autonomie interne. Le Cameroun, est sous tutelle de l'ONU et confié à la France. C'est à partir de ce moment peut élaborer les premiers accords de coopération.

1. Les conventions de coopération technique France-Cameroun

Dès l'accession du Cameroun à l'indépendance, les autorités camerounaises se heurtent, comme un peu partout dans les nouveaux Etats africains à une grosse difficulté due à une carence en personnel enseignant. Il faut donc trouver des solutions y remédier à travers des coopérants dont la présence dans ce pays n'est pas un simple fait de hasard. Ce sont des accords de coopération qui ont favorisé la venue des coopérants français au Cameroun⁴¹.

a. Accord franco-camerounais de coopération et d'assistance technique

Le 1^{er} janvier 1960 le jeune Etat Camerounais obtient son indépendance. Onze (11) mois plus tard, il signe sept (7) accords et conventions de coopération et d'assistance technique avec la France du 13 novembre 1960. Dans le cadre général, ont négocié ces accords et conventions, côté français par le président de la république française, Maurice Couve de Murville, ministre des affaires étrangères et côté camerounais, représenté par le président de la république du Cameroun, Charles René Okala, ministre des affaires étrangères⁴² tous ministres des affaires étrangères. Les dispositions sont connues Les ambassadeurs des deux Etats accrédités auprès des gouvernements respectifs. Entretien des relations diplomatiques en tenant compte des liens privilégiés qui les rassemblent à fin de promouvoir une collaboration franche. De fait, une procédure de consultation permanente était organisée entre les deux

⁴¹ Voir par exemple R. Ebalé, « Les Accords de Partenariat Economique (APE), Essai de Présentation », éd. 2013.

⁴²<http://www.jimcont.com>, extrait de l'article en ligne de Mouna Mboa, « Accord Franco-Camerounais de coopération et d'assistance technique », consulté le 12 juin 2022 à 20h 34min.

gouvernements sur la question de politique étrangère. Ainsi, la France assurait à la demande du Cameroun, sa représentation auprès des nations et organisations où il ne possédait pas de représentation propre. A cela, les agents diplomatiques et délégués français agissaient conformément aux directives et instructions du gouvernement de la république du Cameroun, qui leur étaient transmises par l'intermédiaire du gouvernement de la république française. Cependant, à titre exceptionnel, les communications présentant une attitude évidente d'urgence administrative pourrait être directement échangées entre l'ambassade de France et le gouvernement Cameroun. D'après les textes de l'accord général de coopération technique Cameroun-France, la France se charge de fournir un personnel technique nécessaire à la formation des jeunes et des cadres camerounais sur la demande du gouvernement de la république du Cameroun⁴³.

Quatre (4) accords et trois (3) conventions ont été signés entre le Gouvernement français et le Gouvernement camerounais le 13 novembre 1960. On peut citer entre autre les accords suivants: L'accord de coopération en matière économique, monétaire et financière ; accord de coopération en matière d'aviation civile ; accord d'assistance technique militaire aux forces armées camerounaises ; et particulièrement dans le cadre de la présente étude, l'accord général de coopération technique en matière de personnel. Et parmi les conventions il y avait : La convention organisant les relations entre le Trésor camerounais et le Trésor français ; convention culturelle et la convention sur le rôle et le statut de mission militaire française au Cameroun⁴⁴.

b. L'accord de coopération Cameroun-France (1963)

La signature des accords de coopération Cameroun-France de 1963 a consacré la présence des premiers coopérants français dans l'enseignement secondaire au Cameroun⁴⁵. Simplement pour des raisons politiques qu'entretiennent les nations⁴⁶.

Le statut juridique des coopérants présente les conditions de recrutement et leurs emplois. D'après les textes, le recrutement des coopérants est une procédure très classique car, le gouvernement français soumet à l'agrément du gouvernement camerounais les personnels qui répondent à ses besoins. Les autorités camerounaises avaient d'abord négocié avec le

⁴³<http://www.jimcont.com>, extrait de l'article en ligne de Mouna Mboa ,«Accord Franco-Camerounais de coopération et d'assistance technique »,consulté le 12 juin 2022 à 20h 34min.

⁴⁴ Ibid.

⁴⁵ <http://www.net.fr>.Cameroun Retro-Photos du passé. Consulté le 10 avril 2022 à 10h 48min.

⁴⁶ E.Désiré Eloundou, professeur d'histoire à l'École Normale Supérieure de Yaoundé I, ancien élève du lycée Leclerc, entretien le 19 mars 2022 à l'Université de Yaoundé I.

gouvernement français cette aide en personnel enseignant. Cela se passe donc dans un cadre d'échange diplomatique. La mise à la disposition de ces assistants techniques est prononcée pour deux (2) ans, y inclus des congés. Cependant, cette durée peut être prolongée de huit (8) mois à la demande du gouvernement camerounais⁴⁷. L'objectif de cette coopération est de fournir un personnel enseignant pour la formation des jeunes à l'âge de scolarisation et de renforcer l'effectif du personnel enseignant au Cameroun qui, en petite quantité, ne pouvait couvrir l'ensemble des établissements de l'enseignement secondaire général.

La relation que les deux nations entretiennent en matière d'éducation a pour but de renforcer le système éducatif camerounais en matière d'enseignement, améliorer la qualité de service dans les établissements, compléter l'effectif manquant des professeurs dans les Lycées et ensuite, maintenir l'équilibre de leur relation bilatérale dans le domaine de l'éducation.

En outre, le lieu de mutation et d'emploi du coopérant sont déterminés lors de l'autorisation de sa candidature. L'ambassade de France doit être informée de tout projet d'affectation des assistants techniques français. Elle peut par conséquent, dans le délai de 15 jours, émettre un accord à ce sujet⁴⁸. En réalité, il a paru problématique de résoudre la question des mutations des coopérants par une législation pour diverses raisons. D'après les sources archives, ces mutations s'expliquent parfois par la conjoncture d'un conflit, l'administration camerounaise estimant pouvoir user comme bon lui semble les services de coopérants, tandis que ces derniers étaient de prime abord des volontaires. Le coopérant occupait n'importe quel poste déterminé en fonction de l'intérêt qu'il présentait à ses yeux⁴⁹. C'était à l'administration française de jouer le rôle d'arbitrage pour stopper et même éviter l'éventuel conflit.

2. le contexte d'exercice de la coopération

Jusqu'à la seconde moitié des années 1989, l'enseignement secondaire général et technique a toujours recours à de nombreux coopérants, qui y laissent leur marque. La période de la coopération de substitution se poursuit permettant aux assistants techniques français de répondre aux besoins du gouvernement camerounais en personnel enseignant⁵⁰. Le

⁴⁷M. Verillon, « L'accord général de coopération technique en matière de personnel entre le gouvernement français et le gouvernement de la république unie du Cameroun », seconde session ordinaire de 1974-1975, sénat n°245, 1975, p.14.

⁴⁸ Ibid., p.13.

⁴⁹ Ibid., p.14.

⁵⁰<http://www.erudit.fr>, Sur l'article de Bernard Kouchner « Autorisant l'approbation de l'accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République du Cameroun instituant un partenariat de défense », ministre des affaires étrangères et européennes, déposé au sénat le 10 mars 2010, consulté le 20 mars 2022 à 15h 50.

développement des effectifs des coopérants dans l'enseignement connaît alors une forte croissance, tant au niveau de l'effectif du personnel que du nombre des établissements scolaires à partir des années 1970 et ce nombre ne cessait d'accroître⁵¹.

a. Les obligations et droits des coopérants

Entre 1963 et 1974, l'accord de coopération en matière de personnel prévoyait des obligations et droit des coopérants. Les personnels français en coopération sont placés sous instance du gouvernement camerounais ; toutes les appréciations sur leur façon de servir sont transmises annuellement à l'autorité française⁵². Ainsi, le gouvernement camerounais peut procéder en cas de faute grave, à leur remise à la disposition motivée. Mais, ce qui importait, c'est le rappel à l'ordre des coopérants par les autorités camerounaises⁵³. L'on pourrait s'interroger sur la signification et sur l'intérêt de cette disposition. Il ne s'agit pas d'un véritable pouvoir de sanction donné aux dirigeants camerounais ; mais, cette procédure peut être utile pour le gouvernement camerounais en de conflit avec un coopérant. Grâce à ce statut, le Cameroun a la possibilité de soumettre au gouvernement français tout manquement de leur personnel à l'endroit du service qu'ils sont appelés à effectuer.

Il convient par ailleurs de bien connaître les mesures prises pour le bon fonctionnement de ces accords en matière des assistants techniques français ? Parmi les mesures, les droits ne sont pas négligés pour les personnels de coopération. De fait, plusieurs dispositions conventionnelles ont été prises pour la rémunération des coopérants, leur logement et pour la scolarisation de leurs enfants⁵⁴. Il s'agit de mieux insérer le séjour des coopérants au Cameroun en tenant compte de l'encadrement familial et des revenus. Une évolution intervient en 1974 : un nouvel accord est signé entre le gouvernement camerounais et la France car, les clauses de l'accord de coopération signé en 1963 au lendemain des indépendances n'étaient respectées.

b. L'accord de coopérations techniques du 21 février 1974

⁵¹ A.N.Y, Statistique générale de l'enseignement, ministère de l'éducation de la République Unie du Cameroun.

⁵²<http://www.persee.fr> sur l'article de Maurice Verillon, « L'accord général de coopération technique en matière de personnel entre le gouvernement français et le gouvernement de la république unie du Cameroun », seconde session ordinaire de 1974-1975, sénat n°245, 1975, p.15.

⁵³ Ibid.

⁵⁴Ibid., p.3.

L'accord technique du 21 février 1974 fait partie⁵⁵ de nouveaux accords autorisés par le législatif : la coopération culturelle, scientifique et technique⁵⁶. La commission des affaires culturelles était donc chargée de porter son examen sur le concours en personnel que la France devait apporter au Cameroun et sur l'ensemble des relations culturelles entre les deux pays. L'accord général de coopération technique en matière de personnel devait entrer en vigueur dès le 1^{er} juillet 1974.

Ces accords ont été négociés et il est intéressant de connaître la façon dont les négociations ont été menées. Dès septembre 1973⁵⁷, le président Ahmadou Ahidjo entend renégocier les accords conclus entre la France et le Cameroun au lendemain de l'indépendance⁵⁸. Les propositions présentées au mois d'août 1973 par le gouvernement camerounais et le déroulement des négociations ont montré que si les partenaires manifestaient une certaine déception car, les clauses de 1963 n'ont pas été respectées. Le souci du Cameroun était surtout de remettre en question certaines dispositions des accords passés, qui leur semblait quelque peu inconsidérables, même si le maintien des relations privilégiées avec la France restait un point important de la politique étrangère⁵⁹.

En réalité, l'Etat du Cameroun voulait un personnel compétent, et qualifié pour la formation des lycéens et des élèves professeurs à l'Ecole Normale Supérieure. Cependant, le Cameroun a eu à constater que parmi l'effectif des coopérants français octroyé sur le terrain, ils étaient simplement des Volontaires du service National Actif (V.S.N.A)⁶⁰. Il faut tout de même reconnaître que ces V.S.N.A étaient certes des coopérants, mais plusieurs étaient des hommes détachés d'autres services pour exercer le métier d'enseignant ; certains d'entre eux étaient des militaires, n'ayant aucune expérience professionnelle dans le domaine de l'enseignement. Voilà pourquoi le gouvernement Ahidjo décide en 1972 de remettre en question les accords de coopération des années 1963 en revoyant les modalités du jeu. Parmi les nouveaux accords de coopération signés le 21 février 1974 avec le Cameroun, l'accord de

⁵⁵www.persee.fr sur l'article de Maurice Verillon, «L'accord général de coopération technique en matière de personnel entre le gouvernement français et le gouvernement de la république unie du Cameroun », seconde session ordinaire de 1974-1975, sénat n°245, 1975, p.3.

⁵⁶ A.N.Y, Décision ministérielle, septembre 1975.

⁵⁶ Ibid.

⁵⁷ www.érudit.fr, sur l'article de Bernard Kouchner, « Autorisant l'approbation de l'accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République du Cameroun instituant un partenariat de défense », ministre des affaires étrangères et européennes, déposé au sénat le 10 mars 2010. Consulté le 25 juillet 2022 à 3h 15min.

⁵⁸ A.N.Y, Décision ministérielle, septembre 1975.

⁵⁹ Ibid.

⁶⁰ Ibid.

coopération en matière d'éducation est soumis à une autorisation d'approbation en forme législative⁶¹. Toutes les dispositions fiscales étaient prises en compte. Cependant, la commission mise sur pied montre qu'aux termes de l'accord, ces dispositions fiscales devaient entrer en vigueur le 1^{er} juillet 1974⁶².

La convention de coopération culturelle

La convention de coopération culturelle signée le 21 février 1974 donne une définition très large des relations que la France et le Cameroun entendent pratiquer sur plusieurs plans. D'abord, la souveraineté de chaque Etat doit être respectée ainsi que sa culture propre. De même, certains domaines notamment: l'enseignement, la formation professionnelle, la recherche scientifique et des échanges culturelles doivent davantage être respectés. La nouvelle convention comporte en outre des dispositions relatives à la scolarisation des enfants français et au déroulement de la carrière des personnels enseignants en coopération⁶³.

B. ELARGISSEMENT DES ACCORDS DE COOPÉRATION

Les accords en matière de coopération technique s'étendent également dans un contexte diplomatique beaucoup plus large. Les relations entre la CEE (communauté économique européenne) et les ACP (Pays de Madagascar et du Pacifique) sont également concernés par ce déploiement des enseignants coopérants. Les autres partenaires de France à l'instar de l'Allemagne, l'Italie, L'Espagne, la Grande Bretagne en sont concernés. De nombreux accords dès 1963 matérialisent ces engagements. Il s'agit par exemple la convention de Yaoundé I.

L'accord est signé à Yaoundé, le 20 juillet 1963⁶⁴. Les intervenants à la signature de cet accord sont : la Communauté économique européenne, les dix-huit (18) Etats africains et Malgache associés (EAMA). Cette convention est valable pour 5 ans, attestant l'association Afrique-Europe sur la base d'une ouverture d'aide financière et des échanges commerciaux des six (6) pays Européens membres. Le 1^{er} juin 1964, la convention entre en vigueur. Elle reprend à son cours le fonds européen de développement dont le premier a été institué depuis 1958 pour subventionner les projets d'infrastructures dans les pays et territoires d'outre-mer (PTOM) des Etats membres, déjà qu'ils n'étaient pas encore indépendants⁶⁵.

⁶¹ <http://www.persee.fr> sur l'article de Maurice Verillon, « L'accord général de coopération technique en matière de personnel entre le gouvernement français et le gouvernement de la république unie du Cameroun », seconde session ordinaire de 1974-1975, sénat n°245, 1975, p.3.

⁶²Ibid., p.4.

⁶³ Ibid.

⁶⁴ R. Ebalé, *Les Accords de Partenariat Economique (APE), Essai de Présentation*, éd, 2013, paris, p.10.

⁶⁵R. Ebalé, *Les Accords de Partenariat Economique (APE...)*, p.10.

En réalité, les accords signés entre les institutions telles que : la communauté économique européenne (CEE), l'Union Européenne (UE), les Etats africains et Malgache associés (EAMA) et Afrique Caraïbe pacifique (ACP) ont été appariées d'un crédit sous forme de subvention par le truchement du fond Européen de développement (FED). De plus, la convention de Yaoundé I cherchait à renforcer la coopération entre la communauté économique européenne (CEE) et les Etats africains et Malgache associés (EAMA).

Le contenu de cette coopération tournait autour de trois axes fondamentaux : Le libre-échange, favorisant les Etats africains et Malgaches associés vers la communauté économique européenne dans le domaine de l'exploitation ; l'aide financière et technique, attribuée sous forme de subvention du fond européenne de développement (FED) parachevées par les prêts de la Banque Européenne Institutionnelles (BEI) ; les institutions paritaires dont la conférence parlementaire, le comité d'association le conseil d'association, la cour arbitraire devaient permettre aux deux collaborateurs de rester en permanence dans la communication⁶⁶.

En outre, les desseins de la convention de Yaoundé I reprirent les principes désignés par le traité de Rome. Les principaux biais mis sur pied pour réaliser ces objectifs furent le régime de libre échange symétrique, l'instauration des zones de libre-échange, l'instauration du FED, l'application du tarif douanier réciproque, la mise en place des mécanismes institutionnels, droit d'Etablissement, prestation des services et mouvement des capitaux. Plusieurs réalisations par FED parmi lesquelles : la construction des routes, à l'exemple de la route Yaoundé-Mbalmayo ; des écoles à l'instar de l'Ecole Normale de Yaoundé ; des ports comme celui de Douala ; des chemins de fer notamment Yaoundé-Belabo ; Ngaoundéré-Belabo ; des plantations CDC de Mondouli et la construction des hôpitaux à l'instar de l'hôpital de Garoua.

La convention de Yaoundé II, elle est signée le 29 juillet 1969 par la communauté économique européenne et les Etats africains, malgaches associés signataires de la convention précédente. Elle entre en vigueur le 1^{er} janvier 1970, dont la durée d'application est cinq (5) ans. Elle prolonge et développe les dispositions de Yaoundé I. Les desseins de Yaoundé I sont élargis et complétés dont la finalité ultime est dorénavant le développement socio-économique des pays associés. Le partenariat entre CEE et EAMA doit renforcer l'industrialisation des Etats associés, favoriser la coopération régionale africaine, contribuer au progrès du commerce international, promouvoir la structure et l'indépendance économique des Etats associés, assurer

⁶⁶ Ibid., p.10.

le développement des relations économiques entre partenaires. De plus, les Etats africains et malgaches associés passent de 18 à 19 avec l'intégration de l'île Maurice qui signe la convention le 12 mai 1972. En dehors des échanges commerciaux avec les européens, le Cameroun a bénéficié à travers le 3^e fond économique de développement de 1970-1975, du développement de plusieurs infrastructures notamment : la construction des collèges d'enseignements techniques, des écoles comme celle du Nord-Ouest, des chemins de fer trans-camerounais etc. En outre, l'aide financière et technique s'élevait à environ 246 milliards FCFA sur fond économique de développement (FED). Les conventions de Yaoundé ont posé des jalons d'une nouvelle naissance des accords : les conventions de Lomé. Cependant, la hausse du coût des matières premières, la crise pétrolière des années 70, et aussi le dialogue Nord-Sud ont pesé les négociations qui ont abouties aux conventions de Lomé⁶⁷.

La convention de Lomé I, de prime à bord, les lieux de signatures des conventions de coopération avaient changé d'une capitale africaine à une autre. Partant du Cameroun pour le Togo, qui, prenait le relais pour demeurer le siège des 4 conventions finalisées au fur et à mesure de leur renouvellement.

La convention de Lomé I signé le 28 février 1975 visait à intégrer certains pays du pays du Commonwealth dans le programme de la coopération, elle a réuni 9 Etats membres de la communauté économique européenne et 46 pays d'Afrique-Caraïbe-Pacifique (ACP). Le Royaume-Uni adhère la communauté européenne en 1973.

Convention de Lomé II 1979-1984

La convention de Lomé, elle est signée le 31 octobre 1979. Elle avait une durée de cinq (5) ans et devait s'expirer en février 1985⁶⁸. Neuf (9) Etats de la communauté économique européenne était une fois de plus interpellés, mais avec 58 Etats ACP. De plus, les dispositions essentielles de la convention de Lomé I furent repris dans ce nouvel accord de Lomé II c'est-à-dire sa nature profonde est inchangeable. Dès lors, Lomé II s'inscrivait dans la ligne de consolidation et d'approfondissement des acquis⁶⁹. Ici, la principale innovation fut donc l'ouverture au système minier (Sysmin), c'est un mécanisme chargé de remettre la viabilité du

⁶⁷ <http://www.ceja.ch.internationale>, sur l'article de B.Delaveau.,« Décolonisation et problèmes de l'Afrique indépendante », Histoire classes Terminales, France, édition n°0259/4166/1, p.147. Consulté le 8 avril 2022 à 13H10min.

⁶⁸R. Ebalé, *Les Accords de Partenariat Economique ...*, p.10.

⁶⁹ B. Delaveau., « Décolonisation et problèmes de l'Afrique indépendante », in C. Mongnet, A. Salifou, B. Delaveau « Décolonisation et problèmes de l'Afrique indépendante », Histoire classes Terminales, France, édition n°0259/4166/1, p.147. Consulté le 20 février 2021 à 4H 20 min.

secteur minier des Etats ACP⁷⁰. Le but de ce mécanisme était de maintenir la capacité de la production existante pour un produit minier lorsqu'elle est entamée et que les recettes d'exportation s'amenuisent. Les éléments sollicités lors de cette convention pour mieux user les ressources dans ce domaine minier étaient notamment : la main d'œuvre, la pêche, les transports maritimes et des investissements privés⁷¹.

Convention Lomé III 1984-1989

Lomé III est la 4^e convention parmi celles signées entre 1963 et 1990. Cette convention est signée le 8 décembre 1984 entre la communauté économique européenne et les ACP. Cette dernière est toujours basée sur le commerce. En effet, au niveau international, le contexte est difficile pour les Etats ACP et caractérisé dans une large mesure pour les effets de la sécheresse, l'affrontement des cours de production de base, les fluctuations des taux des changes, l'aggravation de la dette, le renchérissement du loyer de l'argent, et un déséquilibre au niveau des balances de paiement. Au regard de tous ces éléments, les signataires de cette convention de Lomé III se sont focalisés pour concourir à une plus grande efficacité de l'aide, ainsi qu'une meilleure insertion de celle-ci dans les efforts de développement des pays ACP⁷². Dans cette convention, l'accent a été mis sur le rôle central de l'homme dans la coopération, la valeur de la production alimentaire, son bien-être et son développement rural⁷³.

A l'analyse, l'on constate que les conventions Yaoundé (I et II) et Lomé (I à III) ont été d'une part bénéfique pour l'Afrique en général et le Cameroun en particulier. Au-delà de ces conventions centrées sur l'économie, les signataires ont également accordé les mêmes atouts dans plusieurs autres domaines que l'économie, il s'agit de l'accord de coopération militaire Cameroun-France de 1963.

De même dans le domaine sécuritaire, le Cameroun ne disposait pas un personnel militaire compétent, technique et tactique pour pouvoir vaincre les rebellions qui déstabilisaient le pays. Les décideurs politiques camerounais en période avaient sollicité l'expertise française pour conduire les opérations, mais également pour la formation des cadres⁷⁴. La France et le Cameroun sont liés par un accord de coopération militaire signé le 21 février 1974.

⁷⁰ R.Ebalé, *Les Accords de Partenariat Economique ...*, p.12.

⁷¹ B.Delaveau., « Décolonisation et problèmes de l'Afrique indépendante », Histoire classes Terminales, France, édition n°0259/4166/1, p.147.

⁷² R. Ebalé., *Les Accords de Partenariat Economique ...*, p.10.

⁷³ Ibid., p.13.

⁷⁴ A.C. Aaron Essome Mbenda., «La Condition Militaire au Cameroun de 1894 à 2000 : Aspects-Economiques », thèse présentée et soutenue publiquement en vue de l'obtention du doctorat Ph /D. en histoire, Université de Yaoundé I, 2016. P.61

L'approbation de cet accord a été autorisée le 20 mai 1975. Cette convention a été publiée le 17 décembre 1975⁷⁵. En réalité, l'accord a permis à la France d'entretenir avec le Cameroun une coopération sécuritaire et de défense, essentiellement à la formation du personnel armée camerounaise dans les écoles nationales à vacation régionale telles que l'Ecole supérieure internationales de guerre (ESIG) de Yaoundé.

De plus, l'accord général de coopération culturelle en matière d'éducation a permis à la France d'intervenir très largement dans l'organisation et le fonctionnement de l'enseignement primaire, secondaire et technique.

Les accords passés avec les Etats d'Afrique Centrale notamment : Le Congo, la République centrafricaine, le Tchad, le Togo et le Cameroun coordonnaient l'enseignement avec celui dispensé en France. Ils n'étaient destinés qu'à favoriser les ressortissants désireux de suivre un enseignement de type français. Mais le principe d'équivalence des grades et diplômes délivrés dans les mêmes conditions qu'en France étaient reconnus. De fait, les Etats d'Afrique centrale ne cherchaient pas à créer un enseignement où les diplômes concurrent du système français, ils n'existaient dans les Etats que les diplômes. Le choix du Togo et du Cameroun tenaient à l'histoire de ces pays qui, sous l'influence française, avaient connu les dominations Allemandes et Britanniques n'envisageaient pas lier étroitement leur propre enseignement à celui dispensé en France. C'est donc ainsi que le Cameroun avait un système d'enseignement bilingue et pouvait le reformer à sa guise⁷⁶.

De même dans l'enseignement supérieur, le gouvernement français s'engageait également à créer sur les territoires des pays africains un enseignement supérieur d'un niveau égal à celui de la France. Il serait dispensé dans la plupart des pays francophones, sauf au Sénégal et à Madagascar, car étaient déjà dotés d'Université nationale⁷⁷.

1. Les besoins en personnel

L'objectif fondamental des accords culturels était d'organiser l'assistance technique française dans des Etats africains encore en construction. Elle consistait également à fournir des prestations en matériel et en argent, mais la tâche la plus urgente était de fournir du

⁷⁵ <http://www.persee.fr>, Sur l'article de Bernard Kouchner, « Autorisant l'approbation de l'accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République du Cameroun instituant un partenariat de défense », ministre des affaires étrangères et européennes, déposé au sénat le 10 mars 2010. Consulté le 25 juillet 2022 à 3h 15min.

⁷⁶ http://www.open_édition_journals.org, sur l'article de Laurent Manière, « La politique française pour l'adaptation de l'enseignement en Afrique après les indépendances (1958-1964) », l'enseignement dans l'empire colonial français (XIX-XX siècle), consulté en ligne le 8 juin 2022 à 12h 07min.

⁷⁷ Ibid.

personnel français et de former les Africains. Les besoins étaient particulièrement importants en ce qui concerne l'enseignement. La procédure de la mise à la disposition du personnel d'assistance technique était réglée par le biais des accords de coopération. Les gouvernements locaux faisaient part de l'Etat de leur besoin à la France, qui s'engageait par la suite à leur fournir un personnel enseignant qualifié.

L'accord général de coopération technique en matière de personnel précisait que c'était au gouvernement local de nommer le personnel et d'accepter ou de refuser les candidatures⁷⁸. Les professeurs pouvaient être des titulaires de l'éducation nationale française demandant leur détachement pour les pays africains. Mais les nécessités étaient telles que l'on recrutait des contractuels non titulaires, licenciés, qui pouvaient demander leur titularisation à leur retour en France. La gestion administrative de ce personnel relevait de la direction de la coopération culturelle et technique (DCCT) qui était chargée d'assurer l'exécution des accords de coopération culturelle en matière d'enseignement⁷⁹. Elle disposait des crédits mis à la disposition par le fond d'aide et de coopération (FAC), prenait part aux dépenses de construction et de fonctionnement des établissements scolaires et facilitait également la poursuite d'étude ou de stage aux ressortissants des pays africains et malgaches⁸⁰. Des stages d'information générale et pédagogique avaient été organisés par le centre d'étude d'Afrique noire de Bordeaux pour les enseignants français partant exercer dans les Etats africains d'expression française. C'était des stages de dix (10) jours, il rassemblait chaque année entre 350 et 450 personnes⁸¹.

Les Etats africains étaient dotés par des conférences pédagogiques consacrées à l'adaptation des programmes et aux méthodes pédagogiques, des travaux pratiques et des entretiens relatifs aux questions de statut du personnel d'assistance technique⁸². Mais le ministère de l'Education nationale était l'organe qui détenait les moyens techniques de l'action culturelle.

De plus, les accords culturels de la coopération stipulaient aussi que le contrôle pédagogique du personnel enseignant français était assuré par des inspecteurs généraux en

⁷⁸ <http://www.openeditionjournals.org>, sur l'article de Laurent Manière, «La politique française pour l'adaptation de l'enseignement en Afrique après les indépendances (1958-1964) », *Clauses de l'accord de coopération signée en 1963*.

⁷⁹ <http://www.érudit.fr>, consulté le 27 mars 2022.

⁸⁰ Ibid.

⁸¹ <http://www.openeditionjournals.org>, sur l'article de Laurent Manière, «La politique française pour l'adaptation de l'enseignement en Afrique après les indépendances (1958-1964) », *Clauses de l'accord de coopération signée en 1963*.

⁸² Ibid.

missions et par l'inspecteur d'académique et les membres du corps d'inspection mis au service de chacun des Etats africains. La mission de l'inspecteur d'académique français était d'organiser les examens au niveau du premier et du second degré en liaison avec les corps d'inspections compétents des conditions fixées par la réglementation française. Sous réserve éventuelle des adaptations définies d'un commun accord, ces fonctionnaires (inspecteurs) français avaient en fait une importance qui dépassait ses avantages. Les missions d'inspection générale permettaient d'assurer les contacts avec les plus hautes autorités des pays visités. Les inspecteurs généraux jouaient le rôle de consultants sur l'établissement des programmes et la rédaction de nouveaux manuels traitant de l'histoire, de la géographie et des sciences naturelles propres à chacun de ces pays⁸³.

Les missions particulières de ces inspecteurs avaient donc une importance déterminante dans les relations entre la France et les Etats Africains. C'est ce que le directeur de la coopération avec la communauté et l'étranger (DCCE) Stéphane Hessel rappelait aux ministres Africains et Malgaches en 1961 lors de son allocution. Exemple d'un extrait : « Au moment où chacun de vos Etats fait un grand effort pour réorganiser, réorienter les structures administratives de l'enseignement, je crois que la présence, pour une durée nécessaire brève, d'inspecteurs généraux [...] peut rendre un très grand service»⁸⁴.

L'inspecteur d'académie détaché auprès des ministres Africains de l'éducation nationale jouait également un rôle important. A côté de sa tutelle sur l'ensemble du système d'assistant technique français, était chargé de veiller à ce que l'enseignement dispensé et les diplômes délivrés dans chacun des pays Africains ne restent pas identiques sauf dans les cas particuliers, mais équivalents et parallèlement semblables à l'enseignement français, dans le but de maintenir la solidarité qui fait le fond de la coopération. Les inspecteurs académiques français étaient nommés chef de service de l'enseignement primaire, secondaire et technique pour maintenir et renforcer la solidarité. Certains étaient titulaires d'une agrégation ou docteurs soit inscrits sur la liste d'aptitude, soit déjà délégués dans ses fonctions ou encore titulaires de l'inspection académique.

Ils occupaient une place importante dans le processus d'élaboration du système d'enseignement mis en place lors des conférences des ministres français et africains de l'éducation. Plusieurs inspecteurs généraux intervenaient pour préciser quel état de besoins. 3

⁸³Discours du directeur de la coopération avec la communauté et l'étranger, Stéphane Hessel, s'adressant aux ministres Africains et Malgaches en 1961.

⁸⁴Ibid.

institutions chargées pour l'annotation du personnel français : le ministère de la coopération, l'ambassade de France, et le ministère de l'éducation nationale. Néanmoins, dans les établissements, les chefs d'établissement étaient chargés de rendre compte du service des coopérants français au ministère de l'éducation nationale⁸⁵.

a. L'enseignement secondaire et élémentaire

L'enseignement se pose la question de « l'africanisation » de l'enseignement, un débat partie intégrante de l'africanisation des cadres. Cette terminologie ne traite pas explicitement des enseignants élémentaires et du secondaire qui sont au Cameroun comme dans les autres Etats africains mais renvoie à « l'africanisation » des cadres et des formateurs. Toutefois, en raison de la diversité des langues vernaculaires pratiquées au Cameroun et de la difficulté de privilégier certaines d'entre elles, l'enseignement continu d'être donné en français ou en anglais ; mais suivant des programmes africains⁸⁶. La « Camerounisation » des personnels enseignants progresse rapidement au regard des effectifs des Camerounais (sortis de l'ENS). Cependant, dans l'enseignement secondaire, selon les chiffres fournis par le ministère de la coopération française, le pourcentage des personnels français par rapport aux professeurs d'origine camerounaise est encore de 19%, presque un cinquième des effectifs⁸⁷. La population scolarisée au Cameroun au cours des années scolaires 1965-1966 et 1972-1973 dans l'enseignement élémentaire et secondaire est bien connue.

Tableau n°1 : Effectifs scolaires dans le secondaire (1965-1966, 1972-1973).

Effectifs scolaires	1965-1966	Pourcentage	1972-1973	Pourcentage
Premier degré				
-Système francophone	589303		778860	
-Système anglophone	152300		188701	
Total A	741603	95	967561	91
Second degré				
-Général francophone	25308		65774	
-Général anglophone	3008		6766	

⁸⁵ ALGLY, fiche de notation du personnel français de la coopération technique, novembre 1987.

⁸⁶<http://www.persee.fr>, sur l'article de Maurice Verillon « L'accord général de coopération technique en matière de personnel entre les gouvernements de la république française et le gouvernement de la république unie du Cameroun », signé à Yaoundé le 21 février 1974-1975, annexe au procès-verbal de la séance du 29 Avril 1976, sénateur.p.6, consulté le 23 mai 2022.

⁸⁷<http://www.openeditionjournals.org>, sur l'article de Laurent Manière, «La politique française pour l'adaptation de l'enseignement en Afrique après les indépendances (1958-1964) », Clauses de l'accord de coopération signée en 1963.p.10, consulté le 10 mai 2021.

Total B	29316	4	72540	7
Technique				
-Francophone	7324		18948	
-Anglophone	1338		3623	
Total C	8662	1	22571	2
Total général	A+B+C 779581	100	1062672	100

Source : <http://www.persee.fr> sur l'article de Maurice Verillon, « L'accord général de coopération technique en matière de personnel entre le gouvernement français et la République Unie du Cameroun », signé à Yaoundé le 21 février 1974.

En s'appuyant sur les données statistiques de la population scolarisée au Cameroun au cours des années scolaires 1965-1966 et 1972-1973, l'on constate une grande différence au niveau des effectifs. Au cours de l'année scolaire 1965-1966, sur 589303 élèves étaient inscrits dans le premier degré du système francophone de l'enseignement général ; le système anglophone compte seulement 152300 élèves. Deux systèmes totalisent 741603 élèves pour un pourcentage de 95%. Cependant, l'année scolaire 1972-1973, donne 778860 dans l'enseignement du premier degré du système francophone et dans le système anglophone donnent 188701. Ce qui donne un effectif général de 967561, d'un pourcentage de 91%.

Pour le second degré général de l'enseignement francophone, on dénombre 25308 élèves et 3008 dans le sous-système anglophone au cours de l'année scolaire 1972-1973. Ce qui donne un effectif total de 29316, d'un pourcentage de 4% ; tandis que la période de 1972-1973 connaît un taux de 65774 élèves pour l'enseignement général francophone et 6766 pour le système anglophone, avec un pourcentage de 7%, et un effectif total de 72540 d'élèves.

En ce qui concerne les trois systèmes, les données donnent néant pour l'enseignement technique. Pour les francophones, 7324 élèves et 1338 au cours de l'année scolaire 1965-1966, d'un total des effectifs de 8662 et d'un pourcentage de 1%. Année scolaire 1972-1973, les francophones totalisent 18948, tandis que les anglophones donnent un effectif de 3623 de population scolarisée. Le taux global des trois donne un montant de 22571, d'un pourcentage de 2%. L'effectif total A+B+C des trois donne 77958, d'un pourcentage de 100% en l'année scolaire 1965-1966. Tandis que l'année scolaire 1972-1973 donne 1062672 d'effectif et d'un pourcentage de 100%. Il est clair de connaître que certains coopérants français enseignaient en même temps au primaire et au secondaire. C'est la raison pour laquelle l'on parle du premier

dégré et du second degré. Ils enseignaient au primaire la classe du cours moyen 2, puis au second degré les classes de 6^{ème}, 5^{ème} et 4^{ème}⁸⁸.

N.B : En 1974, la population totale du Cameroun peut être estimée à 6300000 habitants, dont près de 47% de moins de dix-huit ans⁸⁹.

b. Les nouvelles orientations politiques en matière d'éducation au Cameroun 1974 et 1976

L'éducation demeure une option prioritaire dans la vie de chaque peuple. Son importance tend vers la formation complète du citoyen et du producteur dans le cadre d'une adaptation de l'enseignement aux réalités socio-économiques du pays, conformément aux indulgences du développement autocentré. Pour l'enseignement secondaire au Cameroun, la nouvelle orientation visait le développement et la valorisation de l'enseignement technique ainsi que l'amélioration de la qualité de l'enseignement général⁹⁰.

Dès lors, Le Cameroun a connu un développement du système scolaire secondaire entre 1974 et 1976. Dans l'enseignement secondaire notamment les années 1974 à 1976, le ministère de l'éducation nationale avait institué un grand prix du travail manuel⁹¹. D'après les sources, cette initiative prise par le sommet en charge de l'éducation avait pour toile de fond d'éveiller l'intérêt des élèves pour cette nouvelle activité et en menant les établissements scolaires dans la réalisation des travaux agricoles, artisanat et bien d'autres domaines⁹². Le tableau suivant montre l'accroissance évolutive de la scolarisation du Cameroun de 1974 à 1976.

Tableau n°2 : Croissance quantitative de la scolarisation dans l'enseignement secondaire général au Cameroun 1974 à 1976

Années Scolaire.	Effectif scolaire.	Nombre d'établissements.	Personnel enseignant Permanent.
1974-1975	93 934	215	Absence d'évaluation.
1975-1976	105 335	271	3 315

Source : Tableau réalisé par nous à partir des données tirées du net.

⁸⁸ A.N.Y, décision ministérielle, mai 1965, signée par le ministre de l'Éducation Nationale en poste, W. Eteki-Mboumoua.

⁸⁹ M. Verillon. « L'accord général de coopération technique en matière du personnel entre les gouvernements de la république française et le gouvernement de la république unie du Cameroun », signé à Yaoundé le 21 février 1974-1975, annexe au procès-verbal de la séance du 29 Avril 1976, sénateur. p.7.

⁹⁰<http://www.persee.fr>. Consulté 23 mai 2022 de 14h min à 15h.

⁹¹ <http://www.persee.fr>. Consulté le 23 mai 2022 de 15h 30 min à 16h 15.

⁹²<http://www.persee.fr>. Consulté le 23 mai 2022 de 17h 10 min à 17h 30.

A l'analyse, le présent tableau met en exergue les effectifs scolaires au Cameroun au cours des années scolaires 1974-1975 et 1975-1976. Les statistiques montrent que l'année scolaire 1974-1975 compte, 105 334 élèves à l'année scolaire 1975-1976. L'effectif scolaire donne un total de 199 269 élèves scolarisés en deux ans. On compte 215 établissements à l'année scolaire 1974-1975 et 271 au cours de l'année scolaire 1975-1976. Pour l'effectif du personnel enseignant, on compte 3 315 à l'année scolaire 1975-1976, tandis qu'il y absence d'évaluation à l'année scolaire 1974-1975.

Tableau n°3 : Croissance quantitative de la scolarisation dans l'enseignement secondaire technique au Cameroun 1974 à 1976.

Années Scolaire	Effectif scolaire	Personnel enseignant Permanent
1974-1975	6 086	-
1975-1976	7 169	113

Source : <http://www.persee.fr>, sur l'article de Maurice Verillon « L'accord général de coopération technique en matière du personnel entre les gouvernements de la république française et le gouvernement de la République Unie du Cameroun », signé à Yaoundé le 21 février 1974-1975.

En s'appuyant sur ces effectifs, on constate une augmentation 6 086 élèves au cours de la période 1974-1975, on passe au cours de l'année scolaire 1975-1976 à 7 169 scolarisés pour un effectif total de 13 255 élèves. Pour le Personnel enseignant, on compte 113 professeurs pour la seule année scolaire 1975-1976.

Une étude comparative entre l'enseignement secondaire général et l'enseignement technique, l'on constate une nette croissance en termes d'effectif scolaire dans l'enseignement secondaire général, avec 199 269 élèves dans l'enseignement général contre 13 255 élèves pour l'enseignement technique. Au niveau des établissements, les effectifs du personnel enseignants traduisent un taux élevé dans l'enseignement général avec 3315 professeurs contre 113 dans l'enseignement technique. Ce déséquilibre entre les deux systèmes d'enseignement peut s'expliquer par le faible pourcentage de l'établissement de l'enseignement technique et du peu d'engouement des parents pour cet ordre d'enseignement.

2. La convention d'assistance technique

De fait, en 1974, 838 coopérants français dont 218 V.S.N.A étaient en poste au Cameroun, 552 d'entre eux étant affectés dans les secteurs de l'enseignement et de la formation⁹³.

Ces chiffres marquent une légère réduction depuis 1968. Mais l'évolution de la répartition des effectifs apparaît positive, la diminution des effectifs affectant surtout la coopération technique. Autre phénomène positif, la répartition des personnels enseignants dans les différents secteurs fait apparaître un accroissement du nombre des affectations dans l'enseignement secondaire⁹⁴.

Cependant, cette évolution favorable risque d'avoir quelque peu la difficulté de recruter le personnel de haut niveau demandé par le gouvernement camerounais. Il pourrait notamment s'avérer malaisé de pourvoir à tous les postes offerts à des enseignants dans les disciplines scientifiques, le renouvellement assez rapide des coopérants français en poste au Cameroun venant encore aggraver ce problème⁹⁵.

Le tableau ci-après montre l'évolution et la répartition des effectifs d'assistance technique française au Cameroun.

Tableau n°4 : Evolution et répartition des effectifs des coopérants au Cameroun (1963-1974)⁹⁶

Années	1963	1964	1965	1966	1967	1968	1969	1970	1971	1972	1973	1974	Total
Enseignement et formation	325	433	415	469	514	419	341	402	402	423	377	399	4 919

Source : tableau réalisé par nous à partir <http://www.persee.fr> sur l'article de Maurice Verillon, « l'accord général de coopération technique en matière de personnel entre le gouvernement français et la république unie du Cameroun », signé à Yaoundé le 21 février 1974.

⁹³ M. Verillon. « Au nom de la commission des affaires culturelles, sur le projet de loi autorisant l'approbation de l'accord général de coopération technique en matière du personnel entre les gouvernements de la république française et le gouvernement de la république unie du Cameroun » signé à Yaoundé le 21 février 1974-1975, annexe au procès-verbal de la séance du 29 Avril 1976, sénateur. p.11.

⁹⁴ Ibid., p.11.

⁹⁵ Ibid.

⁹⁶ M. Verillon. « Au nom de la commission des affaires culturelles, sur le projet de loi autorisant l'approbation de l'accord général de coopération technique en matière du personnel entre les gouvernements de la république française et le gouvernement de la République Unie du Cameroun », signé à Yaoundé le 21 février 1974-1975, annexe au procès-verbal de la séance du 29 Avril 1976, sénateur. p.12.

A l'analyse, l'on trouve une évolution sur la répartition des effectifs des coopérants français au Cameroun. Les données du tableau statistique montrent que, l'effectif des assistants techniques était environ 325 en 1963 ; en 1964, on compte 377 enseignants et 56 volontaires de service National (VSN) ; en 1965, le nombre de professeur est de 377 et 38 V.S.N ; en 1966, on dénombre 395 assistants techniques et 74 V.S.N ; l'année 1967 compte 439 personnels enseignants plus 75 volontaires de service National ; en 1968, l'effectif des coopérants donne 401 dont 180 V.V.N ; en 1969, on compte 314 enseignants et 207 V.S.N ; 1970, il y a 373 éducateurs, et 209 V.S.N ; au cours de l'année 1971, on compte 376 professeurs et 206 volontaires de service National ; en 1972, 398 titulaires et 178 V.S.N ; en 1973, on dénombre 357 enseignants titulaires et 182 S.V.N; enfin, on compte 377 coopérants et 175 volontaires de service national en 1974.

Dans le même sillage, d'autres sources montrent également que l'aide technique française était bénéfique pour l'Afrique en général et le Cameroun en particulier⁹⁷. Le nombre de coopérants dans les anciens territoires coloniaux était remarquablement dénombré durant toute la période. On compte 1000 en 1963, plus de 11 000 en 1972 et 10 000 au cours des années 1989 pour tous les territoires africains⁹⁸. Mais, un changement était effectué sur la composition de ces coopérants français.

En somme, l'effectif total des coopérants titulaires dans l'enseignement élémentaire et du second degré donne 4509 enseignants en 12 ans c'est-à-dire de 1963 à 1974. Tandis que les volontaires de services nationaux totalisent 1580 personnels en 12 ans.

a. La croissance en dents de scie

La rupture en personnel d'assistance technique pendant la période de 1963 à 1969 peut-elle témoigner l'attente des négociations en matière de personnel enseignant entre le gouvernement Cameroun et les autorités françaises ? On constate que certains coopérants avaient pris service dès la fin de la signature des accords de 1963 pour conduire le système éducatif camerounais. Il s'agit des enseignants ayant pris fonction au Cameroun avant la signature des accords de coopération. Dès la signature des accords, ces coopérants ont continué à servir. Des exemples ne manquent pas au Lycée le Leclerc de Yaoundé, cas des coopérants comme : Jean Marie Célestin BEDOUSSAC, censeur au cours de l'année scolaire 1956-1957,

⁹⁷ Groupe « Afrique noire » Cahier n°9, « Auteur de la conférence de Berlin » éd, l'harmattan, la 363 tiers-monde. Afrique, Paris VII/CNRS.p.162

⁹⁸Ibid., p.163.

nommé proviseur du Lycée Leclerc de 1957 à 1967⁹⁹. Un témoin oculaire atteste des coopérants européens au Lycée Leclerc précise :

Ils étaient plus d'une dizaine. Que ce soit au lycée Leclerc de Yaoundé, que ce soit au lycée d'Obala. L'année que je suis arrivé au Lycée Leclerc comme enseignant d'espagnol, 1968, il n'y avait que des coopérants qui enseignaient...il y en avait surtout en français, maths, physique, science naturelle. Bref, ils étaient d'une bonne quinzaine à peu près dans chaque établissement¹⁰⁰.

b. L'ambition des coopérants français

La nécessité portée sur le personnel français de la coopération technique au Cameroun n'était pas seulement politique, diplomatique et économique, mais aussi socioculturelle, surtout s'il s'agissait certes d'acquiescer d'une amélioration dans la formation des jeunes camerounais dans le domaine de l'éducation, les objectifs s'inséraient encore dans le cadre diplomatique en vue de favoriser de bonnes relations entre les deux Etats. Il faut également tenir compte que sur le plan socio-politique, le soutien de la France et la participation dans le système éducatif camerounais confortent l'idée selon laquelle les deux partenaires ont des relations étroites¹⁰¹.

En définitive, le cadre général a permis d'analyser le socle de la coopération Cameroun – France en matière de personnel enseignant. Cela passe par une étude sur le fondement historique de l'avènement des coopérants français au Cameroun, à travers des différents accords et conventions signés entre les deux nations ainsi que ses missions, ses objectifs. Les modes de recrutement des assistants technique français au Cameroun et leurs effectifs témoignent une certaine carence du personnel enseignant au lendemain de la signature des accords de coopération culturelle Cameroun- France de 1960. Il reste à mieux connaître ce personnel enseignant français dans les établissements.

⁹⁹ A. privée, Ernest Bilongo, fascicule de la « Fête du Mérite Académique au Lycée Leclerc », cérémonie Solennelle de remise des prix aux meilleurs élèves et enseignants du Lycée général Leclerc, semaine culturelle 1982-1983.

¹⁰⁰ V. B.Tama, enseignant retraité d'espagnol au Lycée le Leclerc à partir de 1968, et également au département d'espagnol à l'Université de Yaoundé 1, inspecteur national des langues au Cameroun. Entretien : le 18 octobre 2022 au quartier Vogt Yaoundé.

¹⁰¹ R. Ebalé., *les accords de partenariat économique...*,p.10.

CHAPITRE II : MISE EN SERVICE DES COOPÉRANTS

Après l'indépendance de l'Etat du Cameroun, l'éducation de la jeunesse dépendait de la qualité des formateurs. L'école en réalité était entre autres le lieu de transmission des savoirs et des valeurs intrinsèques et en grande partie l'empreinte qui façonne la personnalité d'un peuple. La présence effective du personnel français de la coopération technique au Cameroun et son apport sur le terrain s'avéraient nécessaires. A la suite de la signature de nombreux accords de coopération techniques entre le Cameroun et la France en 1963, plusieurs coopérants français se sont déployés dans des établissements secondaires pour enseigner et transmettre le savoir à la jeunesse camerounaise. Comment ces coopérants ont renforcé les liens de partenariat entre les deux Etats et assuré la bonne marche ces établissements ? Peut-on connaître ces coopérants et leurs lieux d'affectation ?

A. COOPERANTS ARRIVENT

Suite à la signature des accords de coopération avec la France, les portes s'ouvrent pour la carrière des coopérants, donc l'ensemble du personnel mis à la disposition de l'Etat du Cameroun. Dès 1963 et sous ministère Eteki Mboumoua, ces coopérants arrivent par vagues successives. Leurs arrivées durent jusqu'en 1989, année qui marque la fin de cette coopération¹⁰². Par ailleurs, c'est un personnel travaillant pour un Etat et détaché dans un pays allié, pour concourir en particulier à des missions de développement¹⁰³. Comment évoluent-ils concrètement sur le terrain ?

1. L'accueil des coopérants

Au moment de l'arrivée des coopérants au Cameroun, la représentation diplomatique française est impliquée, ce qui démontre le sérieux de la coopération et l'importance de la question. Excellent accueil de l'ambassade par un service de l'ambassade appelé « Service de la Coopération ». Le chef de ce service et son adjoint avaient pris toutes les dispositions car, ils connaissaient l'heure d'atterrissage de l'avion. Après les formalités d'usage, il communiquait ensuite l'arrivée des coopérants à la partie camerounaise. C'est par ailleurs ce service qui était chargé de toute une série de démarches : trouver des logements, retirer les clés et retrouver les lieux de résidence.

a. La trajectoire des coopérants français

Le Cameroun reçoit officiellement le personnel français de la coopération technique sur le terrain à partir de 1964. Ils étaient nombreux, même s'il est difficile de retracer l'itinéraire

¹⁰² D. Domergue-cloarec, *La France et L'Afrique après les indépendances*, De gaulle à Djibouti, Ed, collection violette, le 3 juillet 1959, p .105.

¹⁰³ Ibid., p.105.

individuel de tous ces enseignants, faute d'archives complètes. Quelques noms de coopérants français durant la période allant de 1972 à 1989 sont connus ainsi les dates de leur prise de service dans les établissements (voir annexe 1).

Il demeure que les choses ne sont pas simples, car les dates varient en fonction de l'affectation de ces coopérants sur le terrain. La structure des données présentant quelques professeurs montre que le plus grand effectif du personnel enseignant français tourne autour des années 1980 et 1989. Au cours de cette période, l'on observe nettement une dilatation du personnel enseignant français. En termes de statistiques, dix-neuf (19) enseignants sur vingt-cinq (25). Soit trois (3) Maîtrises; huit (8) Licenciés; sept (7) Capes et un Bachelier. Cependant, entre 1970 et 1979, un pourcentage moins élevé : six (6) professeurs sur vingt-cinq (25). Soit 1 Ingénieur; deux (2) Licenciés et Un DEA. Il y a donc une domination de l'effectif de ces professeurs au cours de cette période allant de 1980 à 1989.

D'après les sources orales, il y avait comme coopérants français :Wadel, enseignant de Latin, il était proviseur au lycée de Bertoua, fondateur du collège Fustel de Yaoundé ; Yves Bedoussac, (1958-1968) proviseur au lycée Leclerc, ancien élève du polytechnique ; Levêque,(1968-1974) proviseur au lycée Leclerc de Yaoundé; Kanta Loug, enseignant au Lycée de Bafia ;Gamin, professeur de Physique ;Pellagrino, enseignant de science Naturelle; Dardaine, professeur de mathématiques, de Nationalité Belge mais il était pour le compte de la coopération française ;jean jacques Delafoulhouse, professeur de Physique ; Badai, enseignant de français au premier cycle; Lepoul, professeur d'histoire-géographie premier cycle au lycée d'Obala; Richard Gerard, professeur de français au Lycée d'Obala; Alain Renault, enseignant de Mathématiques ;Frédéric Woodbridge, proviseur au Lycée d'Obala, de Nationalité Américaine, professeur d'anglais ;Andre Sommers, professeur d'histoire au Lycée de Fouban ;Gardelain ; provencher, enseignant de science naturelle ;Simioni Gilbert etc.

Les investigations sur le terrain montrent plutôt que l'année 1989 marque ainsi la fin sur le contrat des coopérants français au Cameroun¹⁰⁴. Par conséquent, d'autres sources montrent également que c'est à partir de 1970 que l'effectif des coopérants accroit sur le terrain. On a une controverse sur les différentes données élaborées. En outre, l'on pourrait analyser ces faits en tenant compte de l'évolution des activités menées sur le terrain.

¹⁰⁴ALGLY : c'est la période à laquelle le séjour des coopérants français s'expire au Cameroun. Et source orale : Ernest Bilongo, surveillant externe retraité au Lycée Leclerc de Yaoundé (1979-2009), entretien le 19 avril 2022 à Nsimeyong Yaoundé.

L'avènement des coopérants était déterminé par le gouvernement camerounais, qui a signé le contrat avec l'Etat Français. C'est lui qui déterminait la quantité d'enseignant qu'il fallait envoyer dans les établissements, il tenait d'ailleurs compte de toutes les dispositions nécessaires pour le bon déroulement des affaires c'est –à-dire s'occuper de leur logement, de leur nutrition etc. Puis il tenait également compte de l'effectif des camerounais qui étaient sortis de l'école normale supérieure de Yaoundé (ENS), dont certains occupaient les postes de responsabilité dans l'établissement et même dans le service de l'enseignement proprement dit en « salle de classe ».

Ainsi, les besoins se faisaient aussi en fonction des matières enseignées car plusieurs coopérants ne connaissaient pas les réalités du Cameroun et même son histoire. C'est la raison pour laquelle lorsque le gouvernement avait su cela au fil des années, il a eu l'obligation de réduire l'effectif des coopérants au détriment des Camerounais qui ont été formés. L'on remarquerait donc une diminution des affectifs des coopérants au bout de certaines années.

Ensuite, une observation se fait également sur une hausse augmentation du personnel français au fil de certaines années. Dès lors, une question se pose : Pourquoi ce mouvement de rotation ? Ce mouvement est dû, du fait que les coopérants ne soient pas des acteurs éternels, ils étaient venus avec un dessein d'aider, de secourir la population camerounaise en matière d'éducation et passer la voie aux nationaux eux-mêmes de continuer la mission d'éducationnelle. Leur mission était d'enseigner dans les lycées parce qu'il n'y avait pas assez de camerounais formés pour conduire à bien l'éducation de sa jeunesse.

A l'analyse, l'on pourrait déduire qu'il y a réduction de l'effectif des coopérants parce qu'ils arrivaient de plus en plus au terme de leur contrat de coopération et étaient progressivement remplacés par les enseignants camerounais formés à l'école normale supérieure de Yaoundé (ENS). Les Camerounais étaient appelés à continuer la mission d'éducationnelle à son peuple, Les sources concordantes¹⁰⁵.

Cependant, il est difficile de situer clairement tout le personnel enseignant français au Cameroun à l'entame de l'accord entre 1963 et 1969, faute d'archives fiables. Mais, on pourrait citer quelques-uns : Jean Marie Cestin Bedoussac, il a été proviseur pendant 10 ans au lycée Leclerc de Yaoundé (1957-1967). Il a été nommé proviseur du lycée Leclerc avant la signature des accords de coopération Cameroun-France et même après la signature, il a continué à œuvrer

¹⁰⁵ ALGLY, Décision ministérielle portant l'autorisation d'enseigner dans les lycées, signée par le ministre de l'Éducation nationale, w. Eteki Mboumaou, juillet 1968.

sa mission à la tête de l'établissement jusqu'en 1967¹⁰⁶. Il y avait également Antony Tao ; Gabrielli ; Roger Clergue ; Gilbert Tauveron, c'est lui qui remplace Bedoussac comme proviseur au cours de l'année scolaire 1967-1968. On a Joseph Marie Murat, il était professeur de lettres au Lycée Leclerc et remplace Gilbert Tauveron comme proviseur en 1968¹⁰⁷.

Ensuite, il y avait aussi Robert Jam Psin ; Jampsin ; Chausson, tous étaient des responsables au Lycée Leclerc. De plus, on a : un certain Picard Regina Jacques Raoul, professeur au lycée d'Edéa, il était bachelier, il enseignait le premier cycle de l'enseignement général¹⁰⁸. Mais, il est important de souligner au tour des années 1963 à 1969, il n'y avait pas beaucoup de lycées au Cameroun. En cette période, la plupart des établissements étaient des collèges privés laïcs (CPL) ; des collèges d'enseignement Général (CEG) ainsi que les collèges d'enseignement technique (CET). Mais, les archives montrent que plusieurs lycées sont créés au Cameroun à partir de 1970. Il est nécessaire de connaître ces établissements qui ont reçu les coopérants.

b. Les Etablissements utilisateurs, bénéficiaires de coopérants français

Le Cameroun a perçu un personnel français de la coopération technique, ces coopérants peuvent être classés en deux catégories. D'une part les plus anciens, et d'autre part les plus récents dans les lycées entre 1964 et 1989¹⁰⁹.

De 1964 à 1989, 26 Lycées ont reçu le personnel français de la coopération technique comme professeurs dans leurs établissements. Il s'agit : Le Lycée général Leclerc de Yaoundé qui, par ailleurs était le carrefour de ces Européens¹¹⁰, apparaît comme une référence en la matière avant que cet établissement ne soit déclaré officiellement lycée, il avait pour dénomination : « le Collège classique et moderne mixte ». A sa tête, il y avait Yves Buyetet, le tout premier proviseur ; alors que Charles Bruno, était directeur de l'enseignement, René Lacrose, le représentant de l'université de Bordeaux à l'époque d'André Soucadoux, Haut-commissaire de la République française au Cameroun¹¹¹. Venaient ensuite d'autres établissements répartis dans l'étendue du territoire. on a le Lycée d'Obala ; le Lycée de

¹⁰⁶Ibid.

¹⁰⁷Ibid.

¹⁰⁸ ALGLY, Décision ministérielle portant l'autorisation d'enseigner dans les lycées, signée par le ministre de l'éducation nationale, w. Eteki Mboumaou, 21 Mai 1965.

¹⁰⁹ ALGLY, Décision ministérielle portant l'autorisation d'enseigner dans les lycées, signée par le ministre de l'éducation nationale, Ndam Njoya Adamou, 16 juillet 1979.

¹¹⁰ E.D. Eloundou, ancien élève du lycée Leclerc de Yaoundé, professeur d'histoire à l'Ecole Normale Supérieure de Yaoundé, Université de Yaoundé1, entretien à l'ENS de Yaoundé, le 19 mars 2022.

¹¹¹ Arch. privée, Bilongo Ernest, surveillant d'externat retraité au Lycée Leclerc, 1978-2009, quartier Nsimeyon.

Mbalmayo Rural ; le Lycée de Nkongsamba ; Maroua ; Bafoussam ; le Lycée de Bafang ; le Lycée de Guider ; le Lycée d'Abong-Mbang ; le Lycée de Yokadouma ; de Bafia ; de Batouri ; le Lycée technique de Douala ; le Lycée Dschang ; le Lycée d'Ebolawa ; le Lycée d'Edéa ; de Garoua ; le Lycée de Foumban ; le Lycée Djoss de Douala ; le Lycée de Kribi ; le Lycée de Kousseri ; le Lycée de Mokolo ; le Lycée Polyvalent de Bonabéri ; le Lycée de New-Bell Douala ; le Lycée de Manougoumba ; le Lycée des jeunes filles Douala ; le Lycée de Bertoua et le Lycée de Sangmelima¹¹².

Ces établissements ont bel et bien reçu les coopérants français. Mais, il faut reconnaître que tout ce personnel ne relevait pas de la coopération française les sources écrites et orales soulignent¹¹³ également que le Cameroun avait signé des accords de coopération avec d'autres pays d'Europe, d'Afrique et même d'Amérique.

2. Les accords de coopération techniques en matière de personnel avec d'autres pays

Il est important de connaître que, parmi tout le personnel enseignant envoyé sur le terrain, il y avait des ressortissants d'autres pays. Le Cameroun ayant signé avec d'autres Nations des accords de coopération en matière de personnel enseignant. Parmi les professeurs envoyés sur le terrain, figuraient ainsi des Belges comme Pindel Jean Paul, agrégé de mathématiques, enseignant au Lycée Leclerc de Yaoundé 1986-1986, et qui venait de l'assistance technique belge, il y a au total 18h de cours¹¹⁴ sur compteur ; ensuite Raoul Varlet, agrégé des lettres classiques, il était touché à tout car, il enseignait le Français, latin, grec au lycée d'Obala. Il y avait également Darden, enseignant de mathématiques au lycée d'Obala ; et son épouse Francine Varlet, professeur des sciences naturelles¹¹⁵.

Il convient aussi de citer des Italiens comme Guiziano Paladini, licencié en physique, et qui était en poste au lycée Leclerc en 1986 et dont le quota hebdomadaire était de 15h de

¹¹²V. B. Tama, enseignant d'espagnol au lycée général Leclerc à partir de 1968, enseignant au département d'espagnol, Université de Yaoundé 1, inspecteur national des langues au Cameroun 1976 à 1989. Entretien : du 2 octobre 2021 au quartier Vogt Yaoundé. L'éducation nationale, Ndam Njoya Adamou, 16 juillet 1979.

¹¹²E.D. Eloundou, ancien élève du lycée Leclerc de Yaoundé, professeur d'histoire à l'école normale supérieure de Yaoundé, Université de Yaoundé 1, entretien à l'ENS de Yaoundé, le 19 mars 2022.

¹¹²A. privée, Bilongo Ernest, surveillant d'externat retraité au Lycée Leclerc, 1978-2009, quartier Nsimeyong.

¹¹²V. B. Tama, enseignant d'espagnol au Lycée général Leclerc à partir de 1968, enseignant au département d'espagnol, Université de Yaoundé 1, entretien : du 2 octobre 2021 au quartier Vogt Yaoundé.

¹¹³ Idem.

¹¹⁴ ALGLY, journal des professeurs au Lycée Leclerc 1986-1987, signé par Amvella Bidjo Célestin, proviseur en poste de 1976-1986.

¹¹⁵J.M. Ndzomo, ancien élève du lycée d'Obala, enseignant au département de philosophie à l'ENS de Yaoundé. Entretien : le 18 novembre 2021 à Obala.

cours au minimum, était de l'assistance technique italienne¹¹⁶; il convient aussi de relever la présence des Allemands tel que Burghard, Chassaing ; des Canadiens Philippe Paulain, le tout premier proviseur du lycée d'Edéa (1973-1975)¹¹⁷ ; des Egyptiens comme :Guirguis Sobgy, était de l'assistance technique égyptienne, licencié des mathématiques et professeur au lycée Leclerc au cours de l'année scolaire (1984-1985), qui dispensait de 15 heures de cours au total ; mais aussi Maher Zaki Massad, licencié des mathématiques et enseignant dans le même établissement¹¹⁸.

De plus, on signale la présence d'une Russe nommé Mbakop Victoria, il avait 10h de cours, titulaire d'une Des 3èmes cycles en allemand, professeur au lycée le Leclerc de 1970 en 1975. Dans la même veine, des Algériens comme Makoudi Amar, titulaire d'une licence en mathématiques, enseignant au lycée Leclerc en 1985, et qui relevait de l'assistance technique algérienne, avec un quota de 10h de cours au total ; 2 Américains, Woodbridge, enseignant d'anglais, et a été proviseur du lycée d'obala pendant 5 ans (1971-1976) et Dupno, professeur d'anglais au lycée de Bafoussam. Enfin, un malgache Mo'oh Adrienne, titulaire d'une maîtrise en physique, et qui a été au lycée Leclerc en 1985, avec 10 heures de cours hebdomadaire¹¹⁹.

Au regard de tous ces développements, il en ressort que ces pays voulaient bien évidemment marquer, s'implanter, garantir voire renouveler les liens de partenariat, d'amitié qu'ils ont eu jadis et même après l'accession du Cameroun à la souveraineté internationale pour tisser de nouvelles relations. Les pays européens faisaient partie intégrante des accords CEE et ACP. C'est le cas de l'Allemagne et de l'Italie qui concurrençait avec la France d'ailleurs au sujet du Cameroun et voulait renouveler et garder ses relations avec le Cameroun sur le plan socioculturel.

L'Allemagne signe un accord de coopération culturelle avec le Cameroun à la même période ce qui lui autorisait de fournir un personnel enseignant pour la formation au profit du Cameroun. C'est sous ce sillage que l'on rencontrait, parmi le personnel envoyé sur le terrain, des Allemands qui dispensaient des cours d'allemand, l'allemand étant considérée comme deuxième langue vivante a l'instar de l'espagnol¹²⁰.

¹¹⁶ ALGLY, journal des professeurs au Lycée Leclerc 1986-1987, signé par Amvella Bidjo Célestin, proviseur en poste de 1976-1986.

¹¹⁷ R.Ngo Mandak, « Le Lycée classique d'Edéa et sa contribution au développement social de la ville 1973-2013 », mémoire de master en histoire, Université de Yaoundé1, P.42.

¹¹⁸ALGLY, journal des professeurs au Lycée Leclerc 1986-1987, signé par Amvella Bidjo Célestin, proviseur en poste de 1976-1986.

¹¹⁹Ibid.

¹²⁰ E. D.Eloundou, ancien élève du lycée Leclerc de Yaoundé, professeur d'histoire à l'école normale supérieure de Yaoundé, Université de yaoundé1, entretien à l'ENS de Yaoundé, le 19 mars 2022.

De plus, la raison qui mène l'Allemagne à signer l'accord de coopération culturelle avec le Cameroun à la même période que la France n'était qu'une course entre les deux (2) puissances qui voulaient naturellement maintenir leurs relations avec le Cameroun.

Le lieu d'affectation et d'emploi du coopérant sont déterminés lors de l'agrément de sa candidature. Le plus souvent, l'ambassade de France était toujours avertie des projets de mutation des coopérants et elle avait un délai de quinze (15) jours pour émettre un « avis » à propos. Cependant, comment se déroulaient les affectations des coopérants dans les Lycées ?

B. AFFECTATION ET MUTATION DU PERSONNEL DE L'ASSISTANCE TECHNIQUE FRANÇAISE DANS LES LYCÉES

Il faut souligner d'emblée qu'il revenait au ministre de l'Education Nationale de signer les décisions portant affectation du personnel enseignant français de la coopération technique au Cameroun¹²¹. De ce fait, ces coopérants étaient envoyés dans une vingtaine des lycées : Abong Mbang, Bafoussam, Douala, Bafia, Batouri, Dschang, Ebolowa, Edéa, Foumban, lycée de Garoua, lycée Djoss de Douala, lycée de Maroua, Kribi, Kousseri, lycée Leclerc de Yaoundé, Mokolo, Nkongsamba, New-Bell de Douala, polyvalent de Bonabéri, lycée de Mbouda, Yokadouma, Bafang et Guider.

1. Les effectifs des coopérants

D'emblée, les coopérants sont les éléments de base qui, sont identifiés par la hiérarchie. A partir de 1973 les assistants techniques français au Cameroun étaient assez nombreux dans les établissements¹²². Les Lycées qui ont bénéficié d'un plus grand nombre de coopérants par exemple : Le Lycée général Leclerc de Yaoundé, le Lycée d'Obala, le Lycée de Mbalmayo rural, le Lycée Joss de Douala, lycée de Bertoua, lycée de Bafoussam et bien d'autres établissements¹²³. Les coopérants étaient repartis dans les grandes villes et les villes secondaires du Cameroun, avec une plus forte concentration, notamment : Yaoundé et Douala ainsi que dans les villes secondaires comme Obala, Bafoussam, Bertoua, Mbalmayo, Nkongsamba. Le personnel enseignant français avait un but précis qui était d'enseigner dans les Lycées, ils participaient également à la formation des jeunes enseignants à l'Ecole normale¹²⁴. Cependant, au cours de la période de 1967 à 1971, l'effectif du personnel français n'était pas en grande quantité. Comme le souligne un ancien élève et enseignant du lycée

¹²¹ ALGLY, Décision ministérielle du 16 juin 1979.

¹²² D. Domergue-clorrec., *La France et l'Afrique après les indépendances*, regard sur l'histoire, de gaulle à Djibout, le 3 juillet 1959. Collection violet, p.105.

¹²³ ALGLY.

¹²⁴ Ibid.

Leclerc : « L’effectif des coopérants par exemple au lycée Leclerc, d’ailleurs qui était le carrefour des coopérants était moins important entre 1967 et 1971, ils n’étaient pas nombreux, mais la qualité de service était à féliciter, la gestion de l’établissement était à saluer, et encourager les efforts »¹²⁵

Ainsi, plusieurs témoignages des acteurs de cette période attestent que : « les coopérants envoyés au Cameroun étaient un mélange de plusieurs Nationalités. Certes la plus grande partie étaient français, et même les autres, la majorité venaient pour la coopération française. On avait des Belges, des Américains, des Egyptiens, des Algériens, des Canadiens.... »¹²⁶

2. Les mutations des coopérants français dans les établissements (1979)

D’après les archives, le personnel français de la coopération technique a été affecté un peu partout dans les lycées camerounais selon les besoins¹²⁷. Au cours de l’année scolaire 1979-1980, les données statistiques montrent que la plus grande partie de l’effectif du personnel enseignant affecté dans les lycées venait directement de la France. Sur la base de l’effectif des enseignants et des établissements octroyés, il en ressort que sur une vingtaine des lycées au total, 18 ont reçu un personnel venant directement de la France, donc 38 sur 42 coopérants ; tandis que les quatre (4) autres lycées recevaient des enseignants ayant été en poste aux lycées de : Kribi, Nkongsamba, Edéa et du lycée Leclerc.

Tableau 5 : Affectation des enseignants dans les lycées : (année scolaire 1979-1980).

Établissement sortant	Lieu d’affectation	Matières	Nombre d’enseignants
France	Lycée de Bafoussam	Mathématiques	6
France	Lycée de Dschang	Mathématiques et physique	5
France	Lycée Leclerc de Yaoundé	Mathématiques et physique	4
France	Lycée d’Edéa	Mathématiques	3
France	Lycée de Foumba	Mathématiques et français	2
France	Lycée Djoss-Douala	Physique	2
France	Lycée de Kribi	Mathématiques et physique	2
France	Lycée de Nkongsamba	Physique	2
France	Lycée polyvalent Douala	Physique	2

¹²⁵ V. B.Tama., professeur retraité, enseignant d’espagnol au Lycée Leclerc et au département d’espagnol, Université de Yaoundé1, inspecteur national des langues au Cameroun, 1976-1989. Entretien le 18 mars 2021, carrefour Vogt.

¹²⁶ E. Eloundou., ancien élève du Lycée Leclerc et enseignant du dit Lycée, en service à l’Université de Yaoundé 1, à l’école normale supérieure de Yaoundé au département d’Histoire, entretien le 19 mars 2022 à l’école Normale supérieure de Yaoundé1. Et J.Ndzomo Molé, ancien élève au Lycée d’Obala, professeur à l’école normale à la faculté des sciences.

¹²⁷ ALGLY, affectation du personnel de l’assistance technique française, signée par le Ministre Adamou Ndam Njoya en poste au Ministère de l’Education Nationale de 1977 à 1980.

France	Lycée de Guider	Mathématiques	2
France	Lycée d'Abong-Mbang	Mathématiques	1
Lycée de Kribi	Lycée de Mbouda	Physique	1
France	Lycée de Bafia	Physique	1
France	Lycée d'Ebolowa	Physique	1
France	Lycée de Garoua	Physique	1
France	Lycée de Kousseri	Mathématiques	1
France	Lycée de Garoua	Mathématiques	1
France	Lycée de Mokolo	Physique	1
France	Lycée de new-Bell-Douala	Physique	1
Lycée de Nkongsamba	Lycée de Yokadouma	Mathématiques	1
Lycée d'Edéa	Lycée de Bafang	Mathématiques	1
Lycée Leclerc de Yaoundé	Lycée de Douala	Ingénieur et physique	1

Source : Tableau réalisé par nous à partir : ALGLY, Décision ministérielle du 16 juin 1979.

En s'appuyant sur ces différents chiffres, il est clair que certains lycées recevaient davantage de personnels enseignants que d'autres : cas du lycée de Bafoussam, qui sur un total de quarante-cinq (45) enseignants, enregistrait respectivement six (6) professeurs donc quatre (4) mathématiciens et 2 physiciens.

Tableau 6 : Personnel de la coopération technique affecté dans les lycées (1979)

Noms et prénoms	Diplômes	Matières enseignées
Dagard Olivier	Ingénieur	Physique
Granet Rémy	Certifié	Mathématiques
Vincent Béatrice	Certifié	Mathématiques
Sueur Alain	A. E	Mathématiques
Laudriec Guy	Ingénieur	Physique
Deccus Bernard	/	Mathématiques
Belzaca Christian	Licence	Physique
Roger Michel	PEGC	Mathématiques
Thiebaud Jacques	IDEN	Conseiller pédagogique
Cayrey M. Michel	Licence	Physique
Hérouart Henri	Certifié	Physique
Julien J. B.	Certifié	Mathématiques
Dupuis Christiane	Licence	Physique
Viger Loïck	Licence	Mathématiques
Bodou M. Claude	Maîtrise	Mathématiques
Dupuis Frédéric	Licence	Mathématiques
Sevin philippe	Maîtrise	Mathématiques
Differt Marcel	A.E	Physique
Soullignac Georges	Maîtrise	Mathématiques
Vallejo germinal	Licence	Mathématiques
Claudiel Sylvette	Certifié	Lettre moderne
Barotto Christian	Licence	Mathématiques

Claus Henri	A. E	Physique
Haentjens Colette	Licence	Physique
Nougaret Pierre	Certifié	Physique
Murgue Daniel	I.A.M	Mathématiques
Paturat Patrick	Ingénieur	Physique
Serdy Marc	Certifié	Mathématiques
Pillot Francis	Certifié	Mathématiques
Renier Micheline	Agrégée	Grammaire
Renier J. Claude	Certifié	Physique
Madon J. Yves	Agrégé	Physique
Corre Alain	Certifié	Mathématiques
Renault Alain	Maîtrise	Physique
Decol Thierry	Ingénieur	/
Lermueeaux benoît	Maîtrise	Physique
Fontaine Alain	Certifié	Physique
Vuagnoux J.	A. E	Physique
Bersot Alain	A. E	Physique
Roilett J. J.	DEA	Mathématiques
Roux Roch	Licence	Mathématiques
Bouisset Thomas	Certifié	Mathématiques
Houguenague J.	Maîtrise	Mathématiques
Liguillon René	Mec	Mathématiques
Philippe	Mec	Mathématiques

Source : ALGLY, Décision ministérielle du 16 juin 1979.

Après le lycée de Bafoussam, suivait le lycée de Dschang qui a reçu cinq (5) enseignants et du lycée Leclerc avec quatre (4) enseignants. Certains lycées comme celui d'Ebolowa avaient eu un seul enseignant de physique, Marcel Differt ; titulaire d'une agrégation des sciences physiques, tout comme le lycée de Maroua qui disposait un seul enseignant certifié de mathématiques, Alain Corr  ¹²⁸.

Au regard de l'efficacit   de la qualit   des performances de ces professionnels en mati  re p  dagogique, un constat s'impose    leurs qualifications, tous n'avaient pas le m  me niveau d'  tude. Parmi ces personnels, l'on trouve des licenci  s, des ing  nieurs, des PECCG, tandis que d'autres   taient titulaires d'un DEA (Dipl  me d'Etudes Approfondies), d'une Ma  trise, des CAPES ou d'une agr  gation. (Le tableau N  6 met en exergue quelques noms de ces enseignants, leurs niveaux d'  tude et les mati  res enseign  es).

La r  partition des effectifs des enseignants affect  s dans les vingt-deux (22) lyc  es correspondait aux trois mati  res devaient   tre enseign  es par ce personnel au cours de l'ann  e scolaire 1979-1980 : les math  matiques, les physiques et le fran  ais.

¹²⁸ ALGLY, D  cision

Un constat s'impose : sur le niveau de formation de ces coopérants. Sur les quarante-cinq (45) enseignants, on compte onze (11) certifiés de l'enseignement secondaire donc, 8 (huit) mathématiciens et 3 physiciens; neuf (9) titulaires d'une licence donc, cinq (5) physiciens et quatre (5) mathématiciens ; Il faut également tenir compte de quatre (4) Ingénieurs donc, trois (3) en physique et un en mathématiques ; cinq (5) Assistant d'éducation (A.E) donc, quatre (4) physiciens, un professeur d'enseignement général de collège (PEGC) en mathématiques ; un inspecteur départemental de l'enseignement national (IDEN), un identité et accès management (IAM). La mission du groupe IAM était de collaborer avec les professeurs, les professionnels et les entreprises en vue de favoriser les innovations pédagogiques et de diffuser les meilleures pratiques en pédagogie et diplôme d'étude approfondie (DEA) en mathématiques.¹²⁹

En somme, le personnel enseignant au cours de l'année scolaire 1979 était en majorité composé de certifiés de l'enseignement secondaire, En plus des titulaires de licence, de maîtrise et de diplôme des ingénieurs, et des conseillers pédagogiques. Un seul agrégé, des IDEN, et de PEGC étaient en poste au cours de cette année scolaire. Le niveau de formation de ces coopérants de premier et second cycle de l'enseignement secondaire était au-delà de la licence.

3. Les mutations des coopérants français dans les établissements (1964-1965)

En avril 1964, le ministre de l'éducation Nationale¹³⁰ a signé une décision portant affectation du personnel enseignant français de la coopération technique au Cameroun. De ce fait, ces enseignants étaient affectés dans une dizaine d'Établissements : CEG d'Ebolowa ; CEG Maroua ; COURS Normal Maroua ; CEG Ngaoundéré ; CEG Garoua ; CEG Edéa ; Lycée Leclerc de Yaoundé et Lycée de Garoua.

Au cours de l'année scolaire 1964-1965, les données statistiques montrent que l'effectif du personnel enseignant affecté dans les établissements n'était pas consistant, seulement 6 coopérants et 12 nationaux¹³¹.

¹³⁰ A.N.Y. Décision ministérielle 24 mai 1964 signée par le ministre de l'Éducation Nationale, W. Eteki-Mboumoua.

¹³¹ Ibid.

Tableau 7 : Affectation des enseignants dans les lycées : année scolaire (1964-1965)

Noms et Prénoms	Grade	Lieu de service	Lieu d'affectation
M. Moncelet	Professeur de CEG	CEG Ebolowa	Cours normal Maroua
Mme Guillou	Professeur	Cours normal Maroua	CEG Maroua
M. Hadec	Instituteur	Ecole principale Meiganga	CEG Ngaoundéré
Mme Mathe	Professeur de CEG	Ebolowa	Garoua
M. Labatut Roger	Professeur des lettres classiques	Lycée Leclerc Yaoundé	Lycée de Garoua

Source : Tableau réalisé par nous à partir : A.N.Y, décision ministérielle du 24 Avril 1964.

En s'appuyant sur ces différentes données, il apparaît que certains établissements ont reçu parmi les enseignants octroyés, 1 instituteur, M. Hadec, qui était ressortissant de l'Ecole principale de Meiganga et affecté au collège d'enseignement général de Ngaoundéré (CEG) ; 3 professeurs de CEG, Moncelet venant du CEG d'Ebolowa, allant au cours normal de Maroua ; Mathe qui était ressortissant du collège d'enseignement général d'Ebolowa affecté au CEG de Garoua et Guillou, professeur du CEG, parti du cours normal de Maroua affecté au CEG de Maroua. On a également 1 professeur de lettres classiques Labatut Roger, sortant du lycée Leclerc de Yaoundé pour le lycée de Garoua. En somme, quatre (4) établissements au total ont reçu les coopérants au cours de l'année scolaire 1964-1965 : le Lycée de Garoua, le CEG de Maroua, le CEG de Ngaoundéré, le cours Normal de Maroua et le CEG de Garoua.

Ces assistants techniques étaient ressortissants de quatre (4) établissements, il s'agit de : l'Ecole Normale de Meiganga, cours normal de Maroua, le CEG d'Ebolawa et le Lycée général Leclerc. De plus, au cours de l'année scolaire 1965-1966, le ministre de l'Éducation nationale¹³² a signé une décision portant affectation du personnel enseignant au Cameroun. Parmi ce personnel, figurent des coopérants et des nationaux. Ils étaient envoyés dans une dizaine de lycées et la plupart de ces établissements étaient des lycées techniques (LT), des collèges d'enseignement technique (CET), des SARS et un collège d'enseignement général (CEG) et quelques-uns sur l'enseignant général. Le tableau 9 présente d'abord le personnel autorisé à enseigner dans toutes les classes de la 6^{ème} en 3^{ème} du premier cycle de l'enseignement du second degré et le tableau les affectations des professeurs les Lycées techniques.

¹³²A.N.Y. Décision ministérielle 21 mai 1965 signée par le ministre de l'éducation nationale, W.Eteki-Mboumoua.

Tableau 8 : Affectation des enseignants dans les lycées (1965-1966)

Noms et Prénoms	Nationalités	Diplômes	Nature de l'établissement	Lieu d'implantation
Picard Regis Jacques Raoul	Française	BAC	CES	Edea
Evezoo Bernard	Camerounaise	B.E.P.C	CES	Ebolowa
Abbe Eloga Felix Marie	Camerounaise	B.E.P.C	CES	Eséka
Yonga Thomas	Camerounaise	B.E.P.C	CES	Ndoundgué

Source : Tableau réalisé par nous à partir : A.N.Y, décision ministérielle du 21 mai 1965.

A l'analyse de ces données, on constate que parmi le personnel enseignant envoyé dans les établissements, il y a un coopérant français titulaires d'un baccalauréat, enseignant au CES d'Edéa, tandis que les autres professeurs sont des nationaux, c'est-à-dire des Camerounais. Les niveaux diffèrent tous les trois Camerounais étant titulaires d'un Brevet d'études du premier cycle (B.E.P.C), enseignaient au premier cycle du secondaire. Quant au second cycle, il était réservé au coopérant qui avait un niveau d'étude supérieur. Les établissements (CES) qui ont bénéficié de ces personnels sont notamment les CES d'Ebolowa ; d'Eseka et de Ndoundgué. Des affectations relevaient certes de la discrétion ministérielle, ce qui n'empêchait une double affectation : cas d'Ondoua Essono¹³³, professeur contractuel au CEG d'Abong-Mbang, il a été muté au CEG de Bonadoubé Douala. Le même jour (23 septembre 1963), une décision ministérielle portant affectation des enseignants dans les établissements l'a mis à la disposition du Lycée Joss de Douala¹³⁴.

Dans les établissements d'enseignement technique, la note ministérielle autorisant le personnel enseignant d'enseigner dans les collèges d'enseignement technique, dans les Lycées techniques et SAR totalise neuf professeurs d'origine camerounais envoyé dans les CET, SAR, et LT. (Voir tableau n°9).

¹³³ A.N.Y. Décision Ministérielle 24 mai 1964, par le Ministre de l'Education nationale en poste, Eteki-Mboumoua.

¹³⁴ Ibid.

Tableau 9 : Affectation des professeurs dans les lycées Techniques (1965-1966)¹³⁵

Noms et Prénoms	Grade	Provenance	Lieu d'affectation
Amengle Albert	I.T. Stag.	CET Nkongsamba	SAR Nanga-Eboko
Amougou Ngbwa Martin	I.T.A.	CET Ebolowa	SAR Akonolinga
Bilong Theodore	I.T. Stag.	CET Edéa	Lycée Tech.Dla
Evina Etienne	I.T.A.	Lycée Tech.Dla	CET Edéa
Ewodo Marcel	I.T.A. Stag.	SAR Nanga-Eboko	SAR Saa
Mba'ada Marcel	I.T.A.	SAR Saa	CET Nkongsamba
Ndzomo Grégoire	I.T.	SAR Saa	CET Bafoussam
Nguewouo Jean-Marie	I.T.	CET Bafoussam	CET Ebolowa
Teuwa David	I.T.A. Stag.	SAR Akonolinga	SAR Saa

Source : Tableau réalisé par nous à partir : A.N.Y, décision ministérielle du 15 mai 1964.

En s'appuyant sur ces données statistiques, l'effectif du personnel enseignant au cours de l'année scolaire 1964-1965 était uniquement des nationaux. Dans les lycées techniques, c'étaient des instituteurs et stagiaires et composé des collèges d'enseignements techniques (CET) et des SAR. Neuf enseignants, dont un instituteur du CET Nkongsamba Marcel Ewodo affecté à la Sar Nanga-Eboko ; un venant du CET Ebolowa affecté à la Sar Akonolinga, Martin Ngbwa Amougou ; un professeur venant du CET d' Edea allant au lycée technique de Douala , Theodore Bilong ; un sortant du lycée technique de Douala envoyé au CET d'Edéa ,Etienne Evina ; deux enseignants sortant de la Sar Nanga-Eboko, Marcel Ewodo et Albert Amengle ; un enseignant affecté au CET Bafoussam, Gregoire Ndzomo et l'autre au CET Nkongsamba, Marcel Mba'ada ; un enseignant sortant du CET Bafoussam affecté au CET d'Ebolowa, Jean Marie Nguewouo et enfin un professeur sortant de la Sar Akonolinga, David Teuwa allant à la Sar de Saa.

Parmi ces enseignants, quatre étaient professeurs dans des collèges d'enseignements techniques (CET) : Amengle Albert, Amougou Ngbwa Martin, Bilong Theodore et Nguewouo Jean-Marie ; quatre professeurs des SAR : Ewodo Marcel, Mba'ada Marcel, Ndzomo Grégoire Evina Etienne, Teuwa David ; et un enseignant des lycées techniques : Evina Etienne. Au regard de la formation de tous ces enseignants, l'on constate qu'il y avait plusieurs ingénieurs

¹³⁵ A.N.Y. Décision ministérielle 17 mai 1965.

techniciens d'administration (ITA) en stage dans les collèges d'enseignements techniques (CET).

On peut donc en déduire que quelques jeunes Camerounais s'intéressaient déjà à la formation professionnelle. Voilà pourquoi l'on rencontre au cours des années 1964-1965 plusieurs professeurs de nationalité camerounais dans des collèges d'enseignement techniques. Après la signature des accords culturels Cameroun-France en 1963, le personnel enseignant envoyé sur le terrain en cette période de l'année scolaire 1964-1965 est en majeure partie des Camerounais de formation professionnelle, parmi l'effectif des coopérants Français envoyés sur le terrain étant faible. Cependant, on compte peu de Camerounais d'enseignement général secondaire. D'après les archives, l'enseignement technique était dispensé par des Camerounais¹³⁶ autorisés par le ministère de l'éducation nationale à dispenser des cours dans les collèges d'enseignements techniques. C'est le cas de Ngassam Clément, titulaire d'un Cap qui est passé aide-comptable de l'école privée de dactylographie au CET Douala ; Joseph Nguini Mengue, titulaire d'un Cap, mécanicien réparateur d'automobile enseignant de CET affecté à Doume ; Bernadette Soue, titulaire d'un Cap Arts ménagers, professeur de CET en poste à Edéa ; ou également Généviève Hanglog, détentrice d'un Cap en arts ménagers, enseignant en service à Edéa¹³⁷.

Par ailleurs, on constate que tous les enseignants des établissements techniques étaient pilotés par des Camerounais. Parmi ces formateurs, certains étaient autorisés par note ministérielle à effectuer les cours supplémentaires dans les CET. Il s'agit de Jean-Marie Wandji, instituteur adjoint, il a 3 heures supplémentaires, et 17614 heures de cours toute l'année. Jean Tahokoue, professeur de CET, 4 heures de cours supplémentaires, donc 22802 l'an ; Jean-Marie Nguewou, instituteur technique, 4 heures de cours supplémentaires, il totalise 21131 heures supplémentaires l'an et Pierre Ngande, instituteur technique, dispensait 4 heures de cours supplémentaires, avec 21131 dans l'année¹³⁸.

On constate que tous avaient presque le même niveau d'étude et plusieurs étaient titulaires d'un Cap. Pour l'enseignement secondaire général, l'on retrouvait peu de Camerounais affectés dans les établissements. Les quelques enseignants qu'on recensait étant

¹³⁶ ALGLY, affectation du personnel titulaire de l'enseignement technique, signé par le ministre W. Eteki-Mboumoua, en poste au ministère de l'éducation nationale 1964-1965

¹³⁷ A.N.Y, décision ministérielle portant autorisation d'enseigner dans les collèges d'enseignement technique, signé par le ministre W. Eteki-Mboumoua, en poste au ministère de l'éducation nationale 1964-1965.

¹³⁸ A. N.Y. Décision ministérielle portant autorisation d'enseigner dans les collèges d'enseignement technique, signé par le ministre W. Eteki-Mboumoua, en poste au ministère de l'éducation nationale 1964-1965.

d'origine européenne. Pour accroître l'effectif du personnel enseignant au niveau de l'enseignement secondaire général, il a fallu attendre la création l'Ecole Normale Supérieure de Yaoundé en 1962 pour former des Camerounais et préparer leur relève. En mai 1987, une décision du Ministre de l'Education Nationale a signé portant affectation du personnel enseignant français de la coopération technique au Cameroun¹³⁹ les met en disposition des établissements en fonction des matières à enseigner. (Cf. tableau n° 11.)

Tableau 10 : Affectation des coopérants français dans les lycées (1986-1987)¹⁴⁰

Sciences physiques et technologies

Noms et Prénoms	Qualification	Provenance	Lieu d'affectation
Trentin Philippe	A.E.	MINEDUC/D ESG	Lycée Bilingue Buea
Valade Jean	Capes	MINEDUC/D ESG	Lycée classique Bafoussam
Remy Jean Paul	A.E.	MINEDUC/D ESG	Lycée classique Garoua
Beysac Jean Louis	A.E.	MINEDUC/D ESG	Lycée Nkongsamba
Valade Andree	A.E.	MINEDUC/D ESG	Lycée classique Bafoussam
Faidy Martine	Agregation	MINEDUC/D ESG	Lycée Bilingue Yaoundé
Bardet Gerard	A.E.	MINEDUC/D ESG	Lycée classique Garoua
Ettort Pierre	A.E.	MINEDUC/D ESG	Lycée Maroua
Raynaud Thierry	Licence	MINEDUC/D ESG	Lycée Mbalmayo
Geyskens Alain (Technicien)	licence	MINEDUC/D ESG	Lycée Leclerc Yaoundé

Source : Tableau réalisé par nous à partir : ALGLY, décision ministérielle du 25 mai 1987

A l'analyse, les sciences physiques et technologies comptent dix (10) enseignants affectés dans 8 établissements : deux professeurs au lycée classique de Bafoussam, Jean Valade titulaire d'un Capes venant du MINEDUC/DESG et Andree Valade, assistant d'éducation ; le lycée classique de Garoua a reçu deux enseignants, Remy Jean Paul, assistant d'éducation venant du MINEDUC/DESG et de Bardet Gerard, assistant d'Education venant du MINEDUC/DESG. Un professeur pour le lycée bilingue de Buea, sortant du MINEDUC/DESG, il s'agit notamment de Trentin Philippe ; puis un enseignant au lycée de

¹³⁹ ALGLY, affectation du personnel de l'assistance technique française, signée par le Ministre Georges Ngango en poste au Ministère de l'Education Nationale de 1986 à 1987.

¹⁴⁰ Ibid.

Mbalmayo Thierry Raynaud ; un professeur au lycée de Maroua, Pierre Ettort; un enseignant pour le lycée bilingue de Yaoundé, Martine Faïdy; un professeur affecté au lycée de Nkongsamba, Jean Louis Beyssac, et un professeur de physiques et de Technologies, Geyskens Alain venant du MINEDUC/DESG, affecté au lycée Leclerc de Yaoundé. En somme, le constat sur leur qualification montre que tous n'avaient pas le même niveau d'études. Parmi l'effectif du personnel enseignant des sciences physiques et de technologies envoyé dans les établissements au cours de l'année scolaire 1986-1987, l'on trouve six professeurs, des Assistants d'Education ; un Capes, un agrégation, et deux licenciés. Parmi les dix (10) professeurs, on dénombre neuf Physiciens uniquement et un professeur des Physiques et Technologies.

Tableau 11 : Affectation des coopérants français dans les lycées (1986-1987)
Mathématiques

Noms et Prénoms	Qualification	Provenance	Lieu d'affectation
Thiault Jean François	A.E.	MINEDUC/DESG	Lycée classique de Bafoussam
Laugier Alain	A.E.	MINEDUC/DESG	Lycée de Maroua
Rinaldi Hubert	Capes	MINEDUC/DESG	Lycée Leclerc Yaoundé
Cally Rolland	Capes	MINEDUC/DESG	Lycée Leclerc Yaounde
Guilleron André	Capes	MINEDUC/DESG	Lycée d'Edea
Laurent Daniel	A.E.	MINEDUC/DESG	Lycée d'Edea
Chauvet Mireille		MINEDUC/DESG	Lycée de Bafia
Ben Amou Phillipe	A.E.	MINEDUC/DESG	Lycée d'Ebolowa
Maillard Jean Pierre	A.E.	MINEDUC/DESG	Lycée bilingue Yaounde
Rascalou Pierre	A.E.	MINEDUC/DESG	Lycée classique de Garoua
Haccart Isabelle	Capes	MINEDUC/DESG	Lycée de Ngaoundere
Charles Jean Jacques	Ingénieur	MINEDUC/DESG	Lycée de Kribi
Preteux Eric	Ingénieur	MINEDUC/DESG	Lycée de Nkongsamba
Dreme Laurent	Ingénieur	MINEDUC/DESG	Lycée de Nkongsamba
Doceul Lovis	Ingénieur	MINEDUC/DESG	Lycée de Nkongsamba
Preau Lionel	Ingénieur	MINEDUC/DESG	Lycée de Bafia
Baudu Regis	Ingénieur	MINEDUC/DESG	Lycée de Bafia
Pradeau Patrick	Licence	MINEDUC/DESG	Lycée de Sangmelima
Ravat Pierre	Ingénieur	MINEDUC/DESG	Lycée d'Ebolowa
Sacco Hervé	Ingénieur	MINEDUC/DESG	Lycée de Guider
Saullo André	Ingénieur	MINEDUC/DESG	Lycée de Guider
Vergne Philippe	Ingénieur	MINEDUC/DESG	Lycée de Mbouda
Vincent Richard	Ingénieur	MINEDUC/DESG	Lycée de Kaele
Poirat Thierry	Ingénieur	MINEDUC/DESG	Lycée de Mfou

Source : Tableau réalisé par nous à partir : ALGLY, décision ministérielle du 25 mai 1987 signée par le ministre de l'Education National Georges Ngango 1984-1987.

En s'appuyant sur le tableau statistique des professeurs des Mathématiques affectés dans les différents établissements, il est intéressant de connaître leurs qualifications et leurs

lieux d'affectation. Vingt-quatre (24) enseignants ont été envoyés dans quinze (15) lycées parmi lesquels on a trois (03) enseignants affectés au lycée de Bafia, Lionel preau, Regis Baudu et Mireille Chauvet ; suivi du lycée de Nkongsamba qui a également reçu trois professeurs des Mathématiques, Eric Preteux, Laurent Dreme et Lovis Doceul. Deux enseignants au lycée d'Ebolowa, Pierre Ravat, Philipe Ben Amou ; deux au lycée d'Edéa André Guilleron et Daniel Laurent ; deux au lycée de Guider, André Saullo, Hervé Sacco et deux au lycée Leclerc de Yaoundé, Hubert Rinaldi et Rolland Cally.

Ensuite, un professeur au lycée classique de Bafoussam, Jean François Thiault ; un au lycée de Maroua, Alain Laugier ; un au lycée bilingue de Yaoundé, Jean Pierre Maillard ; un enseignant au lycée de Garoua, Pierre Rascalou ; un au lycée de Ngaoundéré, Isabelle Haccart ; un pour le lycée de Kribi, Jean Jacques Charles ; un au lycée de Mbouda, Philippe Vergne ; un professeur pour le lycée de Kaele, Richard Vincent et un enseignant pour le lycée de Mfou, Thierry Poirat. Mais, tous n'avaient pas le même niveau d'étude. Parmi ces personnels, l'on trouve douze (12) ingénieurs ; sept (7) assistants d'éducation ; trois (3) Capes ; un Professeur de collège d'enseignement général ; et un licencié.

Comment l'expliquer ? L'effectif des coopérants français envoyés dans les établissements au cours de l'année scolaire 1986-1987 avait que beaucoup de scientifiques par rapport aux littéraires. Est-ce à dire que la politique camerounaise en matière d'éducation entendait déjà former les Camerounais dans le domaine purement scientifique pour accéder facilement au développement. Autre chose est que dans les sciences physiques, technologies et les mathématiques étaient les matières et les effectifs étaient plus importants que les littéraires. Cela suppose que leur personnel était plus formé dans des séries scientifiques que de littéraires. C'est sous ce sillage que l'effectif des coopérants affectés au cours de l'année scolaire 1986-1987, totalise plusieurs mathématiciens, suivi des physiciens.

En outre, l'article cinq (5) et sept (7) du texte juridique des coopérants, stipule que : le lieu d'affectation et d'emploi du personnel français sont déterminés lors de l'engagement de sa candidature¹⁴¹. Ceci veut dire qu'en réalité, les coopérants français envoyés dans les lycées n'étaient pas mutés au hasard, car il y avait toute une procédure à suivre pour les affectations de ces assistants techniques français. D'après les sources d'archives, l'ambassade de France

¹⁴¹ M. Verillon. « Au nom de la commission des affaires culturelles, sur le projet de loi autorisant l'approbation de l'accord général de coopération technique en matière du personnel entre les gouvernements de la République française et le gouvernement de la République Unie du Cameroun, signé à Yaoundé le 21 février 1974-1975, annexe au procès-verbal de la séance du 29 Avril 1976, sénateur. p.14.

jouait le rôle de contrôleur, car elle devait être avertie et assurée tout projet de mutation du personnel enseignant français, elle avait de même un délai de 15 jours, pour émettre un « Accord »¹⁴².

En somme, ce second chapitre a permis de connaître le niveau intellectuel des coopérants et leurs différents lieux d'affectation. Plusieurs Lycées ont reçu les assistants techniques français en matière d'éducation, dont certains venaient directement de la France, tandis que d'autres étaient déjà en poste au ministère de l'Éducation Nationale ou dans plusieurs établissements de la place, de bien connaître le Cameroun et les Camerounais dans le cadre des structures d'enseignement. On peut donc dire que les affectations ont été bénéfiques pour ces coopérants, car certains en ont profité pour se lancer dans d'autres affaires, et même pour mieux connaître le Cameroun. De plus, la présence du personnel enseignant français sur le terrain, témoigne les liens d'amitié qu'existent entre les deux Nations. Ainsi, peut-on connaître les programmes et leur contenu enseignés par ces éducateurs ?

¹⁴²Ibid., p.14.

**CHAPITRE III: COOPERANTS ET MATIERES
ENSEIGNEES**

Le personnel français de l'assistance technique envoyé dans les lycées camerounais avait un objectif principal de transmettre le savoir à ce jeune qui avait besoin d'être civilisé et avoir une diversité de culture. Dès lors, le Cameroun, un jeune état, n'avait pas totalement un personnel qualifié pouvant entretenir les jeunes à l'âge de la scolarisation, sollicite dont l'aide de la France en personnel enseignant pour la formation de ces jeunes élèves. Alors, une question se pose, peut-on connaître les matières enseignées par ces coopérants, et leur contenu ?

A. COOPERANTS ET MATIERES ENSEIGNEES

L'école se charge de la transmission des connaissances aux élèves. C'est le lieu par excellence où l'élève reçoit des enseignements. C'est dans ce sillage qu'un auteur a affirmé¹⁴³ : « Cette transformation se fait par des personnes qui ont reçu des formations propres au métier d'enseignant ». Un enseignant peut donc être compris comme un professionnel de l'éducation voire un apprentissage. Il est question de montrer l'action du personnel enseignant français sur le terrain, les programmes et les enseignements.

1. Les coopérants français sur le terrain

Le personnel français est un ensemble de personnes mise à la disposition de l'état camerounais pour servir le peuple dans le domaine de l'éducation. Ce personnel est sur le terrain depuis 1963, au lendemain de la signature de l'accord socioculturel entre le Cameroun et la France par le biais du gouvernement camerounais en poste.

L'autorisation d'enseigner dans les établissements, et surtout dans toutes les classes du premier cycle de l'enseignement général et technique du second degré au cours des années scolaires 1963-1989, est une décision du ministère de l'éducation nationale¹⁴⁴. De plus, il est important de savoir qu'il n'y avait pas beaucoup de Lycées créés au Cameroun avant 1970. D'après les sources d'archives, il y avait plusieurs collèges d'enseignement général (CEG) ainsi que les collèges d'Enseignement Technique (CET) que de lycée¹⁴⁵. Cependant, peut-on connaître le personnel enseignant sur le terrain et les programmes scolaires ? Les différents tableaux ci-dessous présentent les coopérants et leurs matières enseignées en fonction des séries.

¹⁴³ <http://www.editions-harmattan.fr>, sur l'ouvrage de Gilbert Tsafak, « Comprendre les sciences de l'éducation », consulté en ligne le 17 mai 2021 à 22h 05min.

¹⁴⁴ A.N.Y, décision ministérielle du 14 juillet 1964, par W. Eteki-Mboumoua, ministre de l'Education Nationale de 1963-1970.

¹⁴⁵ A.N.Y, décision ministérielle du 15 mai 1964.

a. Les Séries littéraires

Les Tableaux 13, 14,15 et 16 ci-dessous présentent les coopérants, des matières enseignées des séries littéraires telles que : Allemand, Espagnol, Français, Histoire-Géographie-Instruction civique et Anglais.

Tableau n°12 : les professeurs de français Années (1972-1985)¹⁴⁶

Noms et prénoms	Matières enseignées	Diplômes	Années scolaires	Postes
Nyama Daniel	Français	D.E. A	1972-1974	Administration (lycée Leclerc)
Sauvagéon Maryvonne	Français second cycle	Maitrise	1986	Administration (lycée Leclerc)
Bitkno dement	Français	Maitrise	1972-1973	Professeur
Icollod Marie T.	Français	Agrégée	1985-1985	Professeur

Source : Tableau réalisé par nous à partir : ALGLY, décision ministérielle¹⁴⁷1972 à 1985 par les ministres de l'éducation Nationale : Ministre Bidias Angon Bernard en poste de (1973-1977), Ministre Adamou Ndam Njoya, en poste de (1977-1980), Ministre Ze Nguele René en service de 1980- 1984, le Ministre Hele Pierre qui a été ministre de l'Éducation nationale pour 7 mois, 07 janvier au 07 juillet 1984 et en fin le ministre Robert Mbella Mbappe en poste de 1984-1986.

Parmi les professeurs de français, on avait également : Awouma, Bimbard, Lemoing, Michaud, Murat, Priam, Renaud, Rossignol, Valancot, Vejux, Pernin, Perroux, Wadel, Sikounmo, Eliane, Gandelain.¹⁴⁸

A l'analyse, l'on trouve que les professeurs de français étaient nombreux dans les établissements. Le tableau ci-dessus présente l'effectif de quelques enseignants de français. Leur niveau d'étude variait, il y avait parmi eux, des agrégés, ceux qui étaient titulaire de maitrise, de Diplôme d'étude Approfondis (D.E.A), des bacheliers et même ceux qui étaient titulaire de licence et de BEPC. Ils occupaient également des postes dans l'établissement en fonction de leur niveau d'étude. Ceux qui avaient les diplômes les plus élevés, enseignaient le second cycle de l'enseignement secondaire et occupaient aussi des postes dans l'administration

¹⁴⁶ ALGLY., le personnel enseignant dans les établissements et leurs disciplines enseignées.

¹⁴⁷ Décision ministérielle de 1972 à 1985 par les ministres de l'Education Nationale : Ministre Bidias Angon Bernard en poste de (1973-1977), Ministre Adamou Ndam Njoya, en poste de (1977-1980), Ministre Ze Nguele René en service de 1980- 1984, le Ministre Hele Pierre qui a été ministre de l'Éducation nationale pour 7 mois, 07 janvier au 07 juillet 1984 et en fin le ministre Robert Mbella Mbappe en poste de 1984-1986.

¹⁴⁸ ALGLY.

de l'établissement affectés. D'après certaines sources orales, Wadel était aussi enseignant de Latin, proviseur au Lycée de Bertoua, fondateur du collège Fustel de Yaoundé¹⁴⁹.

Tableau n°13 : Les professeurs d'Histoire-Géographie et d'Instruction civique (1970-1973)

Noms des professeurs	Matière enseignée	Années scolaires
Bouchet	Histoire-Géographie et Instruction civique	1971-1972
Champaud	Histoire-Géographie et Instruction civique	1971-1972
Fritsh	Histoire-Géographie et Instruction civique	1971-1972
Lacan	Histoire-Géographie et Instruction civique	1971-1972
Bernard	Histoire-Géographie et Instruction civique	1971-1972
Bohongoue	Histoire-Géographie et Instruction civique	1971-1972
Nouneuneu	Histoire-Géographie et Instruction civique	1971-1972
Rivet	Histoire-Géographie et Instruction civique	1971-1972
Simioni	Histoire-Géographie et Instruction civique	1971-1973
Tournier	Histoire-Géographie et Instruction civique	1971-1972
Valancot	Histoire-Géographie et Instruction civique	1971-1972
Yves Lepoul	Histoire-Géographie et Instruction civique	Professeur au Lycée d'Obala, 1970-1973.
Dardai	Histoire-Géographie et Instruction civique	Professeur au Lycée de Bafoussam.
Andre Sommers	Histoire-Géographie et Instruction civique	Professeur au Lycée de Bafoussam

Source : Tableau réalisé par nous à partir : ALGLY, décision ministérielle.

Il est clair de connaître que plusieurs de coopérants français formés ont enseigné l'Histoire, la Géographie et l'Instruction Civique dans les Lycées camerounais. Ces effectifs ont évolué à partir des années 70. Les sources d'archives et orales donnent quelques noms de ce personnel¹⁵⁰. Certains professeurs ont marqué au cours de leur passage les apprenants et même le personnel administratif par leur façon de faire. On peut par exemple prendre le cas de

¹⁴⁹ V. B. Tama ; ancien collègue des coopérants français au Lycée Leclerc à partir de 1968, enseignant retraité d'espagnol au département d'Espagnol, Université de Yaoundé 1 et inspecteur national des langues de 1976 à 1989. Entretien, le 1er octobre 2021, quartier Vogt à Yaoundé.

¹⁵⁰ E. D.Eloundou, enseignant d'histoire à l'ENS de Yaoundé I, ancien élève du lycée Leclerc de Yaoundé. Entretien à l'ENS de Yaoundé, le 18 mars 2022.

Yves Lepoul, de sobriquet « Le Breton¹⁵¹ » enseignant d’histoire-géographie au lycée d’Obala, il entretenait le premier cycle de l’enseignement secondaire général notamment les classes de 6^e en 3^e, « Il était très connu de tous, d’ailleurs, il était un jeune homme de taille moyenne, mais très propre. Il aimait dire cahier, cahier, cahier comme pour dire que chacun présente son cahier »¹⁵²

Tableau n°14 : Les professeurs d’Anglais

Noms des professeurs	Matière enseignée	Année scolaire
Caraveta	Anglais	1971-1972
Gioud	Anglais	1971-1972
Laguigne	Anglais	1971-1972
Colas	Anglais	1971-1972
Oben	Anglais	1971-1972
Fernand	Anglais	Professeur des classes de 6 ^{ème} et 5 ^{ème} au Lycée de Bafoussam ¹⁵³ .
Dupno	Anglais	Professeur des classes de 4 ^{ème} et 3 ^{ème} au Lycée de Bafoussam ¹⁵⁴ .

Source : Tableau réalisé par nous à partir : ALGLY, décision ministérielle.

D’après les statistiques, et les investigations menées, il est clair d’analyser que les professeurs d’Anglais n’étaient pas assez explosifs dans les lycées. Mais, chaque établissement avait au moins un enseignant d’anglais.

Tableau n°15 : Les professeurs d’Allemand et d’Espagnol

Noms des professeurs	Matière enseignée	Année scolaire
Burghard	Allemand	1971-1972
Chassaing	Allemand	1971-1972
Klose Niklas	Allemand	1978-1979
Gerold Grüneberg	Allemand	1980-1981
Ate	Espagnol	1971-1972
Charlier	Espagnol	1971-1972
Levêque	Espagnol	1968-1974

Source : Tableau réalisé par nous à partir : ALGLY, décision ministérielle.

Le personnel enseignant présenté ci-dessus permet de remarquer : La distinction entre les enseignants d’Allemand et d’Espagnol pendant les années scolaires allant de 1968-1974, 1971-1972, 1978-1979 et 1980-1981. On compte 3 professeurs d’Espagnol et 4

¹⁵¹ Anonyme, entretien : le 20 mai 2022, quartier à Nsimeyong.

¹⁵² J.Nzomo Molé, professeur de philosophie à l’ENS de l’Université de Yaoundé1 et Ecrivain, ancien élève du lycée d’obala, résident à Obala. Entretien à Obala le 11 novembre 2021.

¹⁵³ Marie, NDjeudje, enseignant de sociologie à l’Université de Yaoundé 1, ancienne élève du Lycée de Bafoussam. Entretien : le 23 novembre 2021, quartier du Lac.

¹⁵⁴ Idem.

d'Allemand. On peut donc constater qu'en ce qui concerne les coopérants français, une nette domination des professeurs d'Allemand face aux d'Espagnol dans les lycées. De plus, cette domination s'explique par la présence massive des Allemands dans les établissements au détriment des Espagnols.

En résumé, il est clair que les coopérants étaient nombreux dans les lycées et enseignaient toutes les matières. On comptait peu de Nationaux, c'est dans ce sillage qu'un collègue des « enseignants Blancs » témoigne¹⁵⁵ :

Par exemple au Lycée Leclerc, il y avait beaucoup de coopérants, peu de Nationaux. Dans les années 1968, il y avait le Père Azombo, prêtre jésuite, professeur de français, il enseignait la littérature africaine ; et moi, enseignant d'espagnol.

b. Séries scientifiques

Les Tableaux 17,18 et19 présentent les coopérants, ainsi que les matières enseignées dans les séries scientifiques telles que les Physiques, la Technologie, les Sciences Naturelles et les Mathématiques. (Cf. page 43).

Tableau n°16 : Les professeurs des Physiques et Technologies.

Noms des enseignants	Matière enseignée	Diplômes	Année scolaire	Postes
Serge Abrahamian	Physique	Licence	1980-1980	Professeur
Claus Henri	Physique	Licence	1979-1980	//
Moyroud J.	Physique	Licence	1984-1984	Professeur (18h de cours)
Abrahamian M.	Physique	Licence	1980-1980	Professeur
Regnier J.C	Physique	Capes	1979-1979	Professeur (18h de cours)
Chaint Reul	Physique	Capes	1985-1985	Professeur (18h de cours)
Mercier Frédéric	Physique	Capes	1985-1985	Professeur (18h de cours)
Guiziano Paladini	Physique	Licence	1986	Professeur (18h de cours)
Mo'oh Adrienne	Physique	Maitrise	1985-1985	Professeur (18h de cours)
Blanchier	Physique	Maitrise	1971-1972	Professeur (18h de cours)
Cartier	Physique	Maitrise	1971-1972	Professeur (18h de cours)
Chalier	Physique	Maitrise	1971-1972	Professeur (18h de cours)
Kurtz	Physique	Maitrise	1971-1972	Professeur (18h de cours)
Michel	Physique	Maitrise	1971-1972	Professeur (18h de cours)
Jaudon	Technologie	Dues	1970-1972	Professeur (4h de cours)
Suzeau	Technologie	Dues	1970-1972	Professeur (4h de cours)
Gamin	Physique	Dues	1970-1972	Professeur (4h de cours)
delafoulouse	Physique	Dues	1970-1972	Professeur (4h de cours)

Source : Tableau réalisé par nous à partir : ALGLY, décision ministérielle.

¹⁵⁵ V.B.Tama ; ancien collègue des coopérants français au Lycée Leclerc à partir de 1968, enseignant retraité d'espagnol au département d'espagnol à l'Université de Yaoundé 1, inspecteur national des langues au Cameroun. Entretien, le 1er octobre 2021, quartier Vogt à Yaoundé.

En s'appuyant sur l'effectif des professeurs des physiques et technologies, l'on peut témoigner leur présence massive. Ils sont titulaires d'une maîtrise, d'une licence, d'une Capes et d'un Dues. Ils sont déployés dans les établissements de 1970 à 1985. Il y a plusieurs physiciens et peu d'enseignants de technologie. Leurs heures de cours variaient entre 4 et 18 heures pour certains ; mais la plupart avait 18 heures de cours par semaine. Ils étaient plus intéressés à l'enseignement des élèves dans les salles de classe qu'à la gestion de l'administration.

Tableau n°17 : Les professeurs des Sciences naturelles

Noms des enseignants	Matière enseignée	Diplômes	Année scolaire	Poste
Allain	Sciences naturelles	Licence	1972	Professeur
Gallon	Sciences naturelles	Licence	1972	Professeur
Lemo	Sciences naturelles	Licence	1972	Professeur
Francine Varlet	Sciences naturelles	Licence	1969	Professeur
provencher	Sciences naturelles	DUES	1969	Professeur
pellegrino	Sciences naturelles	DUES	1969	Professeur

Source : Tableau réalisé par nous à partir : ALGLY, décision ministérielle et sources orales.

En ce qui concerne les enseignants des sciences naturelles, l'on constate une négligence en personnel. On compte peu de professeurs de sciences naturelles comparant avec les sciences physiques où on trouve plus d'enseignants.

Tableau n°18 : Les professeurs des Mathématiques

Noms des enseignants	Matière enseignée	Diplômes	Année scolaire	Poste
Guedry Jean	Mathématiques	CAPES	1979-1979 Classe de TD4, 2 ^e , 3 ^e , 1 ^{ère}	Professeur
Alain Sauchez	Mathématiques	CAPES	1983-1983	Professeur
Torrenzara M.	Mathématiques	Licence	1979-1979	Professeur
Pigiène Marie Paule	Mathématiques	CAPES	1986	Professeur 16h de cours
Sauchez El	Mathématiques	CAPES	1983-1983	Professeur
Sauvageon Oudre M.	Mathématiques	CAPES	1986	Professeur 17h de cours
Cantrin denis	Mathématiques	Licence	1979	Professeur
Pons Patrick	Mathématiques	Licence	1988	Professeur
Garcin Albert né en 1952	Mathématiques	CAPES	1985	Professeur
Cally Roland	Mathématiques	CAPES	1987	Professeur
Gournay Clarid	Mathématiques	CAPES	1985	Professeur 18h de cours

Hammadi	Mathématiques	PLEG	1987	Professeur 19h de cours
Joudon Hohanna	Mathématiques	DUES	1970	Professeur 18h
Flattant Gilbert	Mathématiques	Licence	1977-1977	//
Guirguis Sobgy	Mathématiques	DIPES	1985	Professeur
Makoudi Ommar	Mathématiques	PLEG	1985	Professeur 18h de cours
Moher Zaki massad	Mathématiques	Licence	1985	Professeur
Auray	Mathématiques	Licence	1972	Professeur
Decaret	Mathématiques	Licence	1972	Professeur
Grendreau	Mathématiques	Licence	1972	Professeur
Nya	Mathématiques	Licence	1972	Professeur
Ribeyre	Mathématiques	Licence	1972	Professeur
Breton	Mathématiques	Licence	1972	Professeur
Bouonagaris	Mathématiques	Licence	1972	Professeur
Chalamet	Mathématiques	Licence	1972	Professeur
Martine	Mathématiques	Licence	1972	Professeur
Noger	Mathématiques	Licence	1972	Professeur
Patole	Mathématiques	Licence	1972	Professeur
Pigeon	Mathématiques	Licence	1972	Professeur
Raselt	Mathématiques	Licence	1972	Professeur
Vivier	Mathématiques	Licence	1972	Professeur
Darddenne	Mathématiques	Licence	1972	Professeur
Alain	Mathématiques	Licence	1972	Professeur
Mark vieux de chasse	Mathématiques	Licence	1972	Professeur au premier cycle au Lycée de Bertoua ¹⁵⁶ .

Source : Tableau réalisé par nous à partir : ALGLY, décision ministérielle.

En s'appuyant sur les données des professeurs de Mathématiques, il est clair de dire que ces personnels étaient plus nombreux dans les établissements. On constate même qu'ils étaient plus nombreux que les physiciens. Ils sont plus explosifs dans les lycées à partir de 1970 jusqu'à leur départ du Cameroun c'est-à-dire jusqu'en 1989. On peut tout de même dire que parmi le personnel enseignant français au Cameroun, ils étaient plus nombreux que les autres. On compte des PLEG, plus de licenciés, des bacheliers, ceux qui étaient titulaire de capes, de Dues, de Dipes. Leurs heures de cours variaient entre 16 et 18 heures pour certains ; mais la plupart avait 18 heures de cours par semaine.

¹⁵⁶ J.B.Ntawa, ancien élève du Lycée de Bertoua à partir des années 1970, ancien commissaire divisionnaire retraité. Entretien, le 4 octobre 2021 quartier Mbankolo de la ville de Yaoundé.

Photo n°1 : Professeurs de mathématiques au Lycée Général Leclerc de 1982 à 1983

1982 - Professeurs de mathématiques - Lycée général leclerc



Source : www.copainsdavant.linternaute.com, consulté le 10 janvier 2022.

2. Education physique et musique

Le Tableau n°20 présente deux (2) professeurs : l'enseignant de sport et 1 enseignant de Musique.

Tableau n°19 : Les professeurs d'Education Physique et de Musique

Noms des enseignants	Matière enseignée	Diplômes	Année scolaire	Postes
Fouletier	Education physique	-	1972	-
M. Zann Daniel	Musique	Bac	1954-1989	Contractuel

Source : Tableau réalisé par nous à partir : ALGLY, décision ministérielle.

En analysant les données du tableau dessus, on constate que l'effectif des professeurs de sport et de musiques est bas, car tous les Lycées n'avaient pas des enseignants de musique. Cependant, quels sont les matières enseignées par les coopérants ?

a. Les programmes scolaires au Cameroun

D'après les sources d'archives, les programmes scolaires étaient du ressort du ministère national français en matière de l'éducation transposaient une idée essentielle : former les Camerounais selon leur consentement¹⁵⁷. De plus, ces programmes pouvaient être réajustés en fonction de l'évolution du temps.¹⁵⁸ Les programmes pédagogiques prévoyaient que l'apprenant, dès son entame en classe de 6^{ème} a la possibilité de s'inscrire dans une série classique (latin, grec) ou scientifique (mathématiques, science naturelle, physique et chimie). Les matières enseignées sont-elles connues ? Quelles sont les matières enseignées ? Ces archives montrent que plusieurs matières sont enseignées de 1963 à 1972, Le détail des programmes et leur contenu.

¹⁵⁷A.B.Ntsa, « Lycée Général Leclerc de Yaoundé : 1950-1972 », mémoire de DIPES 2, école Normale supérieure de Yaoundé, université de Yaoundé 1, 2001, p.71.

¹⁵⁸J.KEPGUE, « L'enseignement au Cameroun sous la période française », mémoire de maîtrise en théologie, 1999.P.49.

Tableau n°20 : Les programmes scolaires (1963-1972)

Cycle	Série	Dénomination	Matières scientifiques	Autres matières
I	Langue classique	A	Latin+Grec+1 langue vivante	Français, histoire géographie, science Naturelle, maths, dessin, musique, EPS etc.
		B	Latin + grec +2 langues vivantes	Français, histoire-géo, science Nat, maths, dessin, musique, EPS etc.
	Classique scientifique	C	Latin +maths+ science naturelle	-----/-----
		M	-----/-----	1langue vivante, histoire-géo, français, etc.
II	Classique	A	Latin + grec +français+ 2 langues vivantes	Maths, phy, chimie, S.nat, hist,géo,etc.
		B	Latin+français+ maths+phy+chimie	S.nat ; 1langue vivante, histoire-géo etc.
	Scientifique	C	Maths+phy+chimie+ S.nat	S.nat ; 1langue vivante, hist, géo etc
		M	S.nat + phy chim+ maths	Français ; latin ; 1langue vivante, hist-géo etc.
	Philosophie	A	Philo+latin+ grec+français 1langue vivante	Maths, phy, chim, +Sc.nat, hist-géo etc
	Sciences expérimentales	D	Sc.nat+ physique +chimie	Philo+hist-géo, maths+ latin, français etc.
	Mathématiques	C	Maths+ phys +chim +Sc.nat	Philo, hist-géo, latin, français etc

Source : AENSY, Programmes scolaires au Lycée General Leclerc 1972.

Avant 1960, les programmes scolaires étaient fonction des séries A, B, C, D. Au premier cycle, les élèves des séries A, A1, B et C avaient un tronc commun pour la plupart des matières, comme le français, l'histoire-géographie, le latin, le grec, les mathématiques, les sciences naturelles, le dessin, la musique, l'EPS et les langues vivantes. Après 1960, Les programmes ne sont pas clarifiés qu'il est difficile de connaître les programmes entre 1960 et 1969. Par contre dès l'année scolaire 1970, une évolution se produit : les programmes

deviennent plus élaborés suivant des matières, l'enseignement du français¹⁵⁹ intégrant par exemple la (Rédaction, Récitation, littérature). L'histoire-géographie ; physique-chimique ; philosophie ; espagnol ; allemand ; latin ; grec ; EPS ; musique et dessin. Certains lycées dispensaient des cours de grec et de latin Comme : le lycée General Leclerc. L'allemand et l'espagnol étaient les deux langues vivantes étrangères enseignées à partir de la classe de 4^{ème}. Au second cycle, la série A était plus littéraire, Tandis que les classes de seconde et première des séries C et D étaient davantage scientifiques. Mais, en série D il y a une dominante en mathématiques et physiques ; en C une dominante s'impose en physique et chimie. Par contre en classe de terminale on ajoutait la philosophie en plus des autres matières.

En effet, les principales disciplines enseignées sont : Français, Anglais, Histoire-Géographie, Instruction Civique, Allemand, Espagnol, latin-grec, Philosophie, Physiques, Chimie, Technologie, Sciences Naturelle, Mathématiques, dessin, musique, et EPS¹⁶⁰. Mais, autre chose est qu'après les réformes de 1974-1976, d'autres disciplines ont vu le jour. Il s'agit : Le travail manuel (TM), l'enseignement ménager, l'artisanat, l'économie¹⁶¹. Il est important de savoir qu'à partir des années 1974-1976, les programmes d'études étaient nationaux. Car l'harmonisation de ces programmes était considérée comme moyen prioritaire de l'Unité Nationale¹⁶². A cela, une commission nationale d'harmonisation des programmes était mise sur pied, elle travaillait sur la base des recherches effectuées au Centre National d'Education (CNE) notamment en ce qui concerne l'enseignement secondaire, et l'institut pédagogique à vocation rurale pour l'enseignement primaire¹⁶³. Mais cette harmonisation était en cours dans l'enseignement secondaire, de même dans l'enseignement primaire. De plus, les coopérants ont été surtout à l'origine, des agents administratifs et politiques car cela s'identifie au niveau des établissements. Chaque lycée avait à la tête un coopérant français, parmi ce personnel, il y en avait des anciens fonctionnaires coloniaux, cas du lycée Leclerc par exemple: Yves Buytet, proviseur au lycée Leclerc de 1952 à 1956 ; il y avait toujours au lycée Leclerc Gaucher, proviseur de 1956 à 1957 ; Jean Marie Célestin Bedoussac, Censeur au lycée Leclerc de 1956

¹⁵⁹ Anonyme, entretien du 22 septembre 2022 à Yaoundé.

¹⁶⁰ Archives Privées, Philippe Blaise Essomba., Annale, Université de Yaoundé1, édité par le ministre de l'Education, de la Culture et de la Formation Professionnelle chancelier de l'Université fédérale du Cameroun, Z. Mongo Soo, Yaoundé, 1971, contenant le programme des enseignements des élèves professeurs à l'ENS de Yaoundé.

¹⁶¹<http://www.persee.fr> sur l'article de Maurice Verillon. « Au nom de la commission des affaires culturelles, sur le projet de loi autorisant l'approbation de l'accord général de coopération technique en matière du personnel entre les gouvernements de la république française et le gouvernement de la république unie du Cameroun », signé à Yaoundé le 21 février 1974-1975, annexe au procès-verbal de la séance du 29 Avril 1976, sénateur. p.14.

¹⁶² Ibid.

¹⁶³ <http://www.jimconte.com> consulté le 28 février 2023 à 17h 13min.

à 1957, etc.¹⁶⁴ Après avoir examiné les matières enseignées par les coopérants français, quels sont leur contenu ?

b. Le contenu des matières enseignées par les coopérants français

Parlant du contenu des matières enseignées au programme du secondaire, il est difficile d'élaborer clairement le contenu de toutes les matières au programme de 6^e en terminale, faute d'une pénurie de document d'archives. Mais un certain nombre d'éléments pourraient conduire à retracer cette affaire, en fournissant des informations sur quelques matières au programme tel que : l'histoire, géographie, instruction civique et aussi les lettres modernes françaises. S'agissant des matières scientifiques, il est difficile de donner clairement les informations sur le contenu car aucun document n'est disponible. En outre, peut-on connaître des enseignements dispensés par les coopérants français ? L'élément suivant permet de voir un aperçu sur le contenu des matières enseignées du nouveau programme officiel en histoire, géographie, et éducation civique.

c. Le contenu des matières

D'après les sources orales et d'archives, le contenu des matières enseignées par les coopérants était varié selon les différentes matières enseignées. Mais au cours des années 1970, il y a rupture sur les programmes scolaires. A partir de 1973, un nouveau programme est mis sur pied. Ce nouveau texte privilégiait les matières telles que l'histoire-géographie et Education Civique (EC). Étant donné qu'avant 1973, les coopérants français n'enseignaient que l'histoire de l'Europe car l'histoire de l'Afrique en général et en particulier celle du Cameroun étaient peu connues.¹⁶⁵ C'est dans ce sillage que les sources d'archives et orales montrent que Les programmes d'histoire laissaient une place fondamentale à l'histoire de la France et de l'Europe en général¹⁶⁶. C'est la raison pour laquelle on avait les cours sur la révolution française de 1848 en Europe. Quant à l'Afrique, l'Asie, l'Amérique et même le Cameroun, le contenu était surtout en liaison avec la colonisation Européenne que leurs études étaient abordées¹⁶⁷.

¹⁶⁴ Groupe « Autour de la conférence de Berlin », rapport Gorse, p.163.

¹⁶⁵ A.N.Y, décision ministérielle du 8 octobre 1973, par le ministre de l'Education Nationale, par Zachée Mongo Soo, Ministre de l'Education Nationale au Cameroun de 1968-1973.

¹⁶⁶ Ibid.

¹⁶⁷ Ibid.

Quant à la géographie, les enseignements étaient essentiellement basés sur la géographie physique, la géographie humaine et la géographie économique de la France, elle occupait une place importante. La raison est simple, c'est la France qui envoie le personnel enseignant au Cameroun, ces enseignants ont été formés par le système éducatif français et ignorant de la culture camerounaise en particulier et africaine en général. Pour cela, le personnel enseignant français n'était qu'à reproduire les enseignements de leur pays d'origine qui est la France. C'est la raison pour laquelle ces coopérants enseignaient la géographie économique de la France. Tandis que celle de l'Afrique en générale, des autres parties du monde et en particulier du Cameroun étaient peu important.

D'après les sources archives écrites, le nouveau programme de 1973 était allégé et réactualisé en tenant compte des récents progrès de la recherche et de l'adaptation à l'environnement afin de lui maintenir une crédibilité internationale. Un choix avait été opéré dans le vaste champ de l'histoire. On ne pourrait pas tout enseigner aux jeunes élèves. Mais, l'histoire de l'Afrique et particulièrement celle du Cameroun ont été réévaluées et introduites à tous les niveaux¹⁶⁸. Ainsi, dans une bonne partie de la gestion française, les leçons d'histoire et de géographie s'étaient bornées à exalter des valeurs françaises, à présenter la France comme un pays model parmi les autres nations.

En s'appuyant sur d'autres travaux de recherches sur les programmes scolaires et leur contenu de 1963 à 1970, il est difficile de donner un programme exact faute des documents d'archives. Cette période marque une rupture sur le système éducatif camerounais. Mais, il y avait une continuité à partir de 1970, et une évolution se fait sur les programmes scolaires en 1973, il y a un nouveau programme qui est mis sur pied.

Un ancien élève du lycée d'Obala au cours de l'année scolaire 1970-1971, témoigne qu'en classe de 5^e on leur enseignait en français par exemple, les poèmes classiques tels que : « La besace, la rhétorique »¹⁶⁹. Il continue d'avoir connu un enseignant d'histoire-géographie en classe de 5^e d'origine française venant de l'Assistance technique française au nom de Lepoul, de sobriquet « breton »¹⁷⁰, enseignant au premier cycle de l'enseignement secondaire, classe de 5^e, il dispensait une leçon en histoire qui avait pour titre : « Le Madagascar »¹⁷¹. D'après l'ancien élève, l'enseignant leur expliquait que : « Madagascar est une grande île ». Il

¹⁶⁸ A.N.Y, décision ministérielle du 8 octobre 1973, signée par le ministre de l'Education Nationale, Zachée Mongo Soo, Ministre de l'Education Nationale au Cameroun de 1968-1973.

¹⁶⁹ Anonyme, ancien élève du lycée d'Obala année scolaire 1970-1971. Entretien à Yaoundé le 25 juin 2022

¹⁷⁰ Idem.

¹⁷¹ Idem.

leur enseignait aussi les grands empires de l'Afrique notamment l'empire de Songhaï, l'empire du Mali, du Ghana¹⁷²..., etc. Dans l'histoire des autres mondes, il enseignait le Japon, dont le contenu était « L'ère Meiji », « La Chine des traités inégaux », « Le Brésil peuplé ». Et en géographie, il y avait une leçon sur les villes en Amérique latine à savoir : « Le Mexique, le Portugal, Rio Janeiro et Barcelone »¹⁷³.

3. Le contenu des matières en histoire, en géographie et en instruction civique 1973¹⁷⁴

Donner un contenu concret des enseignements en histoire-géographie et instruction civique à l'enseignement secondaire général et technique avant 1970 est difficile, car manque de document d'archives écrites. Mais l'on sait qu'à travers les témoignages oraux que, l'histoire du Cameroun n'était pas encore au programme avant les années 1970. Certains acteurs de la période précisent qu'entre 1963 et 1969 les programmes d'enseignements étaient beaucoup plus basés sur les matières Scientifiques notamment Mathématiques, Physiques-chimie et Technologie¹⁷⁵. Cela peut s'affirmer à partir des effectifs des coopérants envoyés sur le terrain, car il y en autant d'enseignant en Série scientifique qu'en Série littéraire. Que contient le programme d'histoire ?

L'importance de l'histoire dans le programme officiel au Cameroun. Selon le ministre en charge de l'Education Nationale, par note circulaire adressée aux Inspecteurs Pédagogiques de l'enseignement général, aux Directeurs de l'enseignement secondaire général ; aux Délégués et Sous-Délégués provinciaux de l'Education Nationale ; aux Secrétaires de l'enseignement privé et aux Chefs d'Etablissements Publics secondaires généraux ; expliquant des raisons importantes de l'introduction de l'histoire du Cameroun dans le programme officiel. Il montre l'importance de l'histoire-géographie et instruction civique en démontrant que l'enseignement de l'histoire a pour but de donner à aux élèves une plus grande conscience de leur identité culturelle¹⁷⁶. Il favorise et renforce la compréhension mutuelle entre les peuples

¹⁷² Idem.

¹⁷³ Anonyme, ancien élève du lycée d'Obala année scolaire 1970-1971. Entretien à Yaoundé le 25 juin 2022.

¹⁷⁴ AGLY, décision ministérielle octobre 1973 par le ministre de l'Éducation Nationale, Zachée Mongo Soo 1968-1973.

¹⁷⁵ V.B. Tama., enseignant retraité d'espagnol au Lycée d'Obala, et du Lycée Leclerc. Entretien le 5 juin 2023 au carrefour Vogt à Yaoundé. Et A. Ebanda, ancien élève du lycée Leclerc, en service au ministère des enseignements supérieurs.

¹⁷⁶ Idem.

d'une part, contribué d'autre part à l'intégration nationale, à l'affirmation de la personnalité camerounaise, donc au renforcement du patriotisme¹⁷⁷.

S'agissant du contenu en histoire, les archives écrites et orales proposent les éléments quelques éléments suivants de 6^{ème} en terminale et (voir Annexe n°2). S'agissant du contenu en histoire, les sources d'archives et orales proposent les éléments suivants de 6^e en terminale:

En Classe de sixième, la période étudiée part de : « De la préhistoire à la fin du VI^e siècle », avec 23 leçons au total. Deux (2) leçons introductives portant sur l'objet, intérêt et source de l'histoire. En somme, la classe de 6^{ème} comptait au total 23 leçons donc, (2) leçons introductives, cinq (5) sur la préhistoire, sept (7) leçons sur les civilisations africaines, quatre (4) sur les civilisations de l'Asie et du monde Helléniques et cinq (5) leçons sur le monde Romain. (Cf. Annexe n°2).

En Classe de cinquième, le programme comprend 26 leçons subdivisées en (6) parties traitant « Le monde du VII^e à la fin du XVI^e siècle ». Douze (12) leçons au total sur l'Afrique du VII^e au XVI^e siècle. Présentation générale de l'Afrique du VII^e au XVI^e siècle ; les royaumes chrétiens de Nubie et d'Ethiopie ; le royaume d'Aoudaghost et l'empire du Ghana ; le mouvement « almoravide » et ses conséquences politiques et religieuses de l'empire du Mali ; les premiers occupants du Cameroun, les migrations au Cameroun : les zones d'émigrations. Les grandes escales et les couloirs de migrations, les groupes migratoires du Cameroun : les groupes berbéro-nilotiques ; le groupe bantou, le groupe soudano-guinéen, Les premières civilisations du Cameroun : Sao et Kotoko, l'empire Songhaï de Gao, les royaumes de MOSSI, les royaumes Haoussas. Les royaumes du Tchad (Kanem-Bornou, Banguirni, Ouaddaï), les pays de la côte occidentale et de la forêt. Migrations, installation des peuples et civilisations, les royaumes Bantou (exemple : Congo, Zimbabwe..., etc. En somme, la classe de 5^{ème} comptait au total 26 leçons sectionnées en 6 parties donc, trois (3) sur le monde musulman, douze (12) leçons sur l'Afrique du VII^e et XVI^e siècle, trois (3) leçons sur l'apogée des civilisations asiatiques, deux (2) sur l'Amérique Précolombienne et trois (3) leçons sur l'Europe occidentale du milieu du moyen âge au XV^e siècle, et enfin 3 leçons sur la transformation du monde entre le XV^e et le XVI^e siècle.(Cf. Annexe n°2).

En Classe de quatrième, il y avait au programme (22) leçons en rapport avec « Le monde du XVII^e à la fin XVIII^e siècle ».Treize (13) leçons sur La transformation du monde au XVII^e et aux XVIII^e siècles : les nouveaux rapports entre les continents, par exemple la traite

¹⁷⁷Idem.

négrière (origines, évolution et conséquences jusqu'au XVIIIe siècle). Le commerce transsaharien et la traite négrière ; Les relations entre l'Afrique et l'Europe : déplacements des routes commerciales, les premiers comptoirs et les débuts du commerce triangulaire ; l'abolition de l'esclavage et les conséquences de la traite négrière. De plus quatre (4) leçons sur les premiers contacts du Cameroun avec l'extérieur : les premiers contacts de la partie septentrionale avec l'extérieur, les premiers Européens sur la côte : les Portugais, les Hollandais, l'arrivée des premiers missionnaires et la pénétration Européenne à l'intérieur du Cameroun et les réactions des populations autochtones. Cinq (5) leçons sur « L'évolution des royaumes africains »: l'Afrique occidentale, les royaumes d'Ashanti, d'Oyo et du Benin. L'Afrique centrale a les royaumes du Congo, de Loango et l'Angola. L'Afrique méridionale et orientale : les royaumes d'Ethiopie, les SULTANATS et les principautés côtières. L'Afrique septentrionale: le Maroc Alaouite, les Régences Ottomanes, la formation des premiers royaumes malgaches et leur évolution jusqu'au XVIIIe siècle. Six (6) leçons sur le monde au XVIIIe siècle, donc trois (3) leçons sur « la situation en Europe » et trois (3) sur les ruptures d'équilibre et les réaménagements territoriaux en Afrique subdivisées en deux parties : la situation en Europe (3 leçons), l'évolution des pays Européens : Angleterre, France, Espagne, l'essor technique, économique et culturel (exemple : anglais et français), la révolution industrielle et ses conséquences politiques, économiques et sociales, les ruptures d'équilibre et les réaménagements territoriaux en Afrique (3 leçons), l'art africain, les migrations des peuples et la formation des royaumes de l'intérieur (Saharien, peul : Ousman Dan Fodio), les royaumes d'Afrique du Sud : Mfecame, Chaka et l'expansion Zoulou.

Ensuite, trois (3) leçons centrées sur les bouleversements en Amérique et en Europe (1774-1815) : la première révolte contre le système colonial : l'indépendance des 13 colonies d'Amérique du Nord et ses répercussions, l'Europe et la révolution : de la guerre des rois à la guerre des nationalités et les théories révolutionnaires et leurs applications. En somme la classe de quatrième comptait 22 leçons, donc 13 leçons portaient sur la transformation du monde au XVIIe et au XVIIIe siècle, six (6) leçons sur le monde XVIIIe, donc trois sur la situation de l'Europe et trois sur les ruptures d'équilibre et les réaménagements territoriaux en Afrique et enfin trois leçons centrées sur les bouleversements en Amérique et en Europe 1774-1815. (Cf. Annexe n°2).

Classe de troisième, on comptait au totale 27 leçons qui portaient sur « Le monde du XIXe siècle à nos jours » donc, quatre (4) étaient centrées sur les transformations de l'Europe et de l'Amérique au XIXe siècle (les progrès scientifiques et techniques, les conséquences

économiques et sociales des progrès scientifiques et techniques, le capitalisme : essor et évolution, conséquences politiques économiques et sociales, la politique coloniale de l'Europe au XIXe siècle). Trois (3) leçons sur l'Afrique et les poussées impérialistes notamment : Les conséquences du déclin de l'empire Ottoman en Afrique septentrionale, la pénétration européenne, l'Afrique occidentale et équatoriale l'Afrique méridionale et orientale : les conquêtes et les résistances. Cinq (5) leçons portant sur le Cameroun à savoir : l'exploration et la colonisation allemande (le Cameroun précolonial, organisation politique, économiques, sociale et culturelle. L'exploration du Cameroun. L'exploration de la région du sud du Lac Tchad jusqu'à l'Adamaoua par les Français, l'exploration de la côte du Cameroun par les Anglais et les Allemands. L'arrivée des premiers missionnaires. Les rivalités européennes au Cameroun : anglais, allemands et français. L'annexion du Cameroun par les Allemands. Les résistances à la pénétration européenne au Cameroun : les résistances sur la côte, les résistances à l'intérieur. L'œuvre anglaise et allemande au Cameroun : sur les plans politique, économiques, social et culturel. Huit (8) leçons portant sur l'évolution du monde de la fin du XIXe siècle à la fin de la deuxième guerre mondiale ; L'Asie de 1840 à 1949 : des traités inégaux à l'avènement de la République populaire, le Japon de l'ère de Meiji à 1939, la première guerre mondiale et ses conséquences, la révolution russe et ses conséquences, la crise économique et ses conséquences, Les relations internationales entre les deux guerres : affaiblissement des démocraties d'Europe occidentale (France, Angleterre), Les relations internationales entre les deux guerres : la montée des fascismes (Italie, Allemagne) et la deuxième guerre mondiale et ses conséquences. 7 leçons portent sur les empires coloniaux et les mouvements d'émancipation : les systèmes coloniaux (exemple : français et anglais), la deuxième guerre mondiale, les facteurs d'émancipation dans les empires coloniaux : la guerre mondiale, le rôle des églises, le progrès de l'instruction, etc., les mouvements nationalistes en Afrique : les colonies britanniques : prendre les exemples du Nigeria et du Kenya, les colonies françaises : l'Afrique noire francophone : prendre les exemples de la Guinée pour l'Afrique occidentale, et du Moyen-Congo et du Tchad pour l'Afrique centrale. Dans cette partie des leçons, Les professeur avaient la possibilité d'évoquer les exemples d'autres pays comme les mouvements nationalistes en Asie : Inde (Gandhi et la politique de la non-violence), Indochine (jusqu'à la conférence de Genève de 1954), Le Cameroun sous mandat de la SDN (1919-1945) et le Cameroun de 1945 à 1961 ; le Cameroun sous l'administration française (1945-1960), le Cameroun sous administration britannique (1945-1961) et la réunification.

En Classe de seconde, on comptait 22 leçons, donc, quatre (4) traitent « Les civilisations des peuples du Cameroun a la veille de la décolonisation : les civilisations des peuples de la savane », généralités et Etude de quelques structures traditionnelles. (Cf. Annexe n°2).

En Classe de première, vingt-deux (22) leçons au total portaient sur « Le monde de 1870 à 1939 », donc deux (2) leçons traitent les transformations du monde et les fondements de l'impérialisme : les progrès scientifiques et leurs conséquences économiques et sociales. Les doctrines impérialistes. Huit (8) leçons sur l'impérialisme en Afrique et en Asie, donc six (6) leçons portant sur l'Afrique et (2) en Asie : l'Afrique à la veille de la poussée impérialiste (un survol). Les positions européennes et les forces de pénétration : missionnaires, voyageurs, marchands. La conférence de Berlin (1884-1885) et le partage de l'Afrique. Les conquêtes, les rivalités et les résistances en Afrique septentrionale. Les conquêtes, les rivalités et les résistances en Afrique occidentale et centrale. Les conquêtes, les rivalités et les résistances en Afrique orientale et méridionale. La Chine des traités inégaux à 1911. L'impérialisme européen en Asie : en Inde et en Asie du Sud-Est. Trois leçons sur LA PREMIERE GUERRE MONDIALE ET SES CONSEQUENCES : Les tensions internationales à la veille de la première guerre mondiale. La guerre de 1914 à 1918. Les conséquences de la première guerre mondiale.

Six (6) leçons sur « Le Cameroun de 1881 A 1939 », subdivisé en deux périodes : la période allemande, les institutions politiques, sociales et économiques du Cameroun en 1884 ; aspects interne et externe, les conquêtes et les résistances, l'œuvre allemande au Cameroun et la première guerre mondiale au Cameroun et ses conséquences, le Cameroun sous mandat, le mandat français et ses conséquences et le mandat britannique et ses conséquences ; trois (3) leçons sur les systèmes coloniaux en Afrique entre les deux guerres : le système colonial français, le système colonial britannique, les autres systèmes coloniaux (portugais, espagnol, belge, le cas du Sud-Ouest africain).(Cf. Annexe n°2)

En classe de terminale, la période étudiée portait sur « Le monde contemporain de 1939 à nos jours », 22 leçons au totale. Donc, 4 leçons portant sur la deuxième guerre mondiale et ses conséquences : la guerre de 1939-1945 et le rôle de l'Afrique, le règlement du conflit et le rôle de l'ONU ; trois (3) leçons traitant les problèmes de reconstruction après la guerre : les pays européens et le plan Marshall, l'URSS face aux problèmes de reconstruction et le Japon après la guerre ; huit (8) leçons étudiaient la décolonisation et la naissance du tiers-monde: les facteurs de l'évolution (facteurs internes et externes), l'accession à l'indépendance du monde asiatique (exemple de l'Inde et de l'Indochine), la création de l'Etat d'Israël et les problèmes

du Proche-Orient, la décolonisation du Maghreb (insister sur le cas de l'Algérie), la décolonisation de l'Afrique noire Anglophone (insister sur le cas du Nigeria : historique, peuplement), la décolonisation de l'Afrique noire Francophone (1949-1960). Exemples du Tchad, de l'Oubangui-Chari, du Congo et du Gabon, la situation dans les autres colonies : le Congo belge, les colonies espagnoles (exemple de la Guinée Equatoriale) et portugaises ; sept (7) leçons traitait le Cameroun portant principalement sur le régime de tutelle à l'Etat Unitaire (1946-1972) subdivisées en trois sous parties :le Cameroun français : la naissance du régime de tutelle et les débuts de la vie politique, l'évolution administrative et politique (1946-1956), le Cameroun de l'autonomie interne à l'indépendance (1956-1960) ;le Cameroun britannique : la naissance du régime de tutelle et les débuts de la vie politique, l'évolution administrative et politique (1946-1954), le Cameroun du « statut régional » à la réunification (1954-1961) ; le Cameroun de la réunification à l'Etat unitaire (1 leçon) ; deux (2) leçons les problèmes actuels: les problèmes du tiers-monde sur le plan politique, économique, social et culturel, l'affrontement entre les deux blocs et les tensions internationales.(Cf. Annexe n°2).

Que retient le programme de géographie ? La géographie quant à elle, est pour les élèves un instrument essentiel de compréhension du monde. Son enseignement, tout en s'intéressant au reste du monde, doit s'adapter aux conditions locales, aux besoins de tous les Camerounais et avoir un standard international. En outre, elle doit par les travaux pratiques faire acquérir de bonnes méthodes de travail, développer l'esprit de recherche, la curiosité. Le contenu du programme de géographie, comportait comme nouveauté, à différents niveaux, une étude structurée en géographie physique, afin de permettre aux apprenants Camerounais de mieux saisir les énormes potentialités que le milieu physique offre aux activités humaines. Quant à la géographie humaine et régionale, l'accent est mis sur l'Afrique et le Cameroun, les techniques cartographiques, l'interprétation cartographique, outils indispensable du géographe, sont revalorisés compte tenu de l'évolution actuelle. L'étude des problèmes de développement est abordée à tous les niveaux afin de permettre aux apprenants de s'en imprégner durant toute leur scolarité et de mieux les armer pour la vie active.

La géographie retient également l'attention sur la géographie physique ; la géographie humaine et la géographie économique. Le contenu des matières en géographie se présentent ainsi qu'il suit :

En classe de sixième, l'on étudiait dans la première partie « le système solaire ». Cette partie avait cinq (5) leçons : le soleil et ses rapports avec les neuf (9) planètes, notre planète (la terre, sa forme, ses dimensions et sa place dans l'univers, la terre, l'orientation, la localisation

d'un point ; les notions de latitudes et de longitudes à partir des parallèles et des méridiens. Les problèmes de l'heure). Suivi des globes et les diagrammes pour montrer les coordonnées géographiques ; longitude et latitude du Cameroun. La terre, ses mouvements et leurs conséquences géographiques : (l'inégale répartition de la lumière et de la chaleur). La troisième partie portant sur la terre et l'atmosphère compte quatre leçons notamment : les facteurs et les éléments du climat, le temps et le climat : définition des éléments du temps et du climat (températures, vents, précipitations...). Dans ces facteurs, les enseignants insistaient sur les éléments locaux¹⁷⁸ à savoir : les facteurs cosmiques et facteurs géographiques ; l'atmosphère : sa structure. Cette cinquième partie de la classe de 6^{ème} compte cinq leçons: la population mondiale (répartition, densité, nationalité, mortalité, migrations). Les Problèmes de la population : croissance et faible croissance démographique, population et développement ; La population rurale, la population urbaine ; caractéristiques et problèmes. Dans cette leçon, il est clair de savoir que les travaux pratiques portant sur la population rurale, sur la population urbaine étaient basés sur la construction des pyramides des âges¹⁷⁹, l'économie rurale, l'industrie, transport et commerce¹⁸⁰. (Cf. Annexe n°2 contenu de géographie de 6^{ème} en terminale)

En classe de 5^{ème} La classe de 5^e, compte 27 leçons en géographie au total. Dans cette classe, la géographie élaborée au programme était celle de l'Afrique et le Cameroun. La première partie étudie : Le continent africain sur son aspect physique. Cette partie cours présente au niveau de l'introduction trois facteurs : la structure, le relief et hydrographie. Ces trois (3) éléments constituent deux (2) leçons, qui sont : les grands ensembles structuraux et formes de relief ; les bassins hydrographiques. Les grands cours d'eau et lacs¹⁸¹.

Quant à l'instruction civique, les objectifs de l'Education civique (EC), dépassaient largement le cadre d'une simple instruction. Ce cours visait à former le camerounais pour en faire un citoyen responsable, conscient de ses droits et devoirs, aimant et respectant ses parents et citoyens, attentif à son milieu et son patrimoine historique, à l'environnement international, attaché à un état puissant, aux valeurs humaines qui garantissent la dignité et le respect de la

¹⁷⁸ ALGLY, décision ministérielle du 10 octobre 1973 portant sur l'aménagement des programmes d'Histoire-Géographie et ECM par le ministre de l'Education Nationale, de la culture et de la formation professionnelle, Zachée Mongo Soo, 1968-1973.

¹⁷⁹ ALGLY, décision ministérielle du 10 octobre 1973 portant sur l'aménagement des programmes d'Histoire-Géographie et ECM par le ministre de l'Education Nationale, de la Culture et de la Formation Professionnelle, Zachée Mongo Soo, 1968-1973.

¹⁸⁰ Ibid.

¹⁸¹ Anonyme, ancien élève du lycée d'Obala....entretien à Yaoundé le 3 mars 2022.

personne humaine. Quel contenu enseignait les coopérants ? Le contenu des matières en éducation civique des classes de 6^{ème} en terminale se proposait de résoudre une série de problème qui rend stérile toute la nation et même la société tout entière : La délinquance juvénile ; La dépravation des mœurs ; Le tribalisme ; La spoliation des biens publics ; L'incivisme et l'irresponsabilité.

Les enseignants étaient instamment conviés à adapter leurs enseignements à l'environnement immédiat, à mettre l'accent sur la recherche des données concrètes en mettant en exergue les concepts du cours. La leçon ainsi conçue est plus captivante et plus dynamique¹⁸² (cf. contenu d'instruction civique : annexe n°2). En outre, peut-on connaître le contenu des autres matières enseignées par les coopérants français ? L'élément suivant permet d'avoir un aperçu sur le contenu des enseignements¹⁸³.

1. Les langues

a. Le latin et le grec

L'enseignement du latin comme celui du grec était bâti sur l'analyse grammaticale, sur l'analyse logique des mots et expressions des phrases. Ces langues sont communément appelées langues à déclinaison car l'emploi des mots dans une phrase ne suivent pas la logique élaborée comme dans les phrases françaises¹⁸⁴.

En ce qui concerne le latin principalement, la terminaison du mot peut déterminer sa fonction. Les mots ne sont pas ordonnés dans les phrases, alors, le travail des élèves consistait à reconstruire des phrases de manière plus ordonnée, afin de les donner un sens précis. En effet, il s'agissait de de la traduction du latin en français et réciproquement du français en latin. Cette épreuve demandait aux apprenants d'approfondir leur réflexion. Mais, l'avantage était au côté de l'élève qui l'amenait à mieux maîtriser le français. D'ailleurs, c'est le grec et le latin qui ont donné naissance à la langue française. C'est la raison pour laquelle la plupart des personnes qui ont fréquenté cette période sont douées et éloquent en français.

L'on peut également dire que le latin et le grec étaient des langues de culture qui se faisaient remarquer par leur sens déontologique très avancé : Grande école de morale, de vertu, et même de la philosophie. En effet, l'enseignement du latin favorisait donc la compréhension

¹⁸² AGLY, décision ministérielle octobre 1973 par le ministre de l'Éducation Nationale, Zachée Mongo Soo 1968-1973.

¹⁸³ Cf. Contenu d'instruction civique : annexe.

¹⁸⁴ A.B. NTSA, «Le Lycée Général Leclerc de Yaoundé : 1950-1972 », mémoire de D.I.P.E.S.II. Ecole Normale Supérieure, Université de Yaoundé1, 2001, p.74.

des œuvres littéraires au programme notamment : Horace, Homère, Virgile et bien d'autres. Avec l'évolution du temps, ces deux langues sont devenues des langues¹⁸⁵ mortes.

b. Le français

Le Français occupait une place très considérable dans les Lycées. Les sources révèlent que, la langue française était un instrument communication orale et écrite, qui, assurait la cohésion de tous : administrateurs, enseignants et élèves. En ce qui concerne le premier cycle de l'enseignement secondaire, l'enseignement du français dans les Lycées, était plus axé sur l'expression orale et écrite. De la 6^{ème} jusqu'en classe de 3^{ème}, les programmes faisaient l'essentiel des leçons de grammaire, de vocabulaire, et de l'orthographe¹⁸⁶.

Une démarche complémentaire s'imposait dans le contenu des leçons au second cycle. Il s'agissait de la maîtrise de la langue à travers le fond et la forme des textes. D'après les témoignages des anciens élèves du lycée d'Obala au cours de l'année scolaire 1970-1971 un élève souligne que :

En classe de 5^e on étudiait en français des textes poétiques classiques tels que : « la besace », un texte des fables de la Fontaine. Exemple d'un extrait du poème sur la besace. Jupiter dit un jour : « que tout ce qui respire, S'en vienne comparaître au pied de ma grandeur. Si dans son composé quelqu'un trouve à redire..... . On étudiait aussi la grammaire, le vocabulaire « la rhétorique»¹⁸⁷.

Cette maîtrise du français donnait aux apprenants la capacité de mieux s'imprégner à la littérature française.

c. Les langues vivantes (L'anglais, l'allemand, et l'espagnol)

Les sources écrites montrent que l'anglais, l'allemand, l'espagnol, étaient appelés « langues vivantes » elles occupaient les derniers rangs après le latin, le grec et le français. La moindre valeur qu'on leur attribuait dans la pédagogie se justifiait surtout par le faible coefficient de la note. Elles soulignent également que ces langues étaient enseignées par des enseignants bilingues. En anglais par exemple, l'on étudiait par exemple « grammar and vocabulary » dans l'établissement¹⁸⁸.

¹⁸⁵A.B. NTSA, Le Lycée Général Leclerc de Yaoundé ..., p.74.

¹⁸⁶ ALGLY. « Journée de l'excellence Académique », distribution officielle des prix aux meilleurs élèves du Lycée Général Leclerc organisée par l'administration du Lycée Général Leclerc et les Anciens élèves du Lycée Général Leclerc, (promotion 1956 ALL Yaoundé 56).

¹⁸⁷ Anonyme.

¹⁸⁸ J. Pierre Zibi, enseignant de français retraité, ancien élève du lycée Joss de Douala, entretien le 19 février 2022 à Ebolowa.

B. LES ENSEIGNEMENTS DISPENSES PAR LES COOPERANTS DANS LES LYCEES

Au lendemain de l'indépendance, l'Etat Camerounais avait besoin d'un personnel enseignant pour la formation du jeune tant au primaire qu'au secondaire. Pour ce faire, en 1963 lors de la signature de la toute première convention de Yaoundé¹, un accord culturel est mis sur pied entre le Cameroun et la France en vue renforcer le système éducatif camerounais en personnel enseignant : « l'accord prévoit l'envoi du personnel français de la coopération technique »¹⁸⁹. L'objectif de cette assistance était bel et bien de fournir le personnel enseignant français capable de former la jeunesse camerounaise en matière de l'éducation.

1. La trajectoire des coopérants français en poste dans les lycées du Cameroun

Au regard des nombreux déplacements qu'effectuaient les coopérants français dans différents lycées du Cameroun, certains lycées ont reçu un effectif important des coopérants français comme le lycée Leclerc de Yaoundé, le lycée d'Obala, de Bertoua, et le lycée d'Edéa.

a. Les enseignants du lycée général Leclerc

Si les autorités françaises avaient manifesté peu d'engouement en faveur de l'essor de l'enseignement, une évolution se produit après la deuxième guerre mondiale¹⁹⁰. En 1950, est créé le Lycée général Leclerc de Yaoundé 1. D'après Ntsa Alain Benoit, « la gestion du tout premier Lycée du camerounais était à la main des coopérants promotrice et initiatrice de l'enseignement public au territoire camerounais »¹⁹¹. Au Lycée Leclerc par exemple, les sources archives montrent qu'il y avait environ 14 expatriés dans les années 1953¹⁹². Parmi ce personnel enseignant, plusieurs ont évolué jusqu'après la signature des accords de coopérations technique en matière d'Education Cameroun-France, on peut citer entre autres : Yves Buytet, premier proviseur du tout premier Lycée du Cameroun (Lycée le Leclerc) ; Charles Brunol, directeur de l'enseignement ; René Lacrose, représentant de l'université de bordeaux ; André Soucadoux, Haut-commissaire de la République Française au Cameroun¹⁹³.

Yves Buytet est proviseur depuis la création du lycée General Leclerc en 1952. Il dirige l'établissement de 1952 à 1956 ; suivi de Gaucher (malheureux candidat à la députation à

¹⁸⁹ <http://www.journals.openedition.org> . Consulté le 18 juillet 2022 à 17h 55min.

¹⁹⁰ A.B. NTSA, «Le Lycée Général Leclerc de Yaoundé : 1950-1972 », mémoire de D.I.P.E.S.II. Ecole Normale Supérieure, Université de Yaoundé1, 2001, p.46.

¹⁹¹ Ibid.

¹⁹² ALGLY, « Journée de l'excellence Académique », distribution officielle des prix aux meilleurs élèves du Lycée Général Leclerc organisée par l'administration du Lycée Général Leclerc et les Anciens élèves du Lycée Général Leclerc, (promotion 1956 ALL Yaoundé 56).

¹⁹³ ALGLY, « Journée de l'excellence Académique », distribution officielle des prix aux meilleurs élèves du Lycée Général Leclerc organisée par l'administration du Lycée Général Leclerc et les Anciens élèves du Lycée Général Leclerc, (promotion 1956 ALL Yaoundé 56).

l'ALCAM), il a été proviseur de 1956 à 1957 ; ensuite, il y avait Jean Marie Célestin Bedoussac, censeur ; on avait comme surveillants généraux Charles Lacoste et Marot et Amalou intendant¹⁹⁴.

Photon° 2 : Les anciens élèves du lycée Leclerc en salle de cours en 1968

1968 - Troisième
ABI - Lycée
général leclerc



Source : www.copainsdavant.linternaute.com, consulté le 10 janvier 2022.

Après la signature des accords culturels Cameroun-France, période dans laquelle le personnel français est autorisé de façon officielle à œuvrer les enseignements dans les lycées camerounais, les responsables ci –après sont chargés de conduire le Lycée Général Leclerc donc il s’agit de :

Jean Marie Célestin Bedoussac, de 1963 à 1967, proviseur du Lycée Leclerc. Il a été tour à tour professeur de Physiques (très apprécié par ses élèves à cause de sa grande compétence), ensuite Censeur, avant de devenir proviseur. Détient à ce jour le plus long mandat à la tête du lycée général Leclerc ; Censeur Antony Tao ; les surveillants généraux : Gabrielli pour le premier cycle et Roger Clergue pour le second cycle, ce dernier fut surnommé «

¹⁹⁴ Ibid.

Gringo »¹⁹⁵ par ses élèves parce qu'il était filiforme ; Intendant Robert Jampsin, qui deviendra plus tard l'un des cinq premiers intendants de l'université de Paris. Il était assisté de Gankou Amos, ancien instituteur, qui avait obtenu une bourse de l'université de Paris. C'est le premier intendant camerounais formé¹⁹⁶.

Entre 1967-1968 on a comme Proviseur, Gilbert Tauveron. Il est remarqué dès sa prise de parole par la revendication d'une revalorisation salariale pour le personnel en poste au Lycée Général Leclerc car les traitements salariaux du personnel étaient très bas. A cause des événements politiques survenus en France en mai 1968 (démission du Général de Gaulle), Gilbert Tauveron ne passera qu'une seule année à la tête du lycée Général Leclerc. C'est pendant son mandat que le premier Africain est nommé Censeur au Lycée General Leclerc. Il s'agit d'Ongoum Louis-Marie, qui passera moins d'une année scolaire à son poste. Professeur remplacé par Eboua Samuel, ancien professeur d'Histoire et Géographie dans le même établissement et futur Ministre dans le gouvernement d'Ahmadou Ahidjo.

Les surveillants généraux Beira et Chausson ; l'intendant Antoine Logmo.1968-1971 : Proviseur Joseph Marie Murat, ancien professeur de lettres dans le même établissement ; Censeur Jean Pierre Amou'ou, professeur d'Histoire et Géographie, en remplacement de Eboua Samuel devenu directeur de l'enseignement du second degré. 1971-1972 : Proviseur Guy Levêque ; Censeurs Emmanuel Mobi et Jacques Pelin. Guy Levêque est le dernier proviseur français du Lycée Général Leclerc. A son départ, cinq (5) enseignants camerounais sont succédés à la tête de l'établissement: Proviseur Daniel Essono Edou de 1973 à 1978 ; Charles Etoundi de 1978 à 1982, le premier passage ; Lazare Tsimi de 1982 à 1986 et de Celestin Amvella Bidjoh de 1986 à 1989¹⁹⁷.

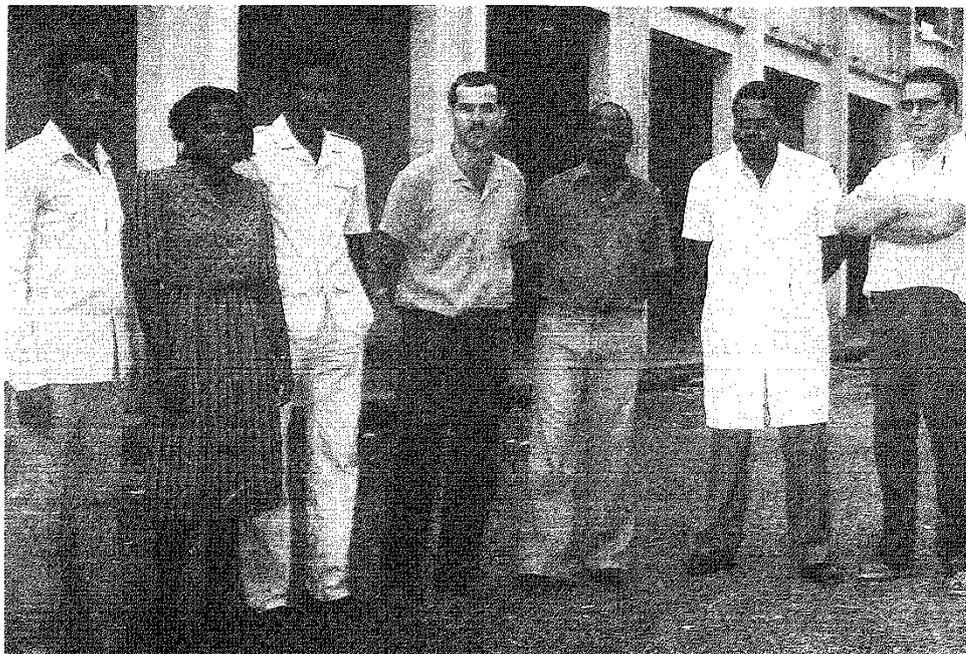
Au total, l'analyse des programmes scolaires de 1964 à 1989, a permis de mieux connaître les matières enseignées et leurs contenus. L'activité du personnel enseignant français de la coopération technique a donc porté ses fruits sur le terrain à travers la formation des jeunes camerounais de la classe de 6^{ème} jusqu'en classe de Terminale.

A.B. NTSA, «Le Lycée Général Leclerc de Yaoundé : 1950-1972 », mémoire de D.I.P.E.S.II. Ecole Normale Supérieure, Université de Yaoundé1, 2001, p.46.

¹⁹⁶ P.Zang, ancien élève du lycée Leclerc, fonctionnaire retraité, entretien le 2 avril 2021 à Yaoundé.

¹⁹⁷ B.Ntilo Fouda, infirmière diplômée d'Etat, ancienne élève du lycée Leclerc, entre le 5 novembre 2022 à Douala.

Photo n°3 : Les professeurs de physique chimie au lycée Leclerc, année scolaire 1982-1983



Professeurs de Physiques/Chimie

Source : Journal du lycée Leclerc, semaine culturelle (1982-1983)

b. Les enseignants du lycée d'Obala

Tout comme au Lycée Leclerc, la présence effective d'un personnel français de la coopération technique a travaillé pour l'épanouissement des jeunes camerounais à travers les enseignements dispensés. Les anciens élèves du lycée d'Obala peuvent également témoigner, à l'instar de Ndzomo Mole qui a fait ses classes dans cet établissement¹⁹⁸. Entre 1970 et 1975, au moment de son passage à Obala, en tant qu'élève, il a eu comme enseignants des coopérants français et belges. Raoul Varlet, venant du Congo-belge, agrégé de lettres classiques, enseignait plusieurs matières : le français, le latin et le grec. Son épouse Francine Varlet, était également enseignante des sciences naturelles en classes de 6^{ème} et 5^{ème}. On trouve également parmi ces coopérants belges, un certain Darden, envoyé par l'Unesco, enseignant de mathématiques, qualifié de « grand enseignant très sollicité et aimé par les élèves et l'administration ». Dans cette liste, on peut évoquer le nom de Woodbridge, un Américain, enseignant d'anglais, qui a été proviseur de 1970 à 1976. Cet homme a occupé le 6^{ème} rang des responsables du lycée, et le tout premier proviseur à avoir été aussi longtemps en poste. D'après les dire de Joseph Molé

¹⁹⁸ J. Ndzomo molé, ancien élève du lycée d'Obala, enseignant à l'ENS de Yaoundé, Faculté des Sciences. Entretien le 18 novembre 2021 à Obala.

Ndjomo, Woodbridge était un « savant, un homme pieux, sage et intelligent, il maîtrisait l'administration, très serviable mais rigoureux dans le travail. Il parlait plusieurs langues : l'Anglais, le Français, l'allemand, l'Italien et l'espagnol »¹⁹⁹.

Cependant, une rumeur persistante souligne qu'il était un espion, un agent de renseignements pour les Européens.²⁰⁰ La plupart des autres enseignants étaient par contre de nationalité française, notamment : Alain badet, professeur de français au premier cycle, licencié en littérature ; Yves Lepoul, un breton, professeur d'histoire-géographie au premier cycle ; Delafoulouse, professeur de physique-chimique, un Franco-Belge²⁰¹ ; Alain renault, enseignant de mathématiques, qui était de la famille renault de Paris ; Richard Gérard, professeur de mathématiques ; Gomith, professeur de physique –chimique et technologie (pct) ; Cheval, professeur de mathématiques en classe de 1^{ère} ; Dodilière ; Darlaine, professeur de mathématique ; Pellegrino, professeur de sciences naturelles.

Dans ce même contexte, Joseph Atangana, ancien élève et censeur dudit lycée assure également avoir connu un certain nombre d'enseignants de la coopération technique française au cours de l'année scolaire 1985-1986²⁰². On peut en citer quelques-uns : RESSEL, professeur de mathématiques de la classe de première A1, qui était « l'un des meilleurs enseignants du lycée, très posé ». Il dit avoir également connu Richard comme professeur de mathématiques de la classe de 1^{ère} C1 au cours de l'année scolaire 1983-1984²⁰³.

D'après les archives écrites, on trouvait également signalent Bousquet comme professeur de mathématiques en classes de 2^{nde} A et 1^{ère} D ; Eden, enseignant d'anglais en classe de 1^{ère} C ; de Raoul varlet, un belge qui a assuré l'intérim au lycée pendant quelques mois au cours de l'année scolaire 1970-1971²⁰⁴ avant l'entrée en fonction de l'Américain woodbridge. Une question se pose : qui sont ces coopérants qui ont été à la tête de l'administration au lycée d'Obala ? Les archives montrent quelques coopérants français ont

¹⁹⁹ J.Ndzomo molé, ancien élève du lycée d'Obala, enseignant à l'ENS de Yaoundé, faculté des sciences. Entretien le 18 novembre 2021 à Obala

²⁰⁰ A.Ebanda, chef de service au ministère des enseignements supérieurs, ancien élève du lycée Leclerc, entre le 10 juin 2022 à Yaoundé et V.B.Tama professeur retraité au département d'espagnol, Université de Yaoundé 1, enseignant d'espagnol au lycée d'Obala, inspecteur national des Langues 1976-1989. Entretien le 02 octobre 2021 à Yaoundé.

²⁰¹ J.Ndzomo Molé, ancien élève du lycée d'Obala, enseignant à l'école Normale supérieure de Yaoundé, faculté des sciences. Entretien le 18 novembre 2021 à Obala

²⁰² J.Atangan owona, censeur au lycée d'Obala, ancien élève dudit lycée 1985-1986, entretien : le 23 novembre 2022 à Obala.

²⁰³ J. Atangana, ancien élève du Lycée d'Obala et censeur en poste dudit Lycée, entretien le 23 novembre 2021 à Obala. Et de R.Manga Essono, ancienne élève du lycée d'Obala, infirmière, entretien le 24 juillet 2021 à Yaoundé.

²⁰⁴ A.I.o, bulletin de note 2^{ème} trimestre année scolaire 1984-1985, tableau chronologique des responsables du lycée d'Obala, de 1961 à 2020.

assuré des responsabilités dans l'établissement. Bien avant la signature de l'accord culturel Cameroun-France de 1963, le lycée d'Obala étaient appelés « Cours Complémentaires ».

Au cours de l'année scolaire 1961-1962, l'établissement était dirigé par C. nkodo un Camerounais. Un an plus tard, le Cours Complémentaire était devenu : « Collège d'Enseignement Général » (CEG) et dirigé de 1962 à 1964 par un coopérant français, L. christoph. De 1970 à 1978, cette période marque la présence du personnel français de la Coopération technique à la tête de l'établissement. Mais l'on se rend aussi compte qu'il y a des années scolaires où les responsables de l'établissement étaient des Camerounais. Comment l'expliquer ? Il faut tenir compte de l'ouverture de l'Ecole Normale Supérieure chargée de la formation des professeurs depuis 1962. C'est dire que les camerounais avaient acquis une certaine expérience en matière d'encadrement et pouvaient de ce fait prendre la direction des établissements scolaires. Par exemple : C. nkodo .

Au cours des années 1983 à 1986, l'effectif du personnel français de la coopération technique au lycée d'Obala avait baissé, comparativement aux années précédentes 1970 à 1971. De plus, l'on se rend compte de la présence affective des Camerounais à la tête de l'administration du lycée.

Par ailleurs, les Camerounais de la diaspora formés en Europe et ceux qui faisaient leur recyclage même leur stage prenaient de plus en plus la relève pour la formation des jeunes Camerounais renforçant l'objectif fixé pour la camerounisation des cadres.

c. Les professeurs du lycée de Bafoussam

En ce qui concerne des coopérants au Lycée de Bafoussam, Marie Ndjéudje témoigne de la présence effective d'un personnel français de coopération technique au lycée de Bafoussam. Les coopérants sont déjà en poste de cet établissement officiel. Entre 1967 et 1971, au moment de son passage dans le Lycée de Bafoussam, en tant qu'élève, elle a eu comme enseignants des coopérants comme Pierre Sprenger, le proviseur du lycée. « Cet homme était parfaitement bienveillant, Sprenger, veillait tout l'internat de jour comme de nuit »²⁰⁵. Elle s'inscrit également avoir connu Eliane, professeur de Français ; Gandelain ; Fernand, professeur d'anglais en classe de 6^{ème} et 5^{ème}, de nationalité Anglaise mais venu dans le cadre de la coopération française ; suivi de Dardai, professeur d'histoire et de géographie, de nationalité Belge ; de Guy Levêque, professeur d'espagnol ; Sommers, professeur d'histoire et

²⁰⁵ M. Ndjéudje, enseignante au département de sociologie, Université de Yaoundé 1, ancienne élève du lycée de Bafoussam 1967-1971. Entretien : le 23 novembre 2021 à Yaoundé quartier du lac.

de géographie ; il y avait également Provencher , professeur des sciences naturelles et enfin on a Dupno, professeur d'Anglais en classe de 4^{ème} et de 3^{ème} de nationalité Américaine.

D'après madame Marie Ndjeudje, au lycée de Bafoussam en 1967 à 1971, les coopérants français avaient pris l'initiative de construire un internat réservé uniquement aux jeunes filles. Cette initiative avait pour but d'encourager la jeune fille à aimer l'école et même de faire la promotion de la jeune fille²⁰⁶ car l'éducation de la jeune fille n'était considérée. Ces coopérants avaient beaucoup donné dans l'encadrement du jeune camerounais non seulement en matière d'éducationnel, mais aussi sur le plan social. Cette initiative n'est pas isolée car la prise en charge des jeunes filles dans d'autres domaines était aussi assurée par ces coopérants. C'est ainsi que les jeunes filles qui vivaient à l'internat étaient nourries et blanchies : La Nutrition, L'Animation culturelle, une bonne partie de leur tenue vestimentaire était fourni par les coopérants, et même le transport était assuré par ce personnel Français.

L'internat était gratuit et ouvert à toutes les filles. Les fournitures scolaires telles que les livres étaient données gratuitement à tous les élèves filles comme Garçons. Elle ajoute que le proviseur du lycée Pierre Sprenger avait mis à la disposition de l'établissement un Bus de marque RENAULT, conduit par un certain NAYAU, de nationalité Française. Son travail était de transporter les filles de l'internat pour Bafoussam afin que chacune puisse rejoindre sa famille²⁰⁷. Elle s'inscrit toujours dans ce même sillage en ajoutant que tous les services de l'internat voire de l'établissement étaient rendus par la coopération française. Mais, autour des années 1970-1971, le budget camerounais chevauchait et il y eu un changement au sein de l'établissement car l'internat n'était plus gratuit. Pour avoir l'accès à l'internat, il fallait plutôt être boursier, mais les listes provenaient de la France.

En somme, il est judicieux de constater qu'au cours des années 1967-1971, l'effectif du Personnel français de la coopération technique au Lycée de Bafoussam n'était pas assez explosif, mais la qualité de service rendu, les efforts fournis et la gestion de l'ensemble de l'établissement par ce Personnel enseignant français étaient encourager. Cependant, quel stéréotype a-t-il des coopérants français au lycée de Bertoua ?

²⁰⁶ M. Ndjeudje, enseignante de sociologie au département de Sociologie, Université de Yaoundé 1, Ancienne élève du lycée de Bafoussam 1967-1971. Entretien : le 23 novembre 2021 à Yaoundé quartier du I

²⁰⁷ A. Embolo Edzimbi, fonctionnaire retraitée, ancienne élève du lycée Leclerc, entretien le 7 mars 2022 à Mvengue.

d. les enseignants du Lycée de Bertoua

Au Lycée de Bertoua, les anciens élèves témoignent de la présence effective d'un Personnel enseignant de la coopération technique déjà en poste dans l'établissement.

D'après Jean Baptiste Ntsawa, à parti de 1970, au moment de son passage au Lycée de Bertoua, en tant qu'élève, il a eu comme enseignant le Français Mark Vieux De chasse, professeur de mathématiques au cours de l'année scolaire 1972-1974,²⁰⁸ il enseignait le premier cycle. Mais, il ajoute aussi que Mark Vieux De chasse n'était pas seulement enseignant, il menait également d'autres métiers tel que la chasse aux Gibiers. La zone de Bertoua en cette période était encore la brousse, les animaux étaient énormes. Pour l'ancien élève du lycée de Bertoua, « Mark Vieux De chasse profitait de l'environnement pour jouer avec les animaux, il était à l'aise ». Cet espace était pour lui un « paradis sur terre » il était devenu fan de la forêt.

En effet, la présence d'un personnel enseignant français au lycée de Bertoua a permis de voir que les choses ne sont pas simples. Ces derniers avaient pour mission d'instruire le jeune camerounais en lui partageant son savoir. Mais, l'on se rend compte que cette localité était également un lieu de tourisme voire de découverte pour eux, dans la mesure où ils profitaient de la forêt pour effectuer d'autres activités hormis de leur métier d'enseignement. Comme pour l'expliquer, en réalité, les coopérants français envoyés au lycée de Bertoua se sentaient plus à l'aise pourquoi ? Parce que la zone était riche naturellement, ils profitaient de cette nature selon leur désir et non seulement la richesse de la forêt, ils aimaient rester dans cette localité²⁰⁹ parce qu'ils aimaient voir les animaux. Mark Vieux De chasse avait donc marqué les habitants de Bertoua par la chasse aux gibiers.

2. Les Professeurs du Lycée d'Edéa

D'après les sources d'archives, certains auteurs montrent que, le personnel enseignant du lycée d'Edéa était diversifié et distingué par leurs matières enseignées. Parmi ces enseignants, on identifiait des nationaux ainsi que les expatriés venant de plusieurs pays d'Europe : de la France, de l'Allemagne, de la Suisse et de la Belgique. Mais, la plupart de ce personnel était

²⁰⁸ J.B.NTSAWA, ancien élève au Lycée de Bertoua à partir de 1970, commissaire divisionnaire retraité. Entretien : le 04 octobre 2021 à Yaoundé, quartier Mbankolo (Febe- village).

²⁰⁹ G. Mvogo Mvogo, Chef de poste retraité, ancien élève du lycée de Mbalmayo. Entretien : le 25 octobre 2021.

des coopérants dont leurs qualifications allaient de professeurs certifiés aux professeurs agrégés²¹⁰.

Les sources écrites montrent que le premier proviseur du Lycée d'Edéa Philippe Poulain de nationalité Canadienne a dirigé le lycée de 1973 à 1975. Philippe Paulin était apprécié par ses élèves et même ses administrés à cause de son tempérament et de son caractère rigoureux dans l'administration de l'établissement. Il est donc remplacé par un Camerounais : Nlend Noe Calvin qui est devenu le tout premier proviseur noir de l'histoire du Lycée d'Edéa, à partir de 1975²¹¹.

Les archives soulignent également que les nationaux avaient quasiment toutes les qualifications (niveau d'étude) pour pouvoir diriger l'ensemble du personnel dans l'établissement. Etant donné que l'université de Yaoundé 1 est créé en 1962, de même que l'école normale supérieure qui a pour mission, voire objectif de former les enseignants des lycées et les cadres administratifs puisque le Cameroun avait besoin des cadres pour la relative. A partir de 1975, un constat se fait, les Camerounais commençaient à assurer la relève en mettant sur pied un système de rigueur qui va de la base vers le sommet²¹².

Tableau n° 21 : les différents chefs d'établissement au lycée classique d'Edéa 1973-1978

Provisseurs	Nationalité	Année de fonction
Philippe Poulain	Canadienne	1973-1975
Noe C. Nlend	Camerounaise	1975-1978
G. Kniche Fonkou	Camerounaise	1978-1981
R. Boum Amos	Camerounaise	1981-1982
Petit Pierre Essama	Camerounaise	1982-1986
Siméon Shouel	Camerounaise	1986-1988
Réné Bikond	Camerounaise	1988-1989

Source : Archive de l'école normale supérieure de Yaoundé, consulté le 16 décembre 2021

La lecture de ce tableau montre que le fonctionnement du lycée d'Edéa débute avec un coopérant français de nationalité Canadienne qui gère l'établissement dès sa création en 1973 jusqu'en 1975. Par la suite, les Nationaux étant déjà formés avaient pris la relève. L'on pouvait dès lors comprendre qu'il fallait faire asseoir la gestion de cette institution.

²¹⁰ R. Ngo Mandak., « Le lycée classique d'Edéa et sa contribution au développement social de la ville 1973-2013 », mémoire de master en histoire, département d'histoire, Université de Yaoundé 1, P.42.

²¹¹ Ibid. P.38.

²¹² AENSY, mémoire de master en histoire Université de Yaoundé1. (APE, Rapport de la commission du grand prix National du travail manuel 1979-1980).

Au total, ce chapitre a permis d'analyser le socle de l'action du personnel français de la coopération technique sur le terrain. Nous avons ainsi montré les coopérants français et leurs différentes matières enseignées, ainsi que leurs lieux de provenance. En plus, on a également illustré les programmes scolaires de 1964 à 1989, les matières enseignées et le contenu. C'est donc au regard de ces différents points que l'activité du personnel enseignant français de la coopération technique était basée. Mais, une remarque s'impose sur les effectifs par série, on constate que les séries scientifiques telles que les mathématiques et les sciences physiques contiennent le plus grand nombre de ce personnel français dans les établissements. Aussi des Camerounais formés à l'Ecole normale Supérieure prenaient de plus en plus la relève et occupaient les postes de responsabilités dans les établissements. En examinant le parcours des coopérants, on constate que sur le plan politique, la France a réussi à consolider son pré-carré sur le territoire camerounais. Sur le plan culturel, elle a réussi à étendre son influence culturelle sur le Cameroun, car aucune langue locale ne figure sur le programme des enseignements, la langue française est la plus privilégiée. La France a su réaliser son exploit à travers patriotes français notamment les coopérants.

**CHAPITRE IV: VIE EXTRA-SCOLAIRE DES
COOPERANTS AU CAMEROUN**

Les coopérants français mènent certes une activité pédagogique conforme au cadre juridique de leur mission. A travers leurs enseignements, ils ont formé des milliers des jeunes dans les établissements publics. Mais seulement il faut également tenir compte du cadre général dans lequel ils évoluent en ville ou dans les campagnes, lieux de leurs affectations. Peut-on connaître la vie extra-scolaire de ces coopérants ? Et quelle en est sa portée au point de vue de la coopération France-Cameroun ?

A. VISION DES ACTEURS LOCAUX SUR LES ASSISTANTS TECHNIQUES

Dans le cadre de la coopération entre Etats, la perception des autres est importante : comment les Camerounais perçoivent-ils les français et vis- versa ?

1. les coopérants vus par les Camerounais

Partout où l'étranger vit ou est de passage il suscite la curiosité de son entourage et des habitants. Au moment des indépendances, l'image de la présence des Français était le reflet de leur domination politique, économique et socio-culturelle. Cette vision a été léguée par les actes depuis la période coloniale. Une évolution survient dans l'appréciation du rôle des coopérants après 1960, leur rôle étant désormais de soutenir le gouvernement camerounais d'accompagner les jeunes, faute des cadres suffisants de Camerounais qualifiés en matière d'enseignement. S'ils étaient généralement bien perçus et accueillis par le seul fait de leur présence dans leur qualité d'enseignants, des réactions contraires n'ont pas manqué. Des rumeurs persistantes circulaient sur le comportement de quelques-uns. Certains témoignages oraux soulignent que parmi ces coopérants français, il y en avait qui jouaient le rôle d'espion²¹³.

Dans le même sillage, une ancienne élève du lycée de Foumban précise: « J'entre au lycée de Foumban en 1968 en classe de 6^{ème}, j'ai connu plusieurs coopérants français. Mr Pierre Sprenger était notre proviseur, il adoptait les filles... Mais, les rumeurs circulaient que beaucoup de ce personnel étaient des espions. »²¹⁴. Cette rumeur ne concernait pas seulement des Français mais, visait des coopérants d'autres nationalités.

Un ancien élève du lycée d'Obala témoigne par exemple : « J'ai connu un certain nombre de coopérants au lycée d'Obala quand j'étais encore au primaire, je les voyais nombreux, et quand je suis entré en classe de 6^e en 1971, notre proviseur était Mr Woodbridge, de nationalité américaine, il parlait plusieurs langues, c'était un monsieur qui entretenait bien

²¹³ Anonyme : entretien, les noms de ces coopérants n'ont pas été communiqués.

²¹⁴ Marie Ndjeudje, enseignante de sociologie au département de sociologie, l'Université de Yaoundé 1, entretien du 23 novembre 2021 au quartier du Lac à Yaoundé.

l'établissement. Mais les rumeurs circulaient qu'il aurait été un espion. »²¹⁵ Si l'on s'en tient à ces témoignages peut-on dire que certains coopérants français jouaient parfois un jeu, outrepassant ainsi la mission officielle en matière d'enseignement ? Aucune source d'archives officielle ne permet de confirmer cette rumeur, ce d'autant plus que la coopération ne semble pas avoir été remise en question. Leur objectif était aussi non seulement d'éduquer les jeunes Camerounais, mais de mieux connaître le Cameroun sur tous les plans. Par la présence des coopérants français et à travers leur action, la culture française était valorisée et cela n'a pas manqué d'inciter les jeunes à mieux connaître la France et au besoin y poursuivre les études.

Le gouvernement français ne pouvait que s'en réjouir d'avoir des relais présentant une bonne image de la France. Par ailleurs, la présence des coopérants donnait l'occasion d'un échange d'un partage culturel allant parfois jusque dans la vie sentimentale. En ce qui concerne la culture française par exemple, la « langue français » était un moyen d'échange entre ce personnel français et les jeunes apprenants camerounais mais ça pouvait aussi permettre au français d'apprendre les langues camerounaises. De fait, les coopérants ont joué un rôle essentiel en respectant les accords signés entre les deux Etats à travers l'encadrement des apprenants. L'action de ces coopérants français était non seulement politique, mais également diplomatique dans la préservation de bonnes relations que les deux Nations entendaient maintenir avec des relations étroites.²¹⁶ De la coopération en matière d'enseignement, ces coopérants sont passés à d'autres types de relations sociales.

a. Les Camerounais vus par des coopérants

La perception des coopérants français par les Camerounais étant connue, il reste à déterminer celle des Camerounais par des Français. Si les relations entre le personnel enseignant de la coopération française ont dépassé le cadre scolaire pour s'enrichir réciproquement dans la vie. A travers leur déplacement et les visites d'une ville à l'autre, ces coopérants parcouraient aussi les villages et entraient dans l'intimité des habitants. Ces contacts leur ont permis de mieux connaître les Camerounais à travers les élèves. C'est dans ce sillage qu'un ancien élève du lycée général Leclerc témoigne :

Les jeunes élèves camerounais aimaient les voir enseigner, bon nombre d'élèves ont tissé des relations franches avec ces coopérants. Certains coopérants jouaient ensemble au football avec leurs amis camerounais. Ils menaient ensemble d'autres activités telles que : « le tourisme », ils se déplaçaient d'un endroit à un autre pendant le week-end surtout les samedis, ils allaient à l'amical club. Certains élèves également étaient leur canal pour faciliter leurs

²¹⁵ J.Ndzomo Molé, professeur de philosophie au département de philosophie de l'ENS de Yaoundé 1, ancien élève du lycée d'Obala, Entretien du 18/11/2022 à Obala.

²¹⁶<http://www.net.fr>, « Convention culturelle franco-camerounaise signé en 1974 », consulté le 02/02/2023.

vœux avec des jeunes filles camerounaises. Cette coopération entre Jeune camerounais et français est aboutie aux relations purement matrimoniales²¹⁷.

Les relations étaient bonnes du point de vue des Camerounais comme en témoigne le président du Conseil d'Établissement et enseignant au lycée Leclerc : « le rapport entre jeunes camerounais et coopérants français étaient largement étroites, il y avait l'amour véritable, la fraternité et la solidarité »²¹⁸. À travers ce signe les français trouvaient les camerounais accueillant il leur facilitait toute sorte de relation dans le cadre de recueillement du sport, de tourisme. Par ailleurs l'occasion leur a été donné de voir que les camerounais étaient des sportifs, en football, en Volley-ball, en basket-ball et même au jeu ping-pong qu'ils partageaient avec eux. Les coopérants ont fait l'expérience de l'amitié. Les coopérants s'appuyaient sur leurs amis camerounais pour conforter leur relation sociale.

b. L'accueil et le logement des coopérants

Les lieux de résidences des coopérants français au Cameroun témoignent de l'accueil qui leur est réservé partout où ils se trouvent au Camerounais. Même s'il est difficile de connaître les détails des structures d'accueil et d'entrer dans la vie intime, il est clair que les coopérants résidaient dans les centres villes, et occupaient les maisons dans les quartiers résidentiels et partout où leur encadrement était favorable.

Pour l'accueil du personnel technique française au Cameroun, un service d'accueil appelé « Service de la coopération » mis sur pied par l'Ambassade de France au Cameroun pour l'accueil des coopérants français. S'il est déjà connu que le service d'accueil prenait les coopérants en charge dès leur arrivée, le chef de ce service et son adjoint en leur qualité de responsables diplomatiques étaient chargés de leur logement²¹⁹. Avant même l'arrivée des coopérants au Cameroun, le gouvernement français à travers l'Ambassade, se chargeait de veiller sur la qualité et le confort des logements. Les diplomates chargés de cette mission étaient également en possession des clés des appartements où se trouvaient les résidences. L'Ambassade se chargeait de la communication des arrivées : l'avion, l'heure d'arrivée, l'effectif des coopérants abord de l'avion²²⁰.

²¹⁷ E.D. Eloundou, ancien élève du lycée Leclerc de Yaoundé, président du conseil d'établissement et enseignant au lycée Leclerc. Professeur en poste au département d'Histoire de l'ENS de Yaoundé I, entretien du 19/03/2022 à l'ENS de Yaoundé I.

²¹⁸ Idem.

²¹⁹ V.B. Tama, enseignant retraité d'espagnol au lycée Leclerc, Lycée d'Obala et au département d'Espagnol à Université de Yaoundé 1, entretien du 5/6/ 2023 à Vogt Yaoundé.

²²⁰ V.B. Tama, enseignant retraité d'espagnol au lycée Leclerc, Lycée d'Obala et au département d'Espagnol à Université de Yaoundé 1, entretien du 5/6/ 2023 à Vogt Yaoundé.

D'après Eugène Eloundou²²¹, à Yaoundé par exemple, le personnel français de la coopération technique logeait dans les quartiers tels que « Bastos », l'un des quartiers résidentiels très connu et populaire de la capitale politique du Cameroun où la majorité des ressortissants étrangers sont généralement logés. Bastos est connu sous l'appellation « quartier résidentiel ». Cette partie de la ville, regorge la plupart des institutions diplomatiques telles que les ambassades. D'autres quartiers accueillait également ces coopérants, à l'exemple du quartier « Messa » où logeait le personnel français de la coopération technique²²². Ces quartiers sont situés au cœur de la ville de Yaoundé et donne un accès facile vers Mbalmayo ou vers Obala, deux villes situées chacune à 40 km environ de Yaoundé. Cette zone facilitait évidemment le déplacement des coopérants qui allaient soit pour d'autres activités ou des achats dans le centre-ville, soit pour dispenser les cours dans les établissements tels que : le Lycée Leclerc de Yaoundé ; le collège Bilingue d'application. Le « quartier du Lac à Yaoundé » servait aussi de lieu de résidence pour le personnel de la coopération technique résidait. C'est une zone sécurisée où logeait également les fonctionnaires de l'administration publique camerounaise à côté des édifices tels que la gendarmerie Nationale, le Secrétariat d'Etat à la Défense (SED), l'Hôpital Central de Yaoundé et même une partie l'Assemblée Nationale. C'est dire que le Service de la coopération à l'ambassade de France au Cameroun avait bien réfléchi pour faciliter les déplacements des personnels enseignants français dans leurs lieux de service.

D'après Vital Bene Tama²²³, il y avait également un service qui s'occupait de la location des maisons de coopérants. Dans les ministères, ils étaient prioritaires surtout dans les maisons conventionnées. On ne pouvait pas les loger n'importe où, car l'Ambassade insistait pour qu'ils soient casés dans les zones sécurisées. Des coopérants, il était question de présenter au service de l'Ambassade chargé du logement les lieux de résidence de ce personnel français. Le personnel français de la coopération technique pouvait également loger partout où il y avait une belle maison à louer, ceci en accord avec le service de l'Ambassade. L'une des conditions était que les maisons soient bien équipées. Des exemples ne manquent pas : les cas de Madame Mienne et quatre (4) à cinq (5) coopérants logeaient à CORON, à Mvog-Mbi sur la route de l'aéroport à Yaoundé²²⁴. En réalité, les coopérants étaient logés partout où l'encadrement était

²²¹ E.D.Eloundou, enseignant à l'Ecole Supérieure de Yaoundé, département d'histoire et ancien élève du Lycée général Leclerc, entretien le 19 mars 2022 à Yaoundé.

²²² Idem.

²²³ V.B. Tama, enseignant retraité d'espagnol au lycée Leclerc, Lycée d'Obala et au département d'Espagnol à Université de Yaoundé 1, entretien du 5/6/ 2023 à Vogt Yaoundé.

²²⁴ V.B. Tama, enseignant retraité d'espagnol au lycée Leclerc et au département d'Espagnol à Université de Yaoundé 1, entretien du 5/6/ 2023 à Vogt Yaoundé.

viable car on ne pouvait pas les mettre tous à Bastos, une zone résidentielle beaucoup plus réservée aux Ambassades.

Dans les petites villes où l'on trouvait des Lycées, des témoins oculaires précisent que ces enseignants français résidaient dans les centres villes. Un autochtone et ancien élève du lycée d'Obala précise que : « Ici à Obala, les coopérants avaient leur maison au centre-ville, chacun avait sa maison, ces maisons existent même encore. Certains avaient des gros chiens, mais très peu se laissait fréquenter²²⁵ ».

2. Les relations sociales et familiales des coopérants français

Les relations sociales tiennent compte des relations à la fois matrimoniales qui y enrichissent également le mode vestimentaire et les loisirs. La mise en pratique du personnel français sur le terrain a permis qu'ils tissent d'autres types de relations avec la population camerounaise.

a. Les relations matrimoniales

Dans le cadre de cette coopération technique, les coopérants ont aussi conforté leur position et leur stabilité à travers les relations matrimoniales. Et les amitiés pouvaient aboutir ou non au mariage,

Dans le cadre des relations matrimoniales, plusieurs alliances ont été tissées entre Français et Camerounais. Les témoignages qui confirment ce type de relation ne manquent pas. Au Lycée d'Obala, Joseph Ndzomo Molé, un ancien élève de ce Lycée en même temps autochtone de la cité et Vital Bene Tama, professeur d'espagnol, il était aussi inspecteur des langues au cameroun confirment ce type de relation²²⁶. Des enfants sont nés de ces liaisons : cas de « Pellegrino qui a eu un enfant avec une camerounaise qui travaillait d'ailleurs chez lui, dont il ne s'est pas occupé». ²²⁷ Ces relations ont parfois abouti au mariage. Un témoignage d'un ancien élève du Lycée d'Obala :

²²⁵ J.Ndzomo Molé, professeur de philosophie au département de philosophie de l'école normale supérieure de Yaoundé 1, ancien élève du lycée d'Obala. Et Vital Bene Tama, professeur d'Espagnol retraité des lycées, enseignant retraité au département d'Espagnol, Université de Yaoundé1. Entretiens : le 18 /11/ 2022 à Obala et le 2/10/2021 à Vogt Yaoundé.

²²⁶ Idem.

²²⁷ J.Ndzomo Molé, professeur de philosophie au département de philosophie de l'ENS de Yaoundé 1, ancien élève du lycée d'Obala. Et Vital Bene Tama, professeur d'Espagnol retraité du Lycée d'Obala, du Lycée Leclerc, enseignant retraité au département d'Espagnol, Université de Yaoundé1 et inspecteur national des langues, Vital Tama bene. Entretiens : le 18 novembre 2022 à Obala et le 2/10/2021 à Vogt Yaoundé.

Plusieurs coopérants ont entretenu des relations avec des filles camerounaises, c'est le cas de Dardaine, coopérant français qui prend pour épouse une fille du Sud Cameroun « Bulu », une institutrice dont le nom m'échappe, ils font un enfant, plus précisément un Garçon»²²⁸.

D'après le même témoin, il y avait également : « Un certain Alain Renault, qui a épousé une fille Eton d'Obala »²²⁹, tout comme « Richard Gerard qui avait une fille Mvog-Dzom, Eton d'Obala ».

Les exemples de ce genre sont légion, comme en témoigne un ancien enseignant camerounais au lycée Leclerc et au lycée d'Obala, Vital Tama Bene qui a connu certains couples entre Français et Camerounaise à l'instar «Jean -Jacques Delafoulouse épouse lamarré une Bamoun, son père était sous-préfet à Obala »²³⁰, tout comme «Lepoul» et «Marceline»²³¹ dans les années 1970 à Obala.

Toujours dans le même cadre, au lycée Leclerc une philosophe d'origine française a épousé Basile Fouda, enseignant de philosophie à l'Ecole Normale Supérieure de Yaoundé1 et chef de département. Certains souvenirs ne sont qu'une esquisse de la vie des couples comme l'atteste le témoignage d'un ancien élève du collège bilingue d'Application et du lycée Leclerc de Yaoundé, Paul Rogers Nkoa : «j'ai connu madame Fouda au lycée Leclerc, elle était mon professeur de philosophie en classe de terminale, son mari monsieur Fouda Basile était professeur à l'école normale supérieure de Yaoundé1, chef de département de Philosophie. Mais, les deux étaient officiellement mariés»²³². Tout comme Daniel Zann, professeur de musique au Lycée Leclerc de Yaoundé qui a épousé une Camerounaise. De même que Frédéric Woodbridge, enseignant d'anglais et proviseur au Lycée d'Obala, de nationalité américaine qui a d'abord épousé une Nigériane avec qui elle a eu des enfants. Après l'échec de ce premier mariage, il épouse en secondes noces à Obala une Camerounaise « Bassa ».

D'autres coopérants étaient également en couple français. C'est le cas par exemple de «Badai» professeur de français, marié à une Française²³³. Mais en dehors de certains couples Français de même nationalité, certains enseignants d'origine camerounaise ont été en couple

²²⁸ J.Ndzomo molé, enseignant à l'ENS, fac, science, ancien élève au lycée d'Obala 1971-1979 et autochtone, Entretien du 18 novembre 2021 à Obala.

²²⁹ Idem.

²³⁰ V.B. Tama, enseignant retraité d'Espagnol au lycée Leclerc, chargé de cours au département d'Espagnol à Université de Yaoundé 1, inspecteur national des langues 1976-1989. Entretien : le 5 juin 2023 à Vogt Yaoundé.

²³¹ Idem.

²³² P.R. Nkoa, ancien élève du collège Bilingue d'Application et du Lycée général Leclerc de Yaoundé, témoignage sonore du 23 mai 2023 à Douala.

²³³ J.Ndzomo molé, enseignant à l'ENS, Fac, Science, ancien élève au lycée d'Obala 1971-1979 et autochtone, Entretien du 18 novembre 2021 à Obala.

avec des partenaires non coopérants. C'est le cas de par exemple de « Essono Edou » le tout premier camerounais nommé proviseur, et qui a eu pour épouse une Française. Le cas d'un certain Ebanga, professeur d'histoire est à part car il a épousé Josette enseignante de physique, une Française, tous enseignants au lycée Leclerc²³⁴. D'après les sources orales, ils étaient mariés depuis la France²³⁵.

Photo n°4 : Madame Josette Ebanga, censeur au lycée Leclerc (1982-1983)



Mme EBANGA Josette
Censeur 2nd Cycle

Source : Journal du lycée Leclerc, année scolaire 1982-1983

Au regard de tous ces relations matrimoniales, il ne fait pas de doute que les coopérants avaient une meilleure connaissance des autres, des Camerounais vis-à-vis des Français et des Français vis-à-vis des Camerounais, ce qui n'a pas manqué de renforcer, des liens d'amitié entre les deux Etats à travers des individus (cf voir théorie réaliste introduction). Il reste à savoir si les autorités de part et d'autres mesuraient la portée de ces alliances matrimoniales. De toute façon, les unions ont permis un échange de culture franco-camerounaise et tissées des relations à l'intérieur des différentes familles. Cette fusion des cœurs ne donne pas lieu à la domination

²³⁴E. Bilongo, Surveillant d'externat retraité au Lycée Leclerc (1978-2009), entretien du 28/11 /2021.

²³⁵V.B. Tama, enseignant retraité d'espagnol au lycée Leclerc, Lycée d'Obala et au département d'Espagnol, Université de Yaoundé 1, entretien du 5/6/ 2023 à Vogt Yaoundé.

de l'un des partenaires sur l'autre, malgré la non-reconnaissance des enfants issu par le géniteur français²³⁶.

b. Le style vestimentaire

Le personnel technique français était des hommes bien vêtus, propres, mais simples dans leur tenue. D'après les témoignages des anciens élèves et collègues:

La plupart de ces coopérants français s'habillaient normalement et simplement, parfois chemise longue manche, pantalon jeans ou encore des pantalons en tissu pagne bordeaux. Les chaussures étaient parfois des paires noires, les tennis ou les sandales. Certains gardaient les cheveux et la barbe, tandis que d'autres avaient des cheveux moyennement coupés, sans barbe. Quant aux filles, certaines s'habillaient en combinaison, un ensemble robe et ceinture au rein, d'autres mettaient une jupe et une chemisette ou un veston. Plusieurs françaises avaient des cheveux au vent. Elles aimaient porter les chaussures ouvertes parfois fermées...Les cheveux bien tressés²³⁷.

En réalité, les coopérants ne compliquaient pas leur habillement, c'était des hommes simples. Vital Tama ajoute que : « Je me souviens un jour où un collègue avait mis une veste-cravate, arrivée au Lycée les coopérants se sont hués de lui, ils « lui disaient tu as mis la cravate »...ils riaient »²³⁸

B. LES MOYENS DE DEPLACEMENTS

Les moyens de déplacement des coopérants français sont aussi liés un leur mode de vie. Les sources orales et d'archives permettent de connaître les moyens de déplacement dans les années 1960- 1989. Les coopérants se déplaçaient au moyen des véhiculés personnels : généralement des voitures de marque Renault, en forme de tortue, fabriquées en France par l'Usine « Renault». Ces véhicules étaient aussi détenus par les Camerounais et on les voyait en circulation. Ils avaient un avantage car, ils ne payaient pas de taxes au regard de leurs voitures immatriculation temporelle (IT)²³⁹.

²³⁶ J.Ndzomo molé, enseignant à l'ENS, département de philosophie, ancien élève au lycée d'Obala 1971-1979 et autochtone, entretien le 18 novembre 2021 à Obala.

²³⁷ E.Eloundou, enseignant à l'Ecole Supérieure de Yaoundé, département d'histoire et ancien élève du Lycée général Leclerc, entretien le 19 mars 2022 à Yaoundé. Et V.B. Tama, enseignant retraité d'espagnol au lycée Leclerc, Lycée d'Obala et au département d'Espagnol à université de Yaoundé 1, entretien du 5 juin 2023 à Vogt Yaoundé.

²³⁸ V.B. Tama, enseignant retraité d'Espagnol au lycée Leclerc, Lycée d'Obala et au département d'Espagnol, Université de Yaoundé 1, entretien du 5 juin 2023 à Vogt Yaoundé.

²³⁹ <http://www.érudite.fr>, article de M. Verillon, « L'accord général de coopération technique en matière de personnel entre le gouvernement français et le gouvernement de la République Unie du Cameroun », seconde session ordinaire de 1974-1975, sénat n°245, 1975, p.16 .Consulté le 25 mai 2022 et E. Désiré Eloundou, enseignant à l'Ecole Normale Supérieure de Yaoundé, département d'histoire et ancien élève du Lycée général Leclerc, entretien le 19 mars 2022 à Yaoundé.

Photo n° 5 : Renault 4



Source : <http://www.auto-forever.com> consulté le 25 mars 2022 de 3h à 4h.

1. La nutrition des coopérants

L'étranger ramène souvent les habitudes de sa patrie ou s'adapte aux réalités du pays d'accueil. En matière alimentaire, il semble que la plupart des produits qu'ils consommaient provenaient de France²⁴⁰. Un témoin qui les a côtoyés de près précise que certains produits recherchés se trouvaient dans les supermarchés au Cameroun comme par exemple à Printania²⁴¹:

La nutrition des coopérants venait de leur pays ; ils ramenaient le nécessaire quand ils allaient en vacances, par exemple le jambon, le fromage... Mais quand ils avaient besoin d'un aliment, ils se rendaient à Score (Casino)²⁴². Certains aliments comme la viande étaient achetés au marché. Cette viande était généralement réservée à leur chien ; leur chien ne consommait que de la viande de bœuf ; en réalité, ils n'étaient pas trop adaptés à l'alimentation camerounaise²⁴³.

²⁴⁰ ²⁴⁰ J.Ndzomo Molé, enseignant à l'ENS, département de philosophie, ancien élève au lycée d'Obala 1971-1979 et autochtone, entretien du 18 novembre 2021 à Obala.

²⁴¹ Devenu plus tard Score puis Casino.

²⁴² Dans les années 60/70 c'était *Printania* (cf photo)

²⁴³ Idem.

Photo n° 6 : Supermarché Printania face Cathédrale Yaoundé



Source: <http://wwwauto-forever.com> consulté le 25 mars 2022 de 7h à 8h.

Dans les supermarchés, on trouvait aussi d'autres produits alimentaires comme : la salade, l'ail, oignon, les carottes, les chocolats, du lait et de la viande de bœuf. Pour ceux qui prenaient de la bière, les brasseries du Cameroun leur offraient les boissons en grande quantité, la bière comme la « 33 » était l'une des boissons préférées de ces coopérants.

a. Les rémunérations

Le salaire des coopérants français au Cameroun est un point intéressant dans les relations France-Cameroun. En réalité, la rémunération de ce personnel n'était pas connue de tous les Camerounais, et on ne savait pas clairement qui se chargeait des salaires des coopérants français au Cameroun. Dans le domaine du travail, on sait très bien que quelqu'un ne peut pas se déplacer à des centaines de milliers de kilomètres pour mener un service de fortune hors de son pays sans être récompensé. Dès lors, une question se pose : qui était réellement chargé de la rémunération des coopérants, côté français ou côté camerounais ?

Difficile de démêler l'écheveau en l'absence de sources crédibles. D'après les sources sonores et orales²⁴⁴, c'est le gouvernement français qui se chargeait des salaires des coopérants et leurs rémunérations étaient à moitié transférées mensuellement dans leurs comptes bancaires en France. Au Cameroun, si l'ambassade de France était impliquée, elle s'occupait seulement des frais de missions à l'intérieur du territoire. Par exemple, les coopérants percevaient des frais de missions d'examens et concours. Certaines indiscretions soulignent que leur ambassade n'appréciait pas qu'on leur donne de l'argent²⁴⁵.

Par contre, d'après des sources sonores, les paiements étaient constitués en grande partie des transferts de salaires des travailleurs français de la coopération technique²⁴⁶. On leur payait par ailleurs, les billets d'avion pour les vacances annuelles aller-retour. Il semble que le gouvernement camerounais contribuait à la rémunération des coopérants par une contribution normalisée versée au gouvernement français à un montant de 35 000 FCFA, soit 700 FF par agent et par mois sans oublier les prestations en nature, c'est-à-dire la fourniture du logement et de l'ameublement²⁴⁷. S'il est difficile de trancher, on constate tout de même que le gouvernement camerounais tout comme le gouvernement français participait à la rémunération des coopérants français.

Naturellement, les prestations en nature posaient des problèmes délicats aux Etats africains en général. Pourquoi ? Tout simplement parce que la situation difficile du marché du logement ne pouvait pas permettre notamment au Cameroun, de substituer cette prestation en nature à une contribution financière uniforme.

b. Assurance maladie

Contrairement au paiement des salaires par les deux parties, le gouvernement camerounais avait refusé d'assumer la charge des frais médicaux exposés par les coopérants et leur famille durant leur séjour sur le territoire²⁴⁸. D'après Maurice Verillon, les clauses de la signature des accords de coopération technique entre le Cameroun et la France stipulaient que c'est le gouvernement français qui devait prendre en charge les frais médicaux de son personnel

²⁴⁴ Archives sonores, « Discours de l'ancien président congolais Mobutu, à la tribune des Nations Unies, 1973 ».

²⁴⁵ V.B. Tama, enseignant retraité d'espagnol au lycée Leclerc, Lycée d'Obala et au département d'Espagnol à Université de Yaoundé I, entretien du 5 Juin 2023 à Vogt Yaoundé.

²⁴⁶ Archives sonores, « Discours de l'ancien président congolais Mobutu, à la tribune des nations unies, 1973 »

²⁴⁷ www.érudit.fr, article de M. Verillon, « l'accord général de coopération technique en matière de personnel entre le gouvernement français et le gouvernement de la république unie du Cameroun », seconde session ordinaire de 1974-1975, sénat n°245, 1975, p.16 consulté le 25 mai 2022.

²⁴⁸ Ibid.

mis à la disposition de l'Etat camerounais²⁴⁹. Mais cette disposition n'a apporté aucune solution à ce problème. Côté français, l'assurance maladie du régime français ne pouvait être allouée qu'aux personnes affiliées ayant droit, lorsque le bénéficiaire se trouvait sur le territoire français. Les dépenses exposées par les coopérants ou leur famille lors de leur séjour au Cameroun n'avaient bénéficié d'aucune couverture par la sécurité sociale française. Il restait donc à la France de trouver des solutions pour résoudre les problèmes de l'assurance maladie des coopérants français résidant au Cameroun²⁵⁰.

2. Les allocations familiales

Par rapport à l'assurance maladie opposant le gouvernement français et le gouvernement camerounais, la question des allocations familiale se pose autrement. De fait, ces allocations sont versées aux coopérants par le ministère de la coopération selon un mode de calcul particulier qui comporte un élément uniforme dépendant de la situation de famille de l'agent et un élément proportionnel au traitement perçu. D'après Marie Verillon, ce système est dans l'ensemble plus avantageux que celui qui résulte de l'application du droit commun²⁵¹.

a. La scolarisation des enfants français résidant au Cameroun

L'école des enfants appartenant aux coopérants était assurée et adaptée au programme français. Voilà pourquoi des établissements français, à l'instar de Fustel de Coulanges à Yaoundé et lycée Dominique-Savio à Douala, avaient été créés pour satisfaire la scolarisation des Français. Comme dans la plupart des pays africains, l'évolution du système scolaire camerounais a mené à la nécessité d'organiser un type spécifique de scolarisation des enfants français à l'âge scolaire résidant au Cameroun. D'après les sources écrites²⁵², leurs effectifs oscillent dans les années 70/80 à plus de 2100 ressortissants français environ, soit 1400 dans l'enseignement primaire et 700 dans l'enseignement secondaire général. Cette façon de voir ne participe-t-elle pas à la disposition des nations de rendre la tâche facile pour l'encadrement scolaire des enfants ressortissants d'un Etat à un autre ? Pas de doute.

Par ailleurs, et d'après les textes de l'accord de coopération culturelle Cameroun-France, chaque Etat peut organiser pour ses ressortissants, sur le territoire de l'autre, les centres

²⁴⁹ <http://www.érudit.fr>, article de M. Verillon, « L'accord général de coopération technique en matière de personnel entre le gouvernement français et le gouvernement de la république unie du Cameroun », seconde session ordinaire de 1974-1975, sénat n°245, 1975, p.16, consulté le 25 mai 2022.

²⁵⁰ Des recherches ultérieures pourraient permettre de connaître les enjeux de cette affaire et leur dénouement.

²⁵¹ <http://www.érudit.fr>, article de M. Verillon, « L'accord général de coopération technique en matière de personnel entre le gouvernement français et le gouvernement de la République Unie du Cameroun », seconde session ordinaire de 1974-1975, sénat n°245, 1975, p.16, consulté le 25 mai 2022.

²⁵² Ibid., p.18.

d'examen et concours sanctionnés par les diplômes valable dans le cadre de ses propres programmes²⁵³. C'est dans ce sens que les Centres culturels français sont mis sur pied à Yaoundé et à Douala. Cependant, il reste qu'au cours des années 1974 et 1975, un certain nombre d'enfants français continuaient à suivre l'enseignement primaire camerounais à un moment où l'on totalisait encore plus d'une vingtaine de coopérants français parmi son personnel enseignant et administratif²⁵⁴. Sur un total de 1300 élèves, l'Ecole Primaire du Centre (Yaoundé) comptait 180 enfants français. Pour suivre ces enfants dans l'enseignement secondaire, il a fallu créer avec l'initiative française, deux établissements de type français dans les principales villes du Cameroun notamment Yaoundé et Douala : le collège Fustel de Coulanges à Yaoundé et le Lycée Dominique-Savio à Douala.

b. Les fruits de la coopération

L'action professionnelle des coopérants en poste dans les établissements d'enseignements secondaires n'a pas été vaine. Au contraire, elle a porté des fruits comme en témoignent des milliers d'élèves formés dans les institutions scolaires. L'évolution sociale de ces jeunes sur la durée est incontestable au regard des différents itinéraires académiques et professionnelles qu'ils ont empruntés. On en trouve un peu partout dans l'administration camerounaise : dans l'appareil étatique, des universités, les lycées, l'armée, etc. C'est incontestablement dans le domaine de l'enseignement qu'on totalise un plus grand nombre d'anciens élèves de lycées. Plusieurs sont entrés à l'université²⁵⁵, précisément à l'Ecole Normale Supérieure après le probatoire littéraire ou le baccalauréat en sont sortis titulaires du Capes dans différentes filières (histoire, géographie, lettres françaises etc.). Parmi ces anciens élèves, il convient d'en citer quelques noms et de suggérer leur parcours.

Laurent Serge Etoundi Ngoa, originaire de Yaoundé, ancien élève du lycée de Sangmelima, est l'un de ces exemples. Après l'obtention du baccalauréat, il poursuit ses études à l'université de Yaoundé et opte pour l'Ecole Normale Supérieure pour faire carrière dans l'enseignement. Il commence sa carrière professionnelle comme enseignant dans plusieurs lycées notamment à Obala, Ebolowa, et le lycée Leclerc de Yaoundé. Par la suite, après l'obtention de son doctorat d'Etat à la faculté de médecine de Cochin port royal en France, il est recruté à l'université et enseigne la physiologie animale et humaine.

²⁵³ <http://www.érudit.fr>, article de M. Verillon, « L'accord général de coopération technique en matière de personnel entre le gouvernement français et le gouvernement de la République Unie du Cameroun », seconde session ordinaire de 1974-1975, sénat n°245, 1975, p.16. Consulté le 25 mai 2022.

²⁵⁴ Cette thématique pourrait être en considération dans le cadre d'une thèse.

²⁵⁵ E.A.Bella, L'institution universitaire au Cameroun....

Il occupe également la fonction de directeur des études de l'Ecole Normale Supérieure de Yaoundé et chef de département des sciences physiques. Dès 1997 à 2002, il est député à l'assemblée nationale du Cameroun. Il cumule le poste de député avec celui de vice-président de la commission de la santé et de l'environnement des assemblées du Commonwealth. En 2014, il est président du conseil d'administration de l'agence et de la promotion des PME (petites et moyennes entreprises).

Photo n° 7 : Laurent Serge Etoundi Ngoa, ancien élève du lycée de Sangmelima, actuellement Ministre de l'Education de Base.



Source : <http://ww.spm.gov.cm>, consulté le 25 juin 2022.

Le 22 septembre 2006 il devient ministre des PME, de l'économie sociale et de l'artisanat, poste qu'il occupe de 2006 à 2019. Il est aussi nommé ministre de l'éducation de base le 4 janvier 2019. De janvier 2012 à janvier 2013, il a été président de la conférence des ministres

du comité de coordination pour le développement et la promotion de l'artisanat africain (CODEPA)²⁵⁶.

Jean Koufan Menkene, originaire de l'Ouest, ancien élève du lycée d'Obala, est également l'un des exemples. Après l'obtention du baccalauréat, il poursuit ses études supérieures à l'université de Yaoundé et obtient une licence en histoire (1973) et à l'université de Paris VII, il obtient une maîtrise (1979) d'histoire et un DEA d'histoire. En 1986, il soutient sa thèse de doctorat de troisième cycle en Histoire HDR. Il a été chef de département d'histoire et vice-doyen, à la Faculté des Lettres et Sciences Humaines de l'université de Dschang (2007-2010) et également conférencier à l'Ecole Internationale de Guerre (ESIG) de Simbock à Yaoundé. Il a terminé sa carrière comme professeur titulaire à l'université de Yaoundé I. Il est l'auteur de plusieurs publications, ouvrages et articles. On peut en citer quelques-uns : *Une passion africaine consumée, hommage au Dr Jean Bédel Norodom Kiari*²⁵⁷ ; *L'idée panafricaniste chez Obiang Nguema Mbasogo*²⁵⁸.

« Les relations entre le Cameroun et les Etats de l'Europe communautaire : rétrospective de cinq décennie d'un partenariat à plusieurs vitesses (1960-2010) »²⁵⁹ ; « De l'Etat souverainiste «sauvage» à l'Etat métamorphose de l'Etat national camerounais », acte du colloque sur le cinquantenaire de la réunification, Faculté de lettres et sciences humaines, Université de Douala, 2013 ; «Plaidoyer pour une agriculture de seconde génération au Cameroun», L'Harmattan, Paris, 2013 ; «Le sultan Njoya : un artisan des droits de l'Homme» in Komidor N., *Le Roi Njoya, créateur de civilisation et précurseur de la renaissance africaine*²⁶⁰ ;

« La police d'information au Cameroun français : vicissitudes et défis d'un système de sûreté coloniale(1925-1959)²⁶¹ ; « L'Allemagne et le Cameroun : une relation post indépendance teintée de nostalgie coloniale et d'altruisme intéressé »²⁶² ; «Démystification épistémologique du concept de «coopération internationale» en contexte camerounais : sociogenèse d'une

²⁵⁶ <http://www.mindub.cm>, consulter le 15 juin 2021 à 22h05min

²⁵⁷ Douala, édition Cheik Anta Diop, 2017. pp. 987-9956-657-13-1

²⁵⁸ Paris, L'Harmattan, 2018. pp. 978-2-343-13427-7

²⁵⁹ In R. Ebalé (sous la dir.) *Cameroun. Regards pluriel sur le cinquantenaire de l'indépendance*, Yaoundé, Clé, 2013, pp.203-234.

²⁶⁰ L'Harmattan 2014, pp.121-131. (ISBN : 978-2-343-03936-1)

²⁶¹ in *Héritages des tropiques* nos 9 et 10, décembre 2015, pp.83-105.

²⁶² in *KALIAO Revue pluridisciplinaire de l'Ecole Normale Supérieure de l'Université de Maroua Série : Lettres et sciences humaines*, vol 10, n°19, décembre 2017, pp.9-39.

pathologie du cerveau de l'oligarchie dirigeante camerounaise»²⁶³ ; « La réunification et ses conséquences sur la politique étrangère du Cameroun »²⁶⁴,

Quant à Eugène Désiré Eloundou, il est originaire du centre, ancien élève du lycée Leclerc de Yaoundé de 1972 à 1980. Après l'obtention du baccalauréat de l'enseignement secondaire général, série A4, il poursuit ses études supérieures à l'université de Yaoundé et opte pour l'Ecole Normale Supérieure pour la formation des professeurs d'enseignement secondaire général, section Histoire et géographie. Il obtient le diplôme des professeurs des collèges d'enseignement général (DIPCEG) et licencié en histoire, option Histoire économique et sociale (1980-1983).

En 1988, il est titulaire d'une maîtrise en Histoire à la Faculté des Lettres et Sciences Humaines. En 1989, il obtient un DEA en Histoire, il obtient en 1992-1994 une bourse d'excellence de l'office Allemand d'Echanges Universitaires en vue de la préparation d'une thèse de doctorat en Histoire. En 1997, il est titulaire d'un doctorat, est recruté en qualité d'assistant au département d'histoire de l'ENS ; en 2002, il accède au grade de chargé de cours. 12 ans plus tard, 2014, il accède au grade de maître de conférences. Il enseigne au département d'Histoire à l'ENS les unités d'enseignements suivants : « Le Cameroun allemand », « La préparation, conduite et évaluation d'une leçon d'Histoire et géographie », « Les problèmes du monde contemporain » ; « Les techniques d'enseignement et d'évaluation », « Les grandes Figures de l'Histoire du Cameroun », « Education à la citoyenneté : la coopération internationale/pratique de classe », « La révolution industrielle et l'impérialisme européen des XIXe et XXe siècles », « La pédagogie », « L'histoire coloniale de l'Afrique au XIXe et XXe siècles », et enfin « Le Cameroun sous protectorat allemand ».

Il est auteur de plusieurs travaux scientifiques. Les exemples sont légions, quelques-uns permettent de montrer ces publications.

Parmi ses ouvrages on retrouve:

*Un souverain Bamoun en exil ; Le Roi Njoya Ibrahim à Yaoundé (1930-1933)*²⁶⁵ ; *Le Sud-Kamerun face à l'hégémonie allemande 1884-1916*²⁶⁶.

²⁶³ In Bouba Mamoudou et als, la renaissance africaine : de la théorie à la matérialisation à l'horizon 2060, Ed. Cheikh Anta Diop Douala, 2017. (ISBN : 978-9956-657-13-1).

²⁶⁴ J. Koufan (éds), *Une passion consumée, Hommage au Dr Jean Bédél Norotom Kiari*. Douala Editions Cheikh Anta Diop, 2017. Pp.987-9956-657-13-1.

²⁶⁵ *Un Souverain Bamoun en Exil : Le Roi Njoya Ibrahim à Yaoundé, (1930-1933)*. Paris, L'Harmattan, 2011.

²⁶⁶ *Kumerun face à l'hégémonie allemande 1884-1916*. Paris, L'Harmattan 2016.

Il a également publié plusieurs articles dans les Revues:

« Le commerce intermédiaire sur la côte camerounaise des origines jusqu'en 1892 »²⁶⁷

« La traite des noirs et le commerce triangulaire sur la côte camerounaise entre les 15^e et 19^e siècles » in Fame Ndong J., synergies Cameroun-Bésil, deux nations à la découverte de leurs identités culturelles, Yaoundé, sopecam 2010 ;

« Colonisation et mouvements migratoires au Cameroun : l'exode des Camerounais orientaux vers le southern Cameroon en 1919 et 1961 », *Revue d'études Françaises*, n°21, 2016 ;

« Le regard sur l'enseignement de l'histoire en contexte camerounais. Représentations des enseignants et pratique de classes »²⁶⁸;

« Le chef Nanga Eboko et l'administration coloniale allemande 1904-1916 »²⁶⁹

« Publications littéraires et vulgarisation du mouvement colonial en Allemagne. L'exemple des écrits sur le Cameroun », (*South South journal of Culture and development*, vol.6, n°2, 2004);

Robert Kpwang Kpwang, originaire du sud, ancien élève du lycée d'Obala de 2nde en terminale. Après l'obtention de son baccalauréat, il poursuit ses études supérieures à l'université de Yaoundé. Il est titulaire d'une licence en 1988 et d'une maîtrise en Histoire en 1989 à la Faculté des Lettres et Sciences Humaines, Université de Yaoundé. Il obtient son DEA en 1990 dans la même université et en 1998 il est titulaire d'un doctorat de 3^e cycle puis un doctorat HDR en 2013 à l'université de Yaoundé I. Il débute sa carrière professionnelle comme assistant à l'université de Yaoundé I de novembre 1999 jusqu'en février 2004. Il est chargé de cours à partir de 2004. Il occupe le poste de chargé d'étude assistant n°2 (DPRC²⁷⁰, MINESUP) de 2005 à 2007. Par la suite, il est chargé d'étude assistant n°1 (DPRC, MINESUP), de 2007 à 2013. Il devient chef par intérim de la cellule des statistiques et du système d'information universitaire en 2012, puis conseiller technique n°2 au MINESUP en 2013. Il est doyen à la Faculté des Lettres et Sciences Humaines à l'Université de Douala. Il termine sa carrière comme professeur titulaire des universités. Il est auteur de plusieurs publications, des exemples sont multiples, on peut en citer quelques-uns.

²⁶⁷ In L.Marfaing, Brigitte Reinwald et al. (éd), *Dynamiques spéciales, réseaux et échanges africains*, Lit Verlag, munster Hambourg, 2001, pp.181 à 186.

²⁶⁸ In Fink N., Furrer., Gantschi P. (eds), *the teaching of the History of One's Own Country*, wochenschoa, Verlag, Frankfurt, 2020

²⁶⁹In Kpwang K. R., *la chefferie traditionnelle dans les sociétés de la grande zone forestière du Sud Cameroun (1850-2010)*, Paris, L'Harmattan, 2010.

²⁷⁰ Division de la prospective de la recherche et de la coopération.

Parmi articles publiés on retrouve:

« Les autorités administratives face à l'orientation nationaliste des premiers regroupements identitaires au Cameroun français sous tutelle »²⁷¹ ; « Le mouvement nationaliste et la politique de satellisation des premiers regroupements identitaires au Cameroun français sous tutelle (1948-1952) » *Annales de la Faculté des Arts, Lettres et Sciences Humaines* 2008 ;

« Le pouvoir traditionnel et le rôle des chefferies au Cameroun » *Synergie Cameroun Brésil : deux nations à la découverte de leur identité culturelle* (préface du pr Jacques Fame Ndong) 2010 ;

« Colonisation, résistance identitaire et collaboration au Cameroun français : le cas du Ngondo des Duala (1884-1959) » *Héritages des tropiques* 2010

« Le SIDA et le problème de l'explosion démographique en Afrique noire » *Penser le SIDA. Analyses croisées d'une pandémie* (sous la direction du pr Hubert Mono Ndjana et Pr Lucien Ayissi) 2010 ;

« La jeunesse d'Afrique noire d'aujourd'hui et l'impératif de la redécouverte et de la renaissance culturelle »²⁷²

« L'évolution de l'Etat indépendant du Cameroun : de la république du Cameroun à la république du Cameroun 1960-1996 »²⁷³

Il publie également un livre sur la chefferie traditionnelle dans les sociétés de la grande zone forestière du Sud Cameroun dont le titre du livre s'intitule : *La chefferie « traditionnelle » dans les sociétés de la grande zone forestière du Sud Cameroun (1850-2010)* 2011.

En dehors des professeurs d'Histoire dans des universités, il y a également dans d'autres disciplines comme la géographie, lettres modernes françaises, philosophie, etc. On en trouve aussi dans les lycées. On peut citer quelques-uns, à l'instar de :

Joseph Ndzomo-Molé, originaire d'Obala, ancien élève du lycée d'Obala. Après son baccalauréat, il poursuit ses études supérieures à l'Université de Yaoundé notamment à la Faculté des Lettres et Sciences Humaines et à l'Ecole Normale Supérieure. Il débute sa carrière professionnelle comme enseignant dans plusieurs lycées notamment à YAGOUA, à Obala. Il devient inspecteur pédagogique de philosophie pour le centre, il est recruté à l'université de

²⁷¹ *Revue Camerounaise de Sociologie et d'Anthropologie* 2007.

²⁷² *Revue Internationale des Arts, Lettres, et Sciences Sociales* 2011.

²⁷³ *Regards croisés sur les cinquantiennaires de l'indépendance et de la réunification* (préface par le Pr Daniel Abwa) 2012.

Yaoundé I en qualité d'enseignant au département de philosophie de l'Ecole Normale Supérieure. Auteur de plusieurs publications dont on peut citer quelques-unes.

Parmi ses ouvrages on retrouve :

Autopsie de la « Ploutomanie » et de l'esprit de jouissance *critique de la mentalité « digesto-festive »* préface d'Ebenezer Njoh-Mouellé, présentation d'Hubert Mono-Ndjana, problématique africaine, Harmattan, Cameroun. (ISBN : 978-2-343-02123-2)

L'identité culturelle Iton, *Essai anthropo-philosophique sur le groupe Eton-Manguissa-Batsenga*, émergences africaines, (L'Harmattan (ISBN:978-2-343-23511-0)

Penser avec Descartes, *Ethique, politique et sciences*, (L'Harmattan Cameroun (ISBN : 978-2-343-02120-1).

Photo n°8 : Joseph Ndzomo-Molé, ancien élève du lycée d'Obala



Source : <http://www.spm.gov.cm>, consulté le 25 juin 2022

Barnabé Mballa Ze originaire de la région du centre, ancien élève du lycée d'Obala. Ancien élève de l'ENS de Yaoundé, il en sort professeur de français est titulaire d'un doctorat nouveau régime de l'université Jules Verne de Picardie 1988 et ensuite, il est recruté à l'université et termine une Habilitation à diriger des recherches en sciences du langage (HDR) de l'université 2002. Il est coordonnateur et fondateur du Cercle d'études littéraires et sémiolinguistiques de Yaoundé (CELSY), il est également directeur de rédaction de la revue Lectures. Il est auteur de plusieurs publications scientifiques sur la sémiotique et les littératures francophones. Les exemples sont légions quelques-uns permettent de présenter ces

publications²⁷⁴. L'une de ses publications: « La Narratologie Revisitée entre Année et Protée », Préface du professeur Jean Tabi Manga, Presses Universitaires de Yaoundé septembre 2001.

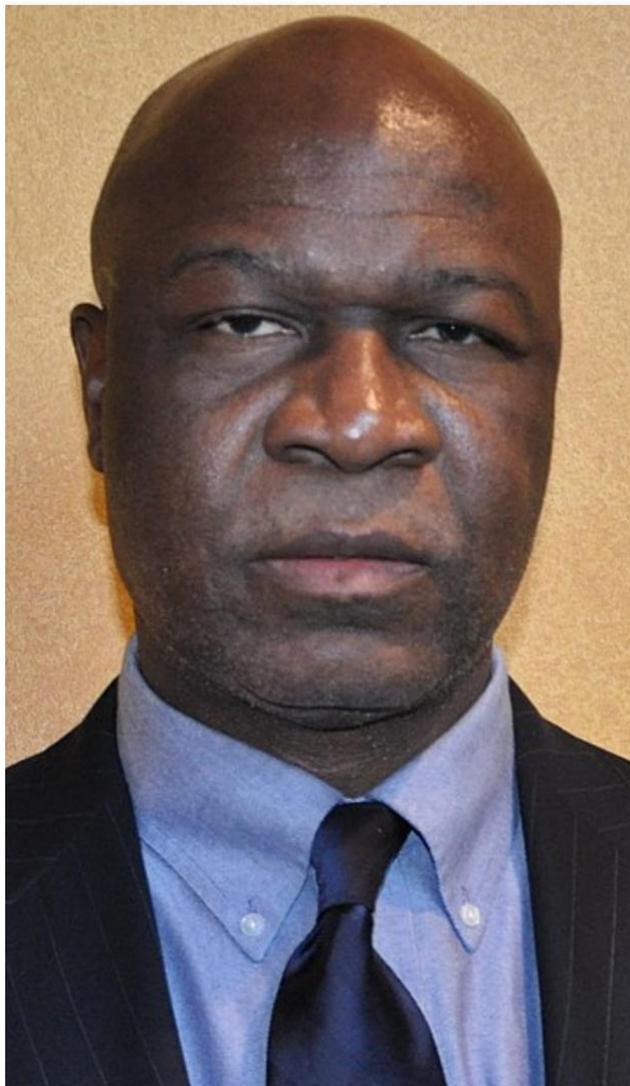
Augustin Edjoa est de la région du centre et ancien élève du lycée d'Obala. Après l'obtention de son baccalauréat, il poursuit ses études à l'ENS de Yaoundé où il obtient le diplôme CAPES. Il commence sa carrière comme professeur de lycée. La liste des personnels devenus des professeurs des universités et lycée n'est pas exhaustive.

Lazare Essimi Menye, originaire de la Lekie ancien élève du lycée d'Obala. Après l'obtention de son baccalauréat, il poursuit ses études à l'institut national de statistique et d'économie appliquée au Maroc, puis à l'université de Paris-Dauphine où il obtient un DEA en traitement des données statistiques et un DEA en économie de la production. Il a également étudié à l'institut national des sciences et techniques nucléaires, il obtient un DEA en économie. Il commence sa carrière en 1984 par un recrutement à l'institut national de la statistique. Dès 1990 à 1992, il est également recruté comme conseiller du ministre du plan rwandais par le programme des Nations Unies pour le développement. Il revient à nouveau à ce poste en 1994 à la demande de la Banque Mondiale. Il poursuit son travail à Washington, en tant que expert-consultant pour la Banque Mondiale. En 2006, il est nommé ministre délégué chargé du budget au ministère des Finances. Puis en 2007, il est nommé ministre des finances, poste qu'il occupe jusqu'en 2011. Après le remaniement ministériel de 2011, il est nommé ministre de l'Agriculture jusqu'en 2015 où il est limogé de ses fonctions de ministre. Le 11 octobre 2015, quelques jours après son éviction, il est victime d'un AVC. Le 1^{er} décembre 2015, il est autorisé par le président Paul Biya d'une évacuation sanitaire vers les Etats-Unis. Cette évacuation lui a été bénéfique afin de rester en exil pour des raisons de détournements des fonds publics durant son séjour au ministère des Finances²⁷⁵.

²⁷⁴ <http://www.decitre.fr>, consulté le 15 avril 2022 à 17H 19 min.

²⁷⁵ <http://www.jeuneafrique.com>, consulté le 12 décembre 2022 à 13h 14min.

Photo n° 9 : Lazare Essimi Menye, ancien élève du lycée d'Obala et ancien Ministre de l'agriculture.



Source : <http://www.spm.gov.cm>, consulté le 25 juin 2022.

Certains anciens lycéens sont entrés à l'Ecole Nationale d'Administration (ENAM), entre autres :

Benjamin Amama (ancien élève du lycée d'Obala.) ; Alain Mebengo'o (ancien élève du lycée d'Obala) ; Joseph Beti Assomo (ancien élève du lycée d'Obala), etc.

On compte par ailleurs parmi les officiers supérieurs d'anciens lycéens qui ont eu comme professeurs des coopérants français : Le général d'armée Pierre Semengue (ancien élève du lycée Leclerc) ; le général Donatien Melingui Nouma (ancien élève du lycée d'Obala) ; le général de division Jean Nganso (ancien élève du lycée Leclerc) ; le colonnel Edouard Etonde (ancien élève du lycée Leclerc), etc.

Plusieurs anciens lycéens se retrouvent dans d'autres services, comme par exemple: Charles Ndong, journaliste devenu directeur à la CRTV (ancien élève du lycée d'Obala) ; Théophile Abega, footballeur (ancien élève du lycée d'Obala) ; Babodo Owono pilote personnel du chef de l'Etat, (ancien élève du lycée d'Obala).

Au total, plusieurs anciens lycéens qui ont été formés par les coopérants français sont devenus professeurs dans les universités, de lycées, officiers supérieurs et même journalistes, et certains ont même occupé de ministre la fonction .La camerounisation des cadres a ainsi porté les fruits grâce à l'apport et l'accompagnement des coopérants français dans la formation des jeunes camerounais. La coopération franco-camerounaise a porté des fruits depuis le secondaire.

CONCLUSION GENERALE

Quelle conclusion tirée sur la coopération France-Cameroun en matière de coopérants ? Cette coopération a permis d'analyser le socle des relations Cameroun-France en matière de personnel enseignant. Il a fallu passer par une étude sur les fondements historiques de l'avènement des coopérants français au Cameroun, à travers les différents accords et conventions signés entre les deux nations. Les missions et les objectifs de cette coopération n'ont pas été négligés. Les modes de recrutement des assistants techniques français au Cameroun et leurs effectifs témoignent d'une certaine carence du personnel enseignant dans le territoire au lendemain de la signature des accords de coopération culturelle Cameroun-France de 1960. Il reste à mieux connaître ces personnels enseignants français dans les établissements afin de mieux connaître l'ampleur de la mission. Cependant, la France n'entend-elle pas ainsi ces intérêts sur la scène internationale en se déployant sur le secteur de la coopération culturelle ?

En réalité, le niveau d'étude des coopérants et leurs différents lieux d'affectation sur le terrain sont connus. Plusieurs lycées ont reçu des assistants techniques français en matière d'éducation, dont certains venaient directement de la France tandis que d'autres étaient déjà en poste au ministère de l'éducation nationale, sous la conduite dans un premier temps du ministre Eteki Mboumoua, et dans plusieurs établissements de la place. Cela a permis aux coopérants de bien connaître le Cameroun et les Camerounais dans le cadre des structures d'enseignement et dans la vie tout court. On peut donc dire que le séjour camerounais a été bénéfique pour ces coopérants car, certains en ont profité pour se lancer dans d'autres aventures, et même pour mieux connaître le Cameroun profond. De plus, la présence du personnel enseignant français sur le terrain leur a permis de perpétuer des liens d'amitié entre les deux nations. Dans l'exercice de leur fonction, on parvient aussi à mieux connaître les matières enseignées par ces éducateurs.

Les enseignants ont effectivement formé les jeunes camerounais, ce qui a permis à certains au terme du probatoire ou du baccalauréat d'entrer à l'Ecole Normale Supérieure de Yaoundé créée en 1961. Les effectifs des coopérants ont augmenté sur le terrain, surtout à partir de 1970, ce qui explique la présence massive de ce personnel enseignant français dans les lycées. Les niveaux de formation de ces Coopérants variaient, car parmi les effectifs envoyés sur le terrain, plusieurs étaient titulaires du Capes et d'agrégation pour l'enseignement, alors que d'autres étaient ingénieurs, titulaires d'une maîtrise ou d'une licence. Quant aux matières enseignées figuraient en bonne place, les mathématiques, les sciences physiques, la chimie, la technologie, l'anglais, le français, l'espagnol, l'allemand, le latin- grec, la philosophie et

l'histoire-géographie d'Afrique et des autres mondes. Mais, l'accent était mis sur la langue française et les enseignements étaient en grand partie dispensés en français. Dans les années 1963-1969, les programmes d'enseignement étaient basés sur les matières scientifiques telles que les mathématiques et les sciences physiques. C'est dans ces matières, qu'on trouvait un plus grand nombre de coopérants français.

Une évolution s'est produite sur le contenu des enseignements à partir des années 1970. Certaines matières ont été insérées dans le programme officiel, en particulier trois (3) : l'histoire-géographie du Cameroun insérée dans le nouveau programme officiel, suivi de l'instruction civique, devenue plus tard l'Education civique (EC), mais aussi l'éducation civique et morale (ECM) et enfin les sciences naturelles. En cette période, les Camerounais formés à l'Ecole Normale de Yaoundé occupaient de plus en plus le terrain parce qu'ils étaient déjà préparés pour la relève. Cette coopération a permis au gouvernement d'atteindre en partie ses objectifs à travers la Camerounisation des cadres.

Mais, quelques critiques sont à formuler dans la perspective de cette éducation. Les enseignements ont beaucoup plus favorisé l'apprentissage des langues officielles, le français et l'anglais au détriment des langues nationales, ce qui a renforcé la domination des cultures étrangères. Mais, les coopérants français ont tout de même mené une activité pédagogique conforme au cadre juridique de leur mission. Ils ont formé des milliers de jeunes camerounais dans l'enseignement secondaire. Mais, dans le cadre des relations entre Etats, la perception de l'autre partenaire a des images et des visions. Les Camerounais avaient une image positive vis-à-vis des coopérants, comme en témoignent de nombreux acteurs sur leur comportement sur le terrain. C'étaient des hommes respectueux, assidus au travail et d'une ponctualité remarquable. Mais, le côté obscur de ce personnel enseignant est que les Camerounais se sont rendus compte que certains parmi eux jouaient le rôle d'espions. Est-ce une rumeur ?

De même au niveau de l'enseignement, la présence des Camerounais sur le terrain a permis de connaître les faiblesses à l'intérieur des salles de classe. L'image que les Camerounais avaient des coopérants au niveau de l'enseignement n'était pas celle que les coopérants français reflétaient. Malgré quelques faiblesses, les coopérants ont mené une vie simple et ils travaillaient en collaboration avec des collègues camerounais ; ils participaient aux activités sportives et allaient en boîte de nuit avec des collègues camerounais. Ces amitiés ont abouti à des relations matrimoniales, notamment entre coopérants français et des jeunes

filles camerounaises, ce qui a permis de renforcer le cadre d'échange de culture entre les deux Etats.

Cette recherche qui a permis d'étudier le rôle et la place des coopérants français dans l'enseignement secondaire camerounais, a contribué à la mise en relief du rôle joué par ces Français qui ont pu doter le Cameroun de cadres pour la gestion de la nation. L'éducation donnée par les coopérants français au Cameroun a contribué à renforcer chez les jeunes apprenants un esprit patriotique et de collaboration. L'insertion de certaines matières, telles que l'histoire, la géographie et instruction civique, a contribué à la connaissance de leur passé. Par ailleurs, certains jeunes camerounais ont reçu une bonne formation à la vie politique à travers l'enseignement des langues classiques précisément le latin et le grec. Ne fallait-il pas aussi réserver une place aux langues nationales ?

ANNEXES

Annexe 1 : Quelques coopérants français au lycée Leclerc de Yaoundé (1970-1986)

Source : Réalisé par nous à partir d'ALGLY et sources orales

Noms et prénoms	Nationalité	Diplôme	Grade classe Echelon	Année de la 1 ^{ère} prise de service à la fonction publique	Année de la 1 ^{ère} prise de service à l'établissement
Mme Nyoma née Bourcier Danielle	Française	DEA	Contractuelle	1972	1974
Mme Sauvageon Maryvonne	Française	Maîtrise	PLEG		1986
Mme Menouna Ekani	Française	Capes	PLEG	1983	1983
Alain Sauchez	Français	Licence	PLEG		1983
Cally	Français	Capes	PLEG		1987
Elisabeth Sanchez	Français	Licence	PLEG		1983
Gournay Claude	Français	CAPES	PLEG		1985
Garcin Albert	Français	CAPES	PLEG		1985
Gueldry jean	Français	D.ingenieur	PLEG		1979
Hammadi	Français	DUES	PLEG		1979
Mme Jaudon Fohana	Français	DUES	PLEG		1970
Renaldi	Français	Licence	PLEG	1974	1987
Flahoul Gilbert	Français	Licence	PLEG		1977
Mme Abrahamian Marie claud	Français	Licence	PLEG		1980
Serge Abrahamian	Français	Licence	PLEG		1980
Claus Henri	Français	Licence	PLEG		1980
Zann Daniel	Français	Bac	Contractuel	1954	1989
Geyskens	Français	Licence	PLEG		1987
Mme Terresan Martine	Français	Licence	PLEG		1978
Mercier Frederic	Français	Maîtrise	PLEG	1984	1985
Moyroud	Français	Maîtrise	PLEG		1984
Moutlen Berthe	Français	Licence	PLEG		1988
Chaintreuil	Français	Capes	PLEG		1985
Sauvageon André	Français	Capes	PLEG		1986
Mme Pigiere Marie	Français	Capes	PLEG		1986

Annexe 2 : Le contenu des matières enseignées

A- Histoire-Géographie-Education civique de 6eme en terminale

En Classe de sixième, la période étudiée part de : « De la préhistoire à la fin du VI^e siècle », avec 23 leçons au total. Deux (2) leçons introductives portant sur l'objet, intérêt et source de l'histoire. Notion de chronologie : les grandes divisions traditionnelles, religieuses et nouvelles de l'histoire. Ensuite, 5 cinq leçons traitant la préhistoire : Introduction sur le quaternaire, conditions géographiques (variations climatiques). Apparition de l'homme, vestiges préhistoriques.

Le monde paléolithique : les aires occupées par les hommes en Afrique et en Asie ; les conditions de vie : l'habitat, les techniques, les manifestations artistiques, les migrations. Les révolutions du néolithique. Les nouvelles techniques et la diversification des activités ; la diffusion de l'agriculture et la sédentarisation. L'importance de la préhistoire Africaine : le Sahara néolithique : le peuplement et les genres de vie ; l'art rupestre. Les manifestations des premiers hommes au Cameroun : les données archéologiques : Les objets archéologiques et les sites archéologiques.

De plus, 7 leçons sur « les civilisations africaines », l'Egypte : le pays et les hommes ; comment nous les connaissons ? Les grandes périodes de l'histoire égyptienne, la civilisation égyptienne : la vie quotidienne, la société, l'organisation politique. La civilisation égyptienne : la religion, l'art, la vie intellectuelle. Nubie, Azoum : leurs civilisations, leurs rapports avec l'Egypte, la mer rouge et le reste de l'Afrique. La diffusion du fer en Afrique et ses conséquences d'ordre technique, social et politique. La diffusion des métaux au Cameroun : technique de la métallurgie du fer, autres métaux ou alliages, les produits métallurgiques et leurs civilisations. Carthage : la civilisation carthaginoise et ses relations avec le monde libyco-berbère.

4 leçons sur les civilisations de l'Asie et du monde Hellénique : Les civilisations de l'Asie occidentale : Mésopotamie, Chaldée, la Palestine (les Hébreux, la bible), la Perse. Les civilisations de l'Asie orientale : Phénicien, civilisation de l'Indus, civilisation chinoise.

La Grèce antique : Crète, Spartes, Athènes. L'organisation sociale et politique. La vie quotidienne, religieuse et culturelle. Alexandre et les monarchies hellénistiques.

5 leçons dans le monde Romain : Rome : de la république à l'empire (naissance, société, institution, expansion, déclin). La civilisation romaine : vie quotidienne, religieuse et culturelle. Les rapports de l'Afrique avec l'empire romain : Carthage, Berberie, Egypte. Le Christianisme et son expansion dans les provinces romaines d'Afrique, en Nubie, en Abyssinie. L'Afrique à la fin du VI^e siècle.

En somme, la classe de 6^{ème} comptait au total 23 leçons donc, 2 leçons sur l'introduction, 5 sur la préhistoire, 7 leçons sur les civilisations africaines, 4 leçons sur les civilisations de l'Asie et du monde Helléniques et 5 leçons sur le monde Romain.

En classe de cinquième, Au programme 26 leçons subdivisées en 6 parties traitant Le monde du VII^e à la fin du XVI^e siècle. Le monde musulman qui traite 3 leçons à savoir : la naissance de l'islam : la prédication de la conquête arabe et l'expansion de l'islam. L'évolution du monde musulman. La civilisation musulmane.

Concernant la partie traitant l'Afrique du VII^e au XVI^e siècle, 12 leçons au total : Présentation générale de l'Afrique du VII^e au XVI^e siècle, les royaumes chrétiens de Nubie et d'Ethiopie, le royaume d'Aoudaghost et l'empire du Ghana, le mouvement « almoravide » et ses conséquences politiques et religieuses, l'empire du Mali, les premiers occupants du Cameroun, les migrations au Cameroun : les zones d'émigrations. Les grandes escales et les couloirs de migrations, les groupes migratoires du Cameroun : les groupes berbéro-nilotiques, le groupe bantou, le groupe soudano-guinéen, Les premières civilisations du Cameroun : Sao et Kotoko, l'empire Songhaï de Gao, les royaumes de MOSSI, les royaumes Haoussas. Les royaumes du Tchad (Kanem-Bornou, Banguirni, Ouaddaï), les pays de la côte occidentale et de la forêt. Migrations, installation des peuples et civilisations, les royaumes Bantou (exemple : Congo, Zimbabwe...)

Les climats. Principaux facteurs de climats africains (latitude : vents ; action du FIT, courant marins).

Les zones climatiques.

Les climats et leur incidence sur le milieu naturel : sur les sols, la végétation, sur l'hydrographie.

Dans cette partie de cours, les travaux pratiques étaient beaucoup plus basés sur les cartes hydrographiques et sur la construction des diagrammes ombrothermiques des stations d'Afrique.

La seconde partie quant à elle étudiait la géographie humaine et Economique. En géographie humaine on étudiait : le peuplement et population d'Afrique. Dans cette leçon, on voyait en première partie le peuplement et la seconde partie étudiait, la population, la répartition spatiale, la densité, les grands groupes humains.

La population rurale et urbaine d'Afrique. Ici, l'étude était basée sur les caractéristiques et les problèmes des populations rurales et urbaines d'Afrique.

En géographie Economique, les enseignants insistaient sur trois facteurs : l'homme en milieu de forêt dense ; l'homme dans la savane ; l'homme dans les milieux arides et semi-arides.

L'homme dans le milieu méditerranéen pour chaque milieu. Dans ce milieu, l'on insistait sur : La localisation, L'activité économique et développement et enfin sur la Sècheresse, la désertification et les criquets migrateurs. Dans cette partie du cours, les enseignants proposaient quelques tentatives de solutions à court et à long terme²⁷⁶. Les travaux pratiques portaient sur les cartes économiques d'Afrique.

La troisième partie étudiait les régions d'Afrique. On a :

L'Afrique méditerranéenne, sa représentation générale et une étude sur le plan économique. On a également l'Afrique orientale et Australe, sa présentation générale et une étude sur le plan économique.

Ensuite, on a l'Afrique occidentale, une présentation générale et une étude sur le plan économique. Enfin, on l'Afrique centrale. Les travaux pratiques dirigés par les enseignants étaient basés sur les cartes des différentes régions d'Afrique.

La quatrième partie portait sur la géographie du Cameroun. Et le contenu était ci-dessous :

Le relief et l'Hydrographie ; climat, sols et végétation. Les travaux pratiques portaient sur la carte du Cameroun.

Les données humaines : peuplement et population du Cameroun, répartition, densité. L'urbanisation et ses conséquences. Les travaux dirigés portaient sur la carte de densité de la population du Cameroun.

Les activités agricoles pastorales et piscicoles ; l'artisanat et l'industrie ; les transports et les échanges ; le tourisme. Les travaux pratiques portaient sur le réseau routier du Cameroun.

Le contenu des matières en Classe de quatrième.

La classe de quatrième comptait 25 leçons. Le contenu des matières est : le monde moins l'Afrique : Europe et l'URSS, l'Amérique, l'Asie et l'Océanie. La première partie portait sur l'Europe et l'URSS qui comptait 9 leçons à savoir : l'Europe, introduction : présentation générale. Etude physique. Structure, relief et hydrographie : les grands ensembles structuraux et formes de relief. Les mers et les fleuves d'Europe. Climats, sols et végétation. Les climats : Les facteurs des climats européens. Les zones climatiques, les climats et leur incidence sur le milieu naturel : les sols, la végétation, l'hydrographie.

Travaux pratiques : carte simplifiée des éléments physiques de l'Europe.

Etude humaine : les grands groupes humains et les civilisations, les traits démographiques, un des grands foyers de peuplement du monde, une faible croissance démographique : les causes, les migrations, les villes.

Travaux pratiques : construction de la pyramide des âges de quelques pays.

Les données économiques : Les grandes régions agricoles, d'élevage et de pêche. L'industrie européenne et ses problèmes. Les transports et les échanges

Travaux pratiques : Exercices graphiques sur quelques productions agricoles ou industrielles, sur les échanges.

. L'URSS : présentation physique, les activités économiques : l'agriculture soviétique, l'une des grandes industries du monde. Les transports et les échanges.

Travaux pratiques : exercices graphiques sur la production agricole ou industrielle.

La deuxième partie porte sur l'Amérique et s'articule en 7 leçons réparties comme suit : introduction : Présentation générale. Les traits physiques du continent Américain.

Structure, relief et hydrographie. Les grands ensembles structuraux et formes de relief. Hydrographie. Climats, sols et végétation. Les facteurs climatiques. Les zones climatiques. Les climats et leur incidence sur le milieu naturel. Les sols. La végétation, L'hydrographie

Etude humaine : peuplement et migrations actuelles. Population : répartition, densité, accroissement naturel, villes.

Travaux pratiques : exercices de construction de quelques pyramides des âges.

Les données économiques : l'agriculture, l'industrie, les transports et les échanges.

Travaux pratiques : exercices graphiques sur quelques productions.

La troisième partie portant sur l'Asie est répartie en 7 leçons

Introduction : Présentation générale, les traits physiques du continent asiatiques, structure, relief et hydrographie

Les grands ensembles structuraux et formes de relief

Hydrographie

Climats, sols et végétation

La mousson et son incidence sur les activités agricoles

Etude humaine

Les grands groupes et les civilisations

Les traits démographiques :

Grand foyer de peuplement du monde

Une démographie galopante : causes

Les villes

Travaux pratiques

Pyramides des âges de quelques pays asiatiques

Les données économiques

L'agriculture de l'Asie des moussons

Les autres activités agricoles de l'Asie

L'industrie

Travaux pratiques

Exercices de construction graphiques sur quelques productions agricoles ou industrielles

La quatrième partie porte de l'Océanie et est divisée en 2 leçons

Présentation générale

Etude du milieu physique

Les aspects économiques

Classe de troisième : (30 leçons)

Géographie physique générale, le Cameroun, les problèmes de développement

La première partie compte 7 leçons.

La terre dans le système solaire : sa forme, ses dimensions, rotation, révolution et leurs conséquences. Travaux pratiques : Calcul de l'heure à partir des méridiens etc. La structure de la terre : Introduction ; Histoire géologique de la terre Constitution de la terre : SIAL, SIMA ; Les roches. Les roches plutoniques et volcaniques : origine et mode de formation ; les roches sédimentaires : origine et mode de formation ; les roches métamorphiques : origine et mode de formation.

CLASSE DE SECONDE :

La première partie s'intitule les climats et les agents d'érosion et comprends 10 leçons à savoir :

Les climats

L'atmosphère et sa structure : Rôles de l'atmosphère autour de la terre ; la notion de climat : Définition : temps, climat ; les facteurs du climat ; les éléments du climat ; température, pressions, précipitations ; les zones climatiques dans le monde.

La zone équatoriale : climat, sols, végétation, faune .La zone tropicale (même plan) ; les zones tempérées (même plan) ; les zones froides (même plan)

Travaux pratiques ; Diagrammes ombrothermiques du Cameroun et d'ailleurs ; agents d'érosion et les formes de relief.

Introduction : Présentation et définition des agents d'érosion – altération des roches

Erosion et modelé en milieu équatorial et tropical

La deuxième partie porte sur les techniques cartographiques et est divisé en 4 leçons

CLASSE DE TERMINALE :

La première partie s'intitule les techniques d'analyse des cartes physiques et comprend deux leçons :

Techniques d'analyse des cartes physiques

Cartes topographiques (plateaux, hauts plateaux, plaines, côtes... vallées, etc.)

Cartes géologiques (stratification des couches géologiques, nature des couches, roches, minerais, etc.)

Cartes pédologiques (types de sol... etc.)

Cartes météorologiques et climatiques (isohyètes, isobares, isothermes etc.)

Cartes de végétation (forêts, savane, ... etc.)

Techniques d'analyse des cartes en géographie humaine et économique

Occupation du sol et de l'espace en milieu rural et urbain

Voies et communication (exploitation : densité, trafic etc.)

Réseau urbain

La deuxième partie, géographie humaine et économique comporte 9 leçons à savoir :

Etude de la population

Introduction : Les facteurs de la croissance démographique

Les problèmes de l'explosion géographique

La théorie malthusienne de la population et sa critique

Définition, ressources physiques, humaines, finies et renouvelables

Relation entre consommation et ressources disponibles

Facteurs influençant l'utilisation des ressources, facteurs naturels, niveau de développement de technologie.

Concept de surpopulation et d'optimum de population-sous-population

Fonctionnement de l'économie rurale et société

L'urbanisation

Introduction : Aperçu historique sur les facteurs influençant l'implantation humaine.

Les villes

Morphologie urbaine et utilisation de l'espace urbain.

Croissance urbaine : différentes phases de développement urbain, modèle de développement concentrique, faubourg, banlieue etc.

La ville dans sa région

Les problèmes des grandes villes

Géographie sociale de la ville (bases de différenciation, les formes de ségrégation, disparité sociale de l'espace urbain)

Les villes du tiers-monde.

Transport et commerce

Les facteurs de développement des systèmes de transport : facteurs naturel et économique, vitesse, coût, sécurité, etc.

Les transports terrestres et fluviaux

Le transport routier

Le transport fluvial et par canaux

Les transports maritimes et aériens

Les transports maritimes (volume du trafic entre les grands ports mondiaux)

Systèmes de transport aérien

Etude comparative des transports et du commerce entre les pays développés et pays en voie de développement

Travaux pratiques

Application des techniques cartographiques cf. 2nde

La troisième partie porte sur les grandes puissances économiques et le tiers-monde et comprend 11 leçons à savoir :

Maîtrise technologique

La maîtrise de l'espace

La puissance agricole, industrielle, financière et commerciale

Les systèmes économiques : fondements et structures

Le système capitaliste

L'agriculture et l'industrie

Transport et commerce

Etude économique de quelques pays du tiers-monde

Le Nigeria

Présentation physique et humaine

Étude économique

La république Sud-Africaine

Présentation physique et humaine

Étude économique

Le Brésil

Présentation physique et humaine

Étude économique

Géographie régionale du Cameroun

Introduction : Présentation physique humaine et économique

Les plaines du Nord et les monts mandara

Les plaines du Nord

Présentation géographique et administrative (limitation géo. –conditions naturelles –unités

l'Adamaoua

Présentation géographique, humaine et administrative (...)

Occupation humaine de l'espace

Les activités économiques

Transports et échanges

Le plateau Sud-Camerounais (même plan)

La plaine côtière (même plan)

Les Hauts plateaux de l'Ouest (même plan)

Travaux Pratiques

Application des techniques cartographiques.

Les témoignages oraux sur le contenu des matières montrent qu'en géographie, ils étudiaient la géographie physique et la géographie urbaine du Cameroun, de l'Afrique et des autres mondes ils étudiaient par exemples aux classes du premier cycle, les leçons sur les villes, surtout les villes des pays d'Amérique latine. D'après le témoignage d'un ancien élève du lycée d'Obala.

-Programme d'éducation civique pour les lycées et collèges d'enseignement général

Concernant l'Education civique (EC), ses objectifs dépassent largement le cadre d'une simple instruction. Ce cours visait à former le camerounais pour en faire un citoyen responsable, conscient de ses droits et devoirs, aimant et respectant ses parents et ses concitoyens, attentif à son milieu et son patrimoine historique, à l'environnement international, attaché à un état puissant, aux valeurs humaines qui garantissent la dignité et le respect de la personne humaine. Quel contenu enseignait les coopérants ? Le contenu des matières en Histoire-Géographie et Education civique des classes de 6^{ème} en terminale se présentait comme suit :

Le programme d'éducation civique ci-joint, de la 6^{ème} en Terminale se propose de résoudre une série de problème qui rend stérile toute la nation et même la société tout entière. Il s'agit :

La délinquance juvénile ; La dépravation des mœurs ; Le tribalisme ; La spoliation des biens publics ; L'incivisme et l'irresponsabilité.

Les enseignants sont instamment conviés à adapter leurs enseignements à l'environnement immédiat, à mettre l'accent sur la recherche des données concrètes qui mettent en exergue les concepts du cours. La leçon ainsi conçue est plus captivante et plus dynamique. En outre, peut-on connaître le contenu des matières enseignées par les coopérants français ? L'élément suivant permet d'avoir un aperçu sur le contenu des enseignements du nouveau programme officiel en histoire, géographie, Education civique.

CLASSE DE 6^e : De la famille à l'école

Introduction : Définition et but de l'éducation civique

Le milieu familial

La famille : définition, le type africain, les autres formes de famille dans le monde

Rappeler : les avantages et les contraintes d'une vie en famille ; les obligations de l'enfant vis-à-vis de ses parents et des autres membres de la famille.

Insister sur l'amour du prochain, l'entraide, la tolérance, la serviabilité, le droit d'aînesse

Définir les termes : clan, tribu, ethnie

Insister sur l'organisation de la tribu

Etude de la notion de tribalisme : aspects positifs et méfaits

Travaux dirigés. Faire une étude de la principale tribu de la région- localisation- description- habitat- genre de vie traditionnelle- transformations observées.

Le village : définition- organisation. Les diverses physionomies des villages camerounais

Le groupement : définition- organisation

Les notions de peuple, d'Etat, de patrie, de nation. Faire prévaloir l'idée de peuple Camerounais. Développer la philosophie d'intégration nationale

Du réveil au départ pour l'école

Rappel : ce que je dois faire à la maison avant de me rendre à l'école

Les travaux domestiques

L'hygiène corporelle

La révision des leçons

En route pour l'établissement scolaire : le code de la route

La route : définition, les différentes parties de la chaussée et leur usage

Le code de la route : définition, les divers usagers de la route

Dégager : son importance, les principaux signaux. Les types de permis de conduire, les catégories de véhicules auxquelles ils correspondent.

Développer l'esprit de prudence parmi les élèves, les piétons par exemple dès leur jeune âge et donc, insister sur l'éducation et la circulation routière

Respect de la signalisation

L'importance de l'assurance : les risques couverts par l'assurance

Travaux dirigés. Prévoir un petit équipement et proposer des exercices sur la prévention routière : la priorité à droite, le dépassement, l'arrêt.

L'élève dans son établissement

La notion d'établissement d'enseignement. Les différents types

Qu'est-ce qu'un établissement d'enseignement secondaire ? Organisation- fonctionnement- attributions des principaux responsables- difficultés rencontrées par l'administration et l'élève.

Dégager l'importance : du professeur principal, de chef de classe, des conseils.

La moralisation des comportements et la discipline : les droits et les devoirs de l'élève dans son établissement. Respect du matériel, présentation des locaux et autres mobiliers. La salubrité publique. Développer l'esprit de camaraderie et la santé morale

Classe de 5^e : l'organisation communale et administrative au Cameroun

L'organisation communale : Qu'est-ce qu'une commune ?

L'organisation communale au Cameroun : les types de commune

Le fonctionnement de la commune : le conseil municipal, organisation, attributions, la place du Maire dans le conseil municipal

Les services communaux : l'état civil, l'hygiène, l'architecture urbaine, la voirie,

Le budget communal : les sources de revenue, les dépenses, le compte financier, la tutelle administrative

Le cas des communautés urbaines

Travaux dirigés de la commune où est implanté l'établissement

La vie quotidienne de la commune

Les différents services publics

Les services éducatifs

La santé : l'hôpital et ses différents services-prestations

La Croix-Rouge : historique et rôle

La sécurité : la police- les sapeurs-pompiers, la gendarmerie...

La poste : les diverses activités

La distribution de l'eau et de l'électricité

Les marchés

Les transports urbains

Les voyages : divers modes de transports

Montrer les dangers du voyage clandestin, les risques de surcharge, les infractions et sanctions pour non-respect de la réglementation en vigueur dans le domaine des transports

Les équipements culturels, sportifs et de loisirs : dégager leurs rôles et leur importance

Les bibliothèques, les musées, les salles de conférence

Les équipements sportifs

Les loisirs : le théâtre, le cinéma (bienfaits et méfaits)

Les ensembles musicaux, les fêtes, les espaces verts et parcs d'attraction

Les lieux de culte

Le citoyen face à la vie de la commune (droits et devoirs)

L'organisation administrative

Étude des principes généraux de l'organisation administrative

Les circonscriptions administratives : provinces, départements, arrondissements, districts

Rôle et attributions des autorités administratives : gouverneurs de provinces, préfets, sous-préfets, chefs de districts

Les différentes chefferies traditionnelles : classification- rôle- attribution

Classe de 4^e : La vie économique, sociale et culturelle de la province

La vie économique

Étude des principales activités agro-pastorales

Étude des principales activités artisanales et industrielles

Les échanges et le tourisme

Le ravitaillement des villes*évoquer les problèmes que pose le ravitaillement des villes, les causes : manque ou mauvais état des routes, faibles productions, etc.

Insister sur le rôle de la femme camerounaise dans la production et le ravitaillement des villes en produits vivriers

Les autres sociétés d'appoint : SONEL, SNEC...

-La vie sociale

Le problème d'eau en milieu rural : ravitaillement, usages

La sécheresse : causes, conséquences, lutte

Le problème de l'environnement : les méfaits de la pollution, l'insalubrité

Les pratiques désuètes : la sorcellerie, la délinquance juvénile, la prostitution, la criminalité, l'exode rural : explications- conséquences et lutte*insister sur le rôle du jeune scolaire dans la lutte contre ces fléaux sociaux

L'amélioration du cadre de vie en ville et en campagne

-La vie culturelle

L'activité artistique : la sculpture, la peinture, la poterie, la vannerie, le tissage...

La musique et les danses traditionnelles

Les différentes pratiques religieuses

Les associations culturelles

Classe de 3^e : La distribution des pouvoirs administratifs et politiques au Cameroun

Étude rapide sur les notions d'Etat, peuple, patrie, nation

Les symboles nationaux : Hymne national, Devise, Drapeau, Armoiries (historique-adaptation-évolution)

-Les principaux organes constitutionnels de l'Etat au Cameroun

Le pouvoir constitutionnel

Le Président de la République : son élection- ses attributions politiques et administratives. La vacance du poste

Les relations entre le président de la République et le législatif

Les relations entre le président de la République et la judiciaire

L'organisation de la présidence de la république

Le gouvernement

Sa composition

Organisation type d'un ministère : les services centraux et extérieurs

Les attributions essentielles de chaque ministère

Les représentants extérieurs des pouvoirs à l'étranger dans le ministère des relations extérieures, étudier la structure des ambassades et consulats : organisation et fonctionnement

-Le pouvoir législatif

L'Assemblée nationale : attributions, fonctionnement, les députés

Le conseil économique et social (chambre consultative) : organisation et fonctionnement

-Le pouvoir judiciaire

Organisation et fonctionnement

Classe de 2nde : Notions de base sur les structures économiques du monde

La notion d'économie : définition – rôle – importance

La production : définition

Les facteurs de productions (naturels, économiques, humains, les caractères de la production)

La consommation : définition, les grandes divisions : la dépense, l'épargne.

Rouages et mécanismes économiques

L'économie traditionnelle : le troc, les marchés, les valeurs d'échanges, les activités de production et de consommation

L'économie moderne :

La monnaie : le Franc CFA. Comment l'échanger contre les autres monnaies ? la banque : définition. Le rôle auprès des sociétés et des citoyens. Son fonctionnement. Les types de banques.

Le chèque : sa valeur et ses inconvénients

Le crédit : définition, nature, conditions et programmes de remboursement. Avantages et inconvénients : la place du crédit dans l'économie moderne, pénalités

Les entreprises : définition, types, fonctionnement

Les coopératives : définition, rôle, fonctionnement, types, avantages

Les sociétés industrielles et commerciales les assurances : définition, importance, types, avantages

Le salaire : définition, importance, formes de salaire, rôle de l'état dans la détermination du salaire, les obligations du salarié

Le budget de l'Etat : les recettes, les dépenses, le contrôle

-Une philosophie économique nationale : le cas du Cameroun

Le libéralisme communautaire

Historique

Caractéristiques

Moyens

Classe de 1^{ère} : Historique et conquête des libertés politiques dans le monde

Notions sur la conquête des libertés : définitions de la liberté, historique, formes de libertés

Notions sur la démocratie et la pratique de la démocratie :

Définition de la démocratie

La conception grecque

La conception de l'Afrique traditionnelle

Les théories modernes

Le citoyen : droits et obligations vis-à-vis de la nation

Les partis politiques

Définition d'un parti politique : recherche des exemples en occident

Le cas du Cameroun : exemple du RDPC

Les syndicats :

Définition, structure, fonctionnement

L'exemple camerounais

Les systèmes électoraux : Dans le monde

La constitution camerounaise : historique, évolution

Classe de terminale : Les formes de gouvernements et internationales

Les formes de gouvernements dans le monde

Des régimes monarchiques : définition- fondement- organisation- fonctionnalité

Annexe n° 3 : Témoignages oraux sur le contenu des matières enseignées

De plus, d'autres témoignages oraux soulignent qu'en classent de 5ème' ils étudiaient en histoire : le Japon, l'ère Meiji, la Chine des traités inégaux ; en Afrique l'on voyait le Madagascar est une grande île, cours dispensé par Lepoul appelé par un sobriquet «breton» Les grands empires d'Afrique²⁷⁷. D'après un témoignage d'un ancien élève : « Au Lycée d'Obala, j'ai connu un enseignant d'histoire géographie en classe de 5e d'origine française venant dans le cadre du personnel enseignant français, au nom de Lepoul de sobriquet « breton », Il enseignait le premier cycle de l'enseignement secondaire. En classe de 5e, il dispensait une leçon en histoire qui avait pour titre : « Le Madagascar ». Lepoul dans son cours expliquait que, Madagascar est une grande île. Il nous a aussi enseigné les grands empires notamment l'empire de Songhaï, l'empire du Mali, du Ghana... Dans l'histoire des autres mondes, on a vu le Japon, dont le contenu était l'ère Meiji, la Chine des traités inégaux, le Brésil peuplé et en géo, il y avait une leçon sur les villes en Amérique latine à savoir : le Mexique, le Portugal, Rio Janeiro, Barcelone». Dans le même ordre d'idée, un autre ancien élève du lycée d'Obala souligne également avoir connu le professeur d'histoire géographie au nom de Lepoul : « j'entre au classe de 6ème au lycée d'Obala en 1971 et j'ai le Bac en 1979. J'ai connu un professeur d'histoire-Géographie, Lepoul, son petit nom « Le Breton » il était enseignant des classes de 1er cycle. Il était court, mais il donnait bien cours »

²⁷⁷ Anonyme, ancien élève du Lycée d'Obala. Entretien, le 18 mai 2022 à Yaoundé.

Annexe 4 : décision n°363/R/19/MINEDUC/DESG/SG/S du 25 mai 1987, portant affectation des coopérants français

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE
 DIRECTION DE L'ENSEIGNEMENT
 SECONDAIRE GÉNÉRAL
 SERVICE DE LA GESTION DES LYCÉES
 BUREAU DES ÉTABLISSEMENTS

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
 PAIX - TRAVAIL - PATRIE

YAOUNDE, LE 25 MAI 1987

DECISION N° 363 / R / 19 / MINEDUC / DESG / SG / S
 PORTANT AFFECTATION DES COOPERANTS FRANCAIS

LE MINISTRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE,

VU la Constitution du 2 Juin 1972 et ses modificatifs subséquents ;
 VU le Décret n° 86/1399 du 21-Novembre 1986 portant organisation du Gouvernement ;
 VU le Décret n° 86/1004 du 21 Novembre 1986 portant modification de l'article 1er du Décret 85/1173 du 24 Août 1985 nommant les membres du Gouvernement ;
 VU le Décret n° 74/138 du 18 Février 1974 portant Statut Général de la Fonction Publique ensemble ses divers modificatifs ;
 VU le Décret n° 77/515 du 20 Décembre 1977 portant Statut particulier des corps des Fonctionnaires de l'Enseignement Général et Technique, modifié par le Décret n° 82/265 du 5 Juillet 1982 ;
 VU le Décret n° 72/131 du 15 Mars 1972 modifiant le régime des congés des Fonctionnaires et Agents Civils de l'Etat ;
 VU le Décret n° 84/1054 du 18 Août 1984 portant organisation du Ministère de l'Éducation Nationale modifié par le Décret n° 86/586 du 22 Mai 1986 ;
 VU le Décret n° 79/78 du 9 Mars 1979 fixant les modalités de paiement des frais de transport aux personnels Civils et Militaires ainsi qu'à leurs familles ou ayant droit à l'occasion de certains déplacements ;
 VU le Décret n° 82/448 du 13 Septembre 1982 réclémentant le régime des déplacements des Fonctionnaires et Agents de l'Etat modifié par le Décret n° 85/1284 du 26 Septembre 1985 ;
 VU les nécessités de service.

DECIDE

ARTICLE 1er : Pour compter de la date de signature de la présente décision le Personnel enseignant de l'Assistance Technique Française ci-après reçoit les affectations suivantes :

SCIENCES PHYSIQUES ET TECHNOLOGIE

NOMS ET PRENOMS	MATRICULE	DIPLOME	VENANT DE	ALLANT A	OBSERV.
DEYSKENS ALAIN	A.T.F.	MINEDUC/	L. LECLERC	YAOUNDE	

Contrôle Financier auprès du Ministère de l'Éducation Nationale
 29
 VISA

- 2 -

SCIENCES PHYSIQUES

N°	NOMS ET PRENOMS	MATRICULE	QUALIFICATION	VENANT DE	ALLANT A
2	TRENTIN Philippe	A.T.F.	A.E.	MINEDUC/ DESC.	L.BIL.BUEA
3	VALADE Jean	"	CAPES	"	L.CL.BAPOUSSAM
4	REMY Jean Paul	"	A.E.	"	L.CL.GAROUA
5	BEYSSAG Jean Louis	"	A.E.	"	L.NKONGSAMBA
6	VALADE ANDREE	"	A.E.	"	L.CL.BAPOUSSAM
7	FAIDY Martine	"	AGREGATION	"	L.BIL.YAOUNDE
8	BARDET GERARD	"	A.E.	"	L.CL.GAROUA
9	ETTORI Pierre	"	A.E.	"	L.MAROUA
10	RAYNAUD THIERRY	V.S.N.	LICENCE	"	L.MBALMAYO

MATHEMATIQUES

1	THIAULT Jean François	A.T.F.	A.E.	MINEDUC/ DESC.	L.CL.BAPOUSSAM
2	LAUCIER Alain	"	A.E.	"	L.MAROUA
3	REINALDI Hubert	"	PECC	"	L.LECLERC YDE
4	CALLY ROLAND	"	CAPES	"	L.LECLERC YDE
5	GUILLETON André	"	CAPES	"	L.EDEA
6	LAURENT DANIEL	"	A.E.	"	L.EDEA
7	CHAUVET Mireille	"	"	"	L.BAFIA
8	BEN AMOU Philippe	"	A.E.	"	L.EBOLOWA
9	MAILLARD Jean Pierre	A.T.F.	A.E.	"	L.BIL.YAOUNDE
10	RASCALOU Pierre	"	A.E.	"	L.CL.GAROUA
11	HACCART ISABELLE	"	CAPES	"	L.NGAOUNDERE
12	CHARLES Jean-Jacques	V.S.N.	INGENIEUR	"	L.KRIBI
13	PRETEUX ERIC	"	"	"	L.NKONGSAMBA
14	DRENE Laurent	"	"	"	L.NKONGSAMBA
15	DOCEUL LOVIS	"	"	"	L.NKONGSAMBA
16	PREAU LIONEL	"	"	"	L.BAFIA
17	BAUDU REGIS	"	"	"	L.BAFIA

- 3 -

18	: PRADEAU Patrick	: V.S.N.	: LICENCE	: MINEDUC/	: L. SANGMELIMA
	:	:	:	: DESG	:
19	: RAVAT Pierre	: -"-	: INGENIEUR	: -"-	: L. EBOLOWA
20	: SACCO Hervé	: -"-	: -"-	: -"-	: L. GUIDER
21	: SAULLO André	: -"-	: -"-	: -"-	: L. GUIDER
22	: VERGNE Philippe	: -"-	: -"-	: -"-	: L. MBOUDA
23	: VINCENT Richard	: -"-	: -"-	: -"-	: L. KAELE
24	: POIRAT THIERRY	: -"-	: -"-	: -"-	: L. MFOU

Article 2.- Les intéressés sont priés de rejoindre leurs postes avant le 8 septembre 1987.

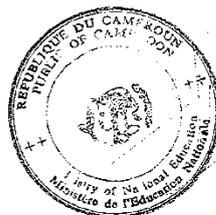
qui

Article 3.- La présente décision/donne droit aux intéressés à une réquisition de transport pour eux-mêmes et leur famille- sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera .

IMPUTATION BUDGETAIRE : 65 - 203 - 001 Exercice : 1986/1987

AMPLIATIONS :

- MINEDUC/DIRECTIONS
- CONTROLE FINANCES (MINEDUC)
- GOUVERNEURS (DPEN)
- ETABLISSEMENTS
- ARCHIVES
- INTERESSES
- CHRONO.



- Pr. Georges NGANGO -

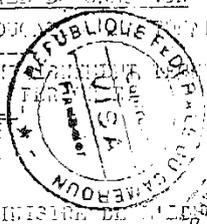
Annexe 5 : Décision N°0041/MEN/ET.-, portant affectation

EJ/EM

REPUBLIQUE FEDERALE DU CAMEROUN
 MINISTERE DE L'EDUCATION

DIRECTION DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR
 BUREAU DU

SECRETARIAT D'ETAT
 A LA FONCTION PUBLIQUE
 VISA
 N°



LE MINISTRE DE L'EDUCATION
 N° 0041/MEN/ET.-

- VU la Constitution Fédérale en vigueur, art. 3, paragr. 1 et 2;
- VU la loi n° 11 du 15 Mars 1961, art. 15, paragr. 1, 2, 3 et 4 portant modification des modalités de recrutement de l'Etat;
- VU la loi n° 97 du 27 Mars 1961, art. 1, paragr. 1, portant d'urgence pour l'enseignement supérieur, les modalités de recrutement des établissements du Second Enseignement Supérieur;
- VU l'Etat d'urgence supplémentaire en vigueur et le Directeur du Collège d'Enseignement Supérieur;

ARTICLE 1er

Le personnel en affectation ci-dessous est autorisé à effectuer des heures supplémentaires devant le Collège d'Enseignement Supérieur de Yaoundé pendant la 1^{ère} trimestre de l'année scolaire 1964-1965 (du 3 Septembre au 31 Décembre 1964):

Noms et Prénoms	Grade	Heures Suppl.	Année-Anciété
MENGOI Jean-Marie	Inst. Adjt.	-	17014
TANGOUA Jean	RIA de CET	4	12800
MENGOI Jean-Marie	Inst. Tech.	-	11151
NGANDU Pierre	Inst. Tech. (Art.)	-	11151

ART. 2.- Les intéressés devront être en service fait établi par le Chef de l'Enseignement Supérieur: Chapitre 10 - Article 107 - Paragraphe 1.

ART. 3.- La présente décision sera enregistrée et sera publiée partout où besoin sera.

- AMPLIATIONS:**
 P/Publique-Finances(3)
 Men/E(4)-CAR/PA Yde.
 ET, Yde-CET Yaoundé
 Dépt. Yaoundé
 JORFC-Intéressés(4)
 Archives.-

Le Chef de Cabinet
 17/10/64

Annexe 6 : décision n°000063 portant octroi d'un congé de maternité

AMBASSADE DE FRANCE
AU CAMEROUN

Yaoundé, le 25 novembre 1987

MISSION DE COOPERATION
B.P. 1616
YAOUNDÉ

000063

DECISION
portant octroi d'un congé de maternité

LE CHEF DE LA MISSION FRANCAISE DE COOPERATION DE YAOUNDE

Vu la loi n° 80.545 du 17 juillet 1980 fixant la durée des congés pour couches,

Vu la circulaire n°39.202 du 24 octobre 1980 relatif aux congés de maternité

Vu le certificat médical

Vu la demande de l'intéressée en date du 18.11.87.

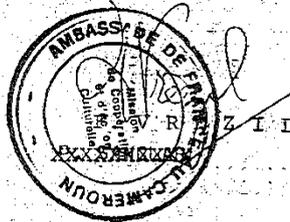
DECIDE

ARTICLE 1er. - Un congé de seize semaines est accordé pendant la période du 19 décembre 87 au 16 avril 1988...inclus, à Madame... Sauvageon. Maryvonne enseignante à Yaoundé... N° T.P.G.....558.224.....

ARTICLE 2. - Ce congé ~~sera pris en France~~ sera pris en France à compter du 19 décembre 1987...Madame SAUVAGEON... Maryvonne....résidera à 132, Avenue Aristine Brilland

ARTICLE 3. - La présente décision sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera. 24100 BERGERAC

P. le Chef de Mission
le Conseiller



AMPLIATIONS

- Intéressée1
- T.P.G.....1
- DMO/.....1
- Dossier individuel..1
- Archives.....1

- 2 -

SCIENTES PHYSIQUES

N°	NOMS ET PRENOMS	MATRICULE	QUALIFICATION	VENANT DE	ALLANT A
2	TRENTIN Philippe	A.T.F.	A.E.	MINEDUC/ DESC.	L.BIL.BUEA
3	VALADE Jean	"	CAPES	"	L.CL.BAPOUSSAM
4	REMY Jean Paul	"	A.E.	"	L.CL.GAROUA
5	BEYSSAC Jean Louis	"	A.E.	"	L.NKONGSAMBA
6	VALADE ANDREE	"	A.E.	"	L.CL.BAPOUSSAM
7	PAIDY Martine	"	AGREGATION	"	L.BIL.YAOUNDE
8	BARDET GERARD	"	A.E.	"	L.CL.GAROUA
9	EPTORI Pierre	"	A.E.	"	L.MAROUA
10	RAYNAUD THIERRY	V.S.N.	LICENCE	"	L.MBALMAYO

MATHÉMATIQUES

1	THIAULT Jean François	A.T.F.	A.E.	MINEDUC/ DESC.	L.CL.BAPOUSSAM
2	LAUCIER Alain	"	A.E.	"	L.MAROUA
3	REINALDI Hubert	"	PEGC	"	L.LECLERC YDE
4	CALLY ROLAND	"	CAPES	"	L.LECLERC YDE
5	GUILLETON André	"	CAPES	"	L.EDEA
6	LAURENT DANIEL	"	A.E.	"	L.EDEA
7	CHAUVET Mireille	"	"	"	L.BAFIA
8	BEN AMOU Philippe	"	A.E.	"	L.EBOLOWA
9	MAILLARD Jean Pierre	A.T.F.	A.E.	"	L.BIL.YAOUNDE
10	RASCALOU Pierre	"	A.E.	"	L.CL.GAROUA
11	HECCART ISABELLE	"	CAPES	"	L.NGAOUNDERE
12	CHARLES Jean-Jacques	V.S.N.	INGENIEUR	"	L.KRIBI
13	PRETEUX ERIC	"	"	"	L.NKONGSAMBA
14	DRENE Laurent	"	"	"	L.NKONGSAMBA
15	DOCEUL LOVIS	"	"	"	L.NKONGSAMBA
16	PRAU LIONEL	"	"	"	L.BAFIA
17	BAUDU REGIS	"	"	"	L.BAFIA

Annexe 7 : décision n°0112/MEN/ET, portant autorisation d'enseigner

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION
NATIONALE
DIRECTION DE L'ENSEIGNEMENT
TECHNIQUE
Bureau Enseignement Privé

REPUBLIQUE FÉDÉRALE DU CAMEROUN
Paix - Travail - Patrie

DECISION N° 0112 /MEN/ET
portant autorisation d'enseigner

LE MINISTRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE,

- VU la Constitution Fédérale du 1er septembre 1961 ;
 VU le Décret présidentiel n° 61/DF-13 du 20 octobre 1961 portant nomination des membres du Gouvernement fédéral ;
 VU le Décret n° 64/DF/322 du 10 août 1964 réorganisant le Ministère de l'Éducation Nationale ;
 VU la Loi n° 64/LF/11 du 26 juin 1964 fixant les conditions selon lesquelles les enseignements secondaires et techniques peuvent être dispensés dans les établissements privés et précisant les modalités d'intervention de l'État en la matière ;
 VU le Décret n° 64/DF/315 du 14 juillet 1964 fixant les modalités d'application de la loi relative à l'Enseignement Privé au Cameroun ;
 SUR la demande des intéressés :

D E C I D E :

ARTICLE 1er. - L'autorisation d'enseigner dans les Collèges d'Enseignement Technique prévue à l'article 24 du décret n° 64/DF/315 du 14 juillet 1964 est accordée à :

Nom et Prénoms	Diplômes	Nature de l'Établissement	Lieu d'implantation
MASSAM Clément	CAP Aide Compt.	Ecole Privée de Doctylographie	DOUALA
NDJINI MENGUE Joseph	CAP Mécanicien réparateur auto	C. E. T.	DOUME
NDJIE Victor	CAP Menuisier	"	"
NDJIE Benna- gers	CAP Arts Méta- gers	"	E D E A
NDJIE HANGLOG Géné- viève	CAP Arts Méta- gers	"	"

Cette autorisation est strictement individuelle, n'est valable que pour un seul ordre d'enseignement.

ARTICLE 2. - La présente décision qui prend effet pour compter de la date de signature sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera. /-

AMPLIATIONS :

J.O.R.F.C.
 J.O.C.O.
 CAB/PR
 MEN/ET
 Représ. Ens. Catholique
 Représ. Ens. Laïc
 Départements intéressés
 Direction Ets. Intéressés
 Intéressés
 Archives
 Chrono.-

YAOUNDE, le 17 MAI 1965

(Signature)
 W. ETEKI-MBOUMOUA

- 3 -

18	PRADEAU Patrick	V.S.N.	LICENCE	MINEDUC/	L. SANGMELIMA
				DESG	
19	RAVAT Pierre	"	INGENIEUR	"	L. EBOLOWA
20	SACCO Hervé	"	"	"	L. GUIDER
21	SAULLO André	"	"	"	L. GUIDER
22	VERGNE Philippe	"	"	"	L. MBOUDA
23	VINCENT Richard	"	"	"	L. KABLE
24	POIRAT THIERRY	"	"	"	L. MFOU

Article 2.- Les intéressés sont priés de rejoindre leurs postes avant le 8 septembre 1987.

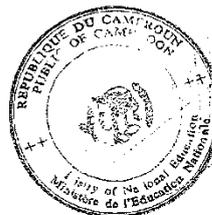
qui

Article 3.- La présente décision/donne droit aux intéressés à une réquisition de transport pour eux-mêmes et leur famille. sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera.

IMPUTATION BUDGETAIRE : 65 - 203 - 001 Exercice : 1986/1987

AMPLIATIONS :

- MINEDUC/DIRECTIONS
- CONTROLE FINANCES (MINEDUC)
- GOUVERNEURS (DPEN)
- ETABLISSEMENTS
- ARCHIVES
- INTERESSES
- CHRONO.



- Pr. Georges NGANGC -

Annexe 8 : Arrêté N°024/MEN/ET, portant ouverture d'un établissement d'enseignement technique privé

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION
NATIONALE

REPUBLIQUE FÉDÉRALE DU CAMEROUN
Paix - Travail - Patrie

DIRECTION DE L'ENSEIGNEMENT
TECHNIQUE

Bureau Enseignement Privé

ARRÊTE N° 024 /MEN/ET.-

portant ouverture d'un établissement
d'enseignement technique privé.-

LE MINISTRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE,

1. Considérant la Constitution en date du 1er septembre 1961 ;
2. le décret présidentiel n° 61/DF-13 du 20 octobre 1961 portant nomination des membres du Gouvernement fédéral ;
3. le décret n° 64/DF-322 du 10 août 1964 réorganisant le Ministère de l'Éducation Nationale ;
4. la loi n° 64/LF/11 du 26 juin 1964 fixant les conditions selon lesquelles les enseignements secondaires et techniques peuvent être dispensés dans les établissements privés et précisant les modalités d'intervention de l'État en la matière ;
5. le décret n° 64/DF/315 du 14 juillet 1964 portant modalités d'application de la loi relative à l'enseignement privé au Cameroun ;
6. vu la demande de Monsieur Lambert VAN HEYGEN, Evêque de Doumé et l'avis favorable du Directeur de l'Enseignement Technique ;

ARRÊTÉ :

ARTICLE 1.- Est autorisée au sens de l'article 3 du décret n° 64/DF/315 du 14 juillet 1964, l'ouverture d'un établissement privé d'enseignement technique dénommé "COLLEGE PRIVE D'ENSEIGNEMENT MENAGER" sis à Ngoumou Mendouka, département de Haut-Nyong préparant au Certificat d'Etudes Ménagères.

ARTICLE 2.- Madame Lucie VAN MAURDEL Hélène Thérèse -titulaire du Diplôme de directrice d'enseignement ménager familial (coupeuse) est désignée à la direction de cet établissement.

ARTICLE 3.- La directrice de cet établissement a la tenue de veiller à l'application rigoureuse des textes et programmes officiels publiés par le Ministère de l'Éducation Nationale.

ARTICLE 4.- Le présent arrêté qui prend effet pour compter du 1er octobre 1965 sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

EN RÉGISTRE :

YAOUNDE, le 17 MAI 1965.

- D.G.E.
- C.A.B./P.R.
- C.A.B./M.E.N.
- M.E.N./E.T.
- Ens. Privé
- Département Haut-Nyong
- Représentant Ens. Catholique
- Etablissement Intéressé
- Archives
- Chronol.

W. ETEKI-MBOUNDOU

REPUBLIQUE FÉDÉRALE DU CAMEROUN
 PAIX - TRAVAIL - PATRIE
 BUREAU DE L'ENSEIGNEMENT PRIVE

DECISION N° 0207/JEN/ESD
 portant autorisation d'enseigner

LE MINISTRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

VU la loi n°64/LE/11 du 20 Juin 1964 fixant les conditions selon lesquelles les enseignements Secondaires et Techniques peuvent être dispensés dans les établissements privés et précisant les modalités d'intervention de l'État en la matière.
 VU le décret n°64/DE/315 du 14 Juillet 1964 fixant les modalités d'application de la loi relative à l'enseignement Privé au Cameroun
 Sur la demande des intéressés:

D E C I D E :

ARTICLE 1er. - L'autorisation d'enseigner dans les écoles primaires et dans les classes de 6è et 5è du premier cycle du Second Degré prévue à l'article 18 du décret n°64/DE/315 susvisé est accordée au personnel de l'enseignement Privé Catholique, titulaire du B.E et du BEPC dont le noms suivent :

GACIL Jean-Noël	BEPC.	Mis. Cath. de DOUË
NJINTE TOLÉMAÏDEU	BEPC.	Collège Libermann (DOUALA)
KAMAGNE Jean Bernard	"	Mis. Cath. de BAYO
NDONO MINOULOU Théophile	BEPC	Mis. Cath. Abang (ENJONA)
MINGA BELINSE Christophe	B.E.	Mis. Cath. LOHIÉ
NDOUNOU Jean Pascal	B.E.	Mis. Cath. SAIGAZILLA
Mlle TRÉTIOT Généviève	B.E.	" " MAROUA
" NYOUNI BALOGN Nathalie	B.E.	" " BERTOUA

ARTICLE 2. - L'autorisation d'enseigner dans les écoles primaires et dans les classes de 6è, 5è, 4è et 3è du premier cycle du Second Degré prévue à l'article 17 du décret précité est accordée à

M. VAN ROOF Pierre	Bac	Mis. cath. DOUË
DOBILLARD Gustave J.G.	Bac	" " " "
VANBUVALE Johannes	Bac	" " " "
VANDEBERGHE Pierre	Bac	" " " "
DUBOIS-VALE Philippe	Bac	Collège Libermann DOUALA
WELF Jean Marie J.	Bac	" " " "
De GORRE de Billy Guy Marie	Bac	" " " "
YOUNG Antoine	Bac	" " " "
...	Bac	Mis. Cath. de BAYO

**SOURCES ET REFERENCES
BIBLIOGRAPHIQUES**

I. SOURCES PRIMAIRES

1. Sources d'Archives écrites

a) Archives nationales de Yaoundé (ANY)

ANY, Décision ministérielle, septembre 1975.

ANY, Décision ministérielle de mai 1965 signée par le ministre de l'Education Nationale, W.Eteki-Mboumoua.

ANY, Décision portant affectation du personnel à l'Ecole Normale Supérieure du Cameroun, soignée par le ministre, W.Eteki-Mboumoua, novembre 1963.

ANY, Décision ministérielle fixant les dates des sessions du C.A.P, pour l'année scolaire 1964, signée par le ministre, W.Eteki-Mboumoua.

ANY, Décision ministérielle autorisant à un personnel enseignant d'enseigner dans les Ecoles Primaires et les classes de 6^{Eme} et 5^{eme} du premier cycle de l'enseignement du second degré, signée par le ministre W.Eteki-Mboumoua, le 11 janvier 1964 .

ANY, Décision ministérielle portant sur le retour la reprise en service de madame Barrat Marie-Thérèse, Attaché d'Administration centrale de 2^{eme} classe 7^{eme} échelon, de retour d'un congé administratif le 22 janvier 1964, reprend des fonctions de chef de bureau des examens au ministère de l'Education nationale, signé par le ministre de l'Education Nationale, W. Eteki-mboumoua.

ANY, Décision ministérielle du 21 mai 1965, signée par le ministre de l'Education Nationale, W.Eteki-Mboumoua.

ANY, Décision ministérielle signée 18 mai 1965 par le ministre de l'Education Nationale, W.Eteki-Mboumoua, portant l'ouverture d'un établissement privé d'enseignement technique dans le département de la mefou dénommé : Collège Privé d'Enseignement Technique sis à Yaoundé.

ANY, Décision ministérielle signée le 17 mai 1965, par le ministre de l'Education Nationale, W.Eteki-Mboumoua, portant l'ouverture d'un établissement privé d'enseignement technique dans le département de la Mefou dénommé : Collège d'Enseignement Technique de la Retraite sis au Yaoundé.

ANY, Décision ministérielle autorisant à un personnel enseignant d'enseigner dans les Ecoles Primaires et les classes de 6^{Eme} et 5^{eme} du premier cycle de l'enseignement du second degré, signée par le ministre W.Eteki-Mboumoua, le 18 Aout 1964.

ANY, Décision portant les mutations du personnel enseignant d'Assistance Technique Française dans les établissements, décision signée par W.Eteki-Mboumoua, ministre de l'Education nationale, le 24 mai 1964.

b) Archives Lycée Leclerc de Yaoundé

ALGLY, document de notation du personnel français de la coopération technique, novembre 1987.

ALGLY, Rapport de réunion du conseil intérieur du Lycée Leclerc, signé par le proviseur Guy Levêque, 1^{er} décembre 1971.

ALGLY, Correspondance adressée au ministre de l'Education nationale, signée, le 17 juillet 1980 par le proviseur du lycée de Bafoussam G. Kuitche Fonkou, pour signaler les absences répétées de René Vieil, professeur de mathématique de l'Assistance Technique Française affecté dans son établissement.

ALGLY, Certificat de prise de service du personnel français de la coopération technique au Lycée de Sangmelima, signé le 9 janvier 1984, par le proviseur Emmanuel Meka Meka, professeur des lycées d'enseignement général, enseignant d'Histoire-Géographie.

ALGLY, Compte-rendu de la réunion du conseil de discipline au lycée Leclerc, signé par le chef d'établissement Guy Levêque, le 28 février 1972.

ALGLY, Circulaire communiqué aux chefs d'Etablissements d'Enseignement Secondaire Général et Technique, Publics et Privés pour l'organisation et le fonctionnement des conseils de professeurs dans les Etablissements d'Enseignement Secondaire Général et Technique, Publics et privés, signé par le ministre de l'Education national Zacharie Mongo So'o, signé le 3 juillet 1974.

ALGLY, Décision portant affectation du personnel de l'Assistance Technique Française dans les Etablissements d'Enseignement Secondaire Général, signé le 16 juillet 1979 par le ministre de l'Education nationale Adamou Ndam Njoya.

ALGLY, Nombre global des professeurs fonctionnaires Camerounais et Expatriés au Lycée Leclerc année scolaire 1987-1988.

ALGLY, Décision du conseil de discipline au Lycée Leclerc, du 29 mai 1989.

ALGLY, Actualisation et aménagement des programmes d'Histoire-Géographie et Instruction Civique à l'enseignement secondaire général, signé par le ministre de l'Education Nationale Adamou Ndam Njoya, le 16 février 1979.

ALGLY, Procès-verbal du conseil de discipline, du 10 mars 1989 au Lycée Leclerc.

ALGLY, Circulaire portant organisation des compositions trimestrielles dans les Etablissements d'enseignement secondaire général, publics et privés, signé par le ministre de l'Education nationale Zacharie mongo Soo, le 26 Avril 1973.

ALGLY, Décision portant affectation du personnel enseignant de l'Assistance Technique Française dans les établissements, décision signée par le ministre de l'Education Nationale, Georges Ngango, le 25 mai 1987.

ALGLY, Décision portant les mutations du personnel enseignant d'Assistance technique française dans les établissements, décision signée par W.Eteki-Mboumoua, ministre de l'Education Nationale, le 24 mai 1964.

ALGLY, Décision portant autorisation du personnel enseignant Camerounais et Français d'enseigner dans les classes de 6^{ème} et 5^{ème} du premier cycle de l'enseignement du second degré, décision signée par le ministre de l'Education Nationale, W.Eteki-Mboumoua, le 21 mai 1965.

ALGLY, Décision portant les mutations du personnel titulaire de l'Enseignement Technique dans les Lycées techniques, signée par le Ministre de l'Education Nationale, W.Eteki-Mboumoua, le 15 mai 1964.

ALGLY, Décision portant octroi au congé de maternité d'un personnel de l'Assistant Technique français, signée par le chef de la mission française de coopération de Yaoundé, Fvrezil, conseiller à l'Ambassade de France au Cameroun, le 25 novembre 1987.

c) Archives lycée d'Obala

A.L.O, bulletin de note 2^{ème} trimestre année scolaire 1984-1985.

A.L.O, Tableau chronologique des proviseurs du Lycée d'Obala, de 1961 à 2020.

d) Archives Ecole Normale Supérieure de Yaoundé

AENSY, mémoire de master en histoire Université de Yaoundé1. (APE, Rapport de la commission du grand prix National du travail manuel 1979-1980).

2) Archives Privées

a) Archives Privées Philippe Blaise Essomba

Annales, de la Faculté des arts, Lettres et sciences Humaines, Université de Yaoundé1, édité par le ministre de l'Education, de la Culture et de la Formation Professionnelle chancelier de l'Université fédérale du Cameroun, Mongo So'o, Yaoundé, 1971, *contenant le programme des enseignements des élèves professeurs à l'école Normale supérieure de Yaoundé.*

Documents Diplomatiques Français 1960, Tome II, Paris, imprimerie Nationale, Florence, décembre 1998.pp.136-521.

Marie Thérèse Bitsch & Wilfried Loth R.P., « Institutions Européennes et Identités Européennes », extrait, Bruxelles, Etablissements Emille Bruylant, 1998, pp.479-501.

Parlement Européen, coopération Avec les pays envoi de développement, 1964-1965, Florence Janvier 1999.

Parlement Européen (La fondation Allemande) 1964. Origines de Dossier : Institut Universitaire Européen, (Florence).

b) Archives Privées Ernest Bilongo

Fête du Mérite Académique au Lycée Leclerc », Cérémonie Solennelle de remise des prix aux meilleurs élèves et enseignants du Lycée General Leclerc, semaine culturelle 1982-1983.

Journée de l'Excellence Académique au lycée Leclerc, 30 juin 2006.

Fête du Mérite Académique au Lycée Leclerc », Cérémonie Solennelle de remise des prix aux meilleurs élèves et enseignants du Lycée General Leclerc, semaine culturelle 2007.

c) Archives sonores

Discours de l'ancien président congolais Mobutu, à la tribune des Nations Unies, 1973.

Anonyme, Discours du directeur de la coopération avec la communauté et l'étranger, s'adressant aux ministres Africains et Malgaches 1961.

3. Sources orales

N°	Noms et prénoms	Age	Statut social	Date et lieu de l'entretien
1	Embolo Edzimbi Angele	68 ans	Ménagère.	7 mars 2022 à Mvengue
2	Baonie Batende Annie	64 ans	Magistrate retraitée.	31 Juillet 2021 à Yaoundé
3	Ebanda Antoine	53 ans	En service au ministère des enseignements supérieurs.	10 juin 2022 à Yaoundé
4	Ntolo Fouda Barnadette	68 ans	Infirmière retraitée	5 novembre 2022 à Douala
5	Bilongo Ernest	62 ans	Ancien surveillant externat au Lycée Leclerc de Yaoundé.	28 novembre 2021 à Yaoundé
6	Eloundou Désiré Eugeune	62 ans	Professeur des Universités, département d'histoire à l'Ecole Normale Supérieure de Yaoundé I.	18 mars 2022 à Yaoundé
7	Mvogo Mvogo Gilbert	63 ans	Chef de poste retraité	25 octobre 2021 à Mblamayo
8	Ntsawa Jean Baptiste	67 ans	Commissaire divisionnaire retraité.	4 octobre 2021 à Yaoundé
9	Owona Atangana Jean	57 ans	Enseignant de Lycée.	23 novembre 2021 à Obala
10	Zibi Jean Pierre	67 ans	Enseignant retraité	19 février 2022 à Ebolowa
11	Ndzomo Joseph Mole	64 ans	Professeur à l'Ecole Normale Supérieure de Yaoundé.	18 novembre 2021 à Obala
12	Ada Lucie Florence	63 ans	Chef de Service retraitée des Arts et Lettres au ministère des Arts et de la Culture.	20 mai 2022 à Yaoundé
13	Ndjeudjeu Marie	65 ans	Enseignante au département de Sociologie, Université de Yaoundé I.	23 novembre 2021 à Yaoundé
14	Zang Patrice	57 ans	Fonctionnaire retraité	2 avril 2021 à Yaoundé
15	Nkoa Paul Roger	68 ans	Contrôleur C.N.D, retraité.	23 mai 2023 à Douala
16	Manga Essono Rosine	56 ans	Infirmière en service à l'Hôpital Central.	24 juillet 2021 à Yaoundé.
17	Tama Bene Vital	80 ans	Professeur d'Espagnol et Inspecteur National des Langues de 1976-1989, retraités.	1 ^{er} octobre 2021 à Yaoundé

II. BIBLIOGRAPHIE

1. Ouvrages

- Battistella D., *Théorie des relations internationales*, Presses des Sciences Politiques, 2006.
- Charvin R. et Gonidec P-F., *Relations internationales*, Paris, Montchrétien, 3^e éd.
- Criaud, J., *Géographie du Cameroun et de l'Afrique*, Versailles, les classiques africains, 1992.
- Debbasch C., *Lexique de politique*, 7^{ème} édition, Paris, Dalloz, 2001.
- Dormergue-Cloarec.D., *La France et l'Afrique après les indépendances*, Sedes, De Gaulle à Djibouti, le 3 juillet 1959-collection Viollet.
- Ebalé R., *Les accords de partenariat économique entre l'union européenne et les pays ACP (Afrique, Caraïbes, pacifique), les cas de l'Afrique centrale et du Cameroun*, L'Harmattan, Paris, avril 2016.
- Ewangue J-L., *Enjeux géopolitique en Afrique centrale*, Paris, l'Harmattan, 2003.
- Girault.R., *Etre Historien des Relations Internationales*, Université de paris 1, Panthéon Sorbonne1, Rue Victor Cousin 75231 paris cedex 05, 1998
- Kant E., *Réflexions sur l'éducation*, paris, juin, 1993.
- Girault.R., *La France Entre L'Europ Et L'Afrique*, éd, Enrico jerra, la relance Européenne et le Traité de Rome, colloque Rome 25-28 mars 1987, Milan Ginfré, 1989.
- Kissenger H., *La nouvelle puissance américaine*, Paris, Fayard, 2003.
- Kessler Marie.T., *La politique étrangère de la France. Acteurs et processus*. Presses de Science po. Paris. 1999.
- Marie Christine Kessler., *La politique Etrangère de la France*, Acteurs et Processus. Presses de Science po.Paris.1999
- Merle M., *la géopolitique étrangère*, Paris, 1984.
- Roche. F,(dir), *Géopolitique de la culture :espaces d'identités, projections, coopération*, Paris, l'Harmattan, 2007.
- Tsafak G., *Comprendre les sciences de l'éducation*, consulté en ligne le 17 mai 2021 à 22h 05min.
- Veyne P., *Comment on écrit l'histoire ?*, Paris, Seuil, 1971.

III. Dictionnaires

Braucourt-Sahlas C., (ed),. Dictionnaire universel, p.277

Dictionnaire Larousse, édition 2022.

IV. Mémoires et thèses

a. Mémoires

Bidjogo L. A., « Relations Cameroun-Allemagne : cas des facilités accordées aux étudiants camerounais par l'Allemagne (de la période coloniale A 2000) », Mémoire de master, département d'histoire, université de Yaoundé de 1, 2020.

ELoundou Zobo.G.R.,« Education et formation professionnelle au territoire du Cameroun sous mandat français de 1921 A 1945. Approche historique », Mémoire de master en histoire, département d'histoire, Université de Yaoundé 1, 2020.

Ewane.S.C., « La coopération entre le Cameroun et la CAF de (1963-2015) : Approche historique », Mémoire en Histoire, département d'histoire, Université Yaoundé 1, 2016.

Mbahen Bobo.P.A., « La coopération Cameroun-Unesco et la scolarisation de la jeune fille : cas de la vina (1984-2011) », Mémoire de Master en Histoire, département d'histoire, Université de Yaoundé 1, 2016.

KEPGUE.J., « L'enseignement au Cameroun sous la période française », Mémoire de maîtrise en théologie, 1999.

Mandak NGO .R., « le lycée classique D'Edéa et sa contribution au développement social de la ville 1973-2013 » Mémoire de master en histoire, département d'histoire, Université de Yaoundé 1,2015.

Ngando.B.E.,« le personnel enseignant autochtone au Cameroun sous régime français, 1916-1960 », Mémoire de maitrise en histoire, département d'histoire, Université de Yaoundé 1,1999.

NTSA.A.B., «Le Lycée Général Leclerc de Yaoundé : 1950-1972 », mémoire de D.I.P.E.S.II. Ecole Normale Supérieure, Université de Yaoundé1, 2001.

b. Thèses

Bella A.E., « l'Institution Universitaire au Cameroun : dynamiques, ruptures et permanence d'une réalité plurielle. Des origines à 2001 », Thèse de Doctorat /PhD., Université de Yaoundé1, 2010.

Mepongo Fouda P.F., « L'intégration sous régionale en Afrique centrale sous le prisme des complexes d'aires protégées transfrontalières : cas du Cameroun, du Congo, du Gabon et de la

République centrafricaine 1999-2013 », Thèse de doctorat en histoire, Université de Yaoundé 1, 2016.

Essome Mbenda Aaron.A.C., « La condition militaire au Cameroun de 1894 A 2000 : Aspects socio-économiques », Thèse de doctorat /PhD en Histoire, département d'histoire, Université de Yaoundé I.

Marchand C. « l'enseignement au Cameroun sous mandat français (1921-1939) », Thèse de maîtrise en Arts, Université de Laval, Québec, 1970.

Zang S.R., « La coopération sud-sud : le cas du Brésil et Cameroun 1972-1988 », Thèse de Doctorat de 3^e cycle, IRIC, juin 1999.

2. Articles

Bella A.E., « L'expérience universitaire au Cameroun entre tradition, Bilinguisme et ouverture », in Ph.B Essomba, (dir), *Regards sur l'histoire économique et sociale du Cameroun*, Editions Connaissances et Savoirs, France (Paris), 2017 , pp.245- 249.

Delaveau.C., « Décolonisation et problèmes de l'Afrique indépendante », Histoire classes Terminales, France n°37, 1989, pp.147-149.

Groupe., « Afrique noire » Cahier n°9, « Auteur de la conférence de Berlin » éd, l'harmattan, La 363 tiers-monde. Afrique, Paris VII/CNRS, pp.162-165.

Groupe ., « Autour de la conférence de Berlin », rapport Gorse, p.163

V. SOURCES NUMERIQUES

[http:// www.caim.inforevue-civitas-euro](http://www.caim.inforevue-civitas-euro) , consulté le 14 mai 2022 à 6h 01.

[http:// www.net.fr](http://www.net.fr), Cameroun Retro-Photos du passé. Consulté le 10 avril 2022 à 10h 48.

[http:// www.Persee.fr](http://www.Persee.fr), consulté le 20 mars 2022 0à 10H 35.

[http:// www.érudit.fr](http://www.érudit.fr) , consulté le 15 mai 2022 à 14h 10.

[http:// www.ceja.ch,internationale](http://www.ceja.ch,internationale), consulté le 8 avril 2022 à 22h 12.

[http:// www.jimconte.com](http://www.jimconte.com) , consulté le 28 février 2023 à 17h 13.

[https:// www.journals.openedition.org](https://www.journals.openedition.org) , consulté le 18 juillet 2022 à 17h 55.

[http :// www.unesco.org](http://www.unesco.org) , consulté le 11 avril 2022 à 16h20.

Verillon M., « L'accord général de coopération technique en matière de personnel entre le gouvernement français et le gouvernement de la République Unie du Cameroun », *seconde session ordinaire* de 1974-1975, Sénat n°245, 1975, pp.3-20. Consulté dans <http://www.erudit.fr>, le 25 mai 2022.

Laurent Manière., « La politique française pour l'adaptation de l'enseignement en Afrique après les indépendances (1958-1964 », l'enseignement dans l'empire colonial français (XIXe-XXe siècle), consulté dans [http:// www.openeditionjournals.org](http://www.openeditionjournals.org) ,le 10 janvier 2023.

Mouna Mboa., « Extrait de l'Accord Franco-Camerounais de la coopération et d'Assistance technique », Pp. 145-150, consulté dans <http://www.unesco.org>, le 12 juin 2022.

Bernard Kouchner.,« Autorisant l'approbation de l'accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République du Cameroun instituant un partenariat de défense », ministre des Affaires étrangères et Européennes, déposé au sénat le 10 mars 2010. Consulté dans [http:// www.Persee.fr](http://www.Persee.fr), le 25 juillet 2022.

TABLE DES MATIERES

DEDICACE	I
REMERCIEMENTS	II
SOMMAIRE.....	III
LISTE DES ACRONYMES ET SIGLES	IV
LISTE DES ILLUSTRATIONS	VI
RESUME	VIII
ABSTRACT.....	IX
INTRODUCTION GENERALE	1
I. PRESENTATION DU SUJET.....	2
II. LES RAISONS DE CHOIX DU SUJET	3
1. RAISONS PERSONNELLES.....	3
2. RAISONS SCIENTIFIQUES	3
III. INTERET DU SUJET	4
1. Intérêt personnel	4
2. INTERET SCIENTIFIQUE	4
IV. DEFINITION DES CONCEPTS.....	5
V. DELIMITATION GEOGRAPHIQUE-TEMPORELLE DU SUJET	7
1. CADRE GEOGRAPHIQUE	8
2. DELIMITATION TEMPORELLE	10
VI. REVUE CRITIQUE DE LA LITTERATURE	10
VII. PROBLEMATIQUE.....	13
VIII. CADRE THEORIQUE	13
IX. DEMARCHE METHODOLOGIQUE	14
IX. DIFFICULTES.....	16
X. PLAN DU TRAVAIL.....	16
CHAPITRE I : CADRE GENERAL DE LA COOPERATION CAMEROUN-FRANCE.....	17
A. FONDEMENT DES ACCORDS DE COOPÉRATION FRANCE-CAMEROUN.....	18
1. LES CONVENTIONS DE COOPÉRATION TECHNIQUE FRANCE-CAMEROUN	18
a. Accord franco-camerounais de coopération et d'assistance technique	18

b.	L'accord de coopération Cameroun-France (1963).....	19
2.	LE CONTEXTE D'EXERCICE DE LA COOPÉRATION	20
a.	Les obligations et droits des coopérants	21
b.	L'accord de coopérations techniques du 21 février 1974	21
B.	ELARGISSEMENT DES ACCORDS DE COOPÉRATION	23
1.	LES BESOINS EN PERSONNEL	27
a.	L'enseignement secondaire et élémentaire	30
b.	Les nouvelles orientations politiques en matière d'éducation au Cameroun 1974 et 1976	32
2.	LA CONVENTION D'ASSISTANCE TECHNIQUE	34
a.	La croissance en dents de scie	35
b.	L'ambition des coopérants français	36
	CHAPITRE II : MISE EN SERVICE DES COOPÉRANTS	37
A.	COOPERANTS ARRIVENT	38
1.	L'ACCUEIL DES COOPERANTS	38
a.	La trajectoire des coopérants français	38
b.	Les Etablissements utilisateurs, bénéficiaires de coopérants français	41
2.	LES ACCORDS DE COOPERATION TECHNIQUES EN MATIERE DE PERSONNEL AVEC D'AUTRES PAYS	42
B.	AFFECTION ET MUTATION DU PERSONNEL DE L'ASSISTANCE TECHNIQUE FRANÇAISE DANS LES LYCÉES	44
1.	LES EFFECTIFS DES COOPÉRANTS	44
2.	LES MUTATIONS DES COOPERANTS FRANÇAIS DANS LES ETABLISSEMENTS (1979)	45
3.	LES MUTATIONS DES COOPÉRANTS FRANÇAIS DANS LES ETABLISSEMENTS (1964-1965)	48
	CHAPITRE III: COOPERANTS ET MATIERES ENSEIGNEES	57
A.	COOPERANTS ET MATIERES ENSEIGNEES.....	58
1.	LES COOPERANTS FRANÇAIS SUR LE TERRAIN	58
a.	Les Séries littéraires.....	59
b.	Séries scientifiques	62
2.	EDUCATION PHYSIQUE ET MUSIQUE.....	66
a.	Les programmes scolaires au Cameroun.....	66
b.	Le contenu des matières enseignées par les coopérants français.....	69
3.	LE CONTENU DES MATIERES EN HISTOIRE, EN GEOGRAPHIE ET EN INSTRUCTION CIVIQUE 1973	71
1.	LES LANGUES	78
a.	Le latin et le grec	78
b.	Le français	79
c.	Les langues vivantes (L'anglais, l'allemand, et l'espagnol)	79
B.	LES ENSEIGNEMENTS DISPENSES PAR LES COOPERANTS DANS LES LYCEES.....	80

1. LA TRAJECTOIRE DES COOPERANTS FRANÇAIS EN POSTE DANS LES LYCEES DU CAMEROUN	80
a. Les enseignants du lycée général Leclerc.....	80
b. Les enseignants du lycée d’Obala	83
c. Les professeurs du lycée de Bafoussam	85
d. les enseignants du Lycée de Bertoua	87
2. LES PROFESSEURS DU LYCEE D’EDEA	87
CHAPITRE IV: VIE EXTRA-SCOLAIRE DES COOPERANTS AU CAMEROUN...90	
A. VISION DES ACTEURS LOCAUX SUR LES ASSISTANTS TECHNIQUES	91
1. LES COOPERANTS VUS PAR LES CAMEROUNAIS.....	91
a. Les Camerounais vus par des coopérants.....	92
b. L’accueil et le logement des coopérants	93
2. LES RELATIONS SOCIALES ET FAMILIALES DES COOPERANTS FRANÇAIS	95
a. Les relations matrimoniales	95
b. Le style vestimentaire	98
B. LES MOYENS DE DEPLACEMENTS	98
1. LA NUTRITION DES COOPERANTS	99
a. Les rémunérations	100
b. Assurance maladie	101
2. LES ALLOCATIONS FAMILIALES	102
a. La scolarisation des enfants français résidant au Cameroun	102
b. Les fruits de la coopération.....	103
CONCLUSION GENERALE	113
ANNEXES	117
SOURCES ET REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES	147
TABLE DES MATIERES	157